

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°30-2019-137

**GARD** 

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2019

## Sommaire

D	DCS du Gard	
	30-2019-08-23-004 - Arrêté portant approbation des orientations d'attributions de logement	
	sociaux de la CIL Nimes -Métropole (31 pages)	Page 3
D	DFiP du Gard	
	30-2019-08-28-003 - GUIN 2019 08 28 Liste des responsables de services au 01 09 2019	
	(1 page)	Page 35
	30-2019-08-28-004 - REYNAUD 2019 09 01 subdeleg ordo sec (2 pages)	Page 37
D	DTM du Gard	
	30-2019-08-28-002 - Décision n°2019-AH-OS/02 portant subdélégation de signature pour	
	l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué et du pouvoir adjudicateur	
	(6 pages)	Page 40
P	refecture du Gard	
	30-2019-08-30-001 - AP déterminant l'implantation et la répartition des bureaux de vote	
	dans les communes du GARD pour 2020 (25 pages)	Page 47
	30-2019-08-30-002 - AP déterminant les emplacements d'affichage électoral dans les	
	communes du Gard pour 2020 (23 pages)	Page 73
	30-2019-07-01-017 - Arrêté préfectoral n°2019-07-01-B3-0001 portant transfert de siège	
	social du PETR Vidourle Camarque (9 nages)	Page 97

### DDCS du Gard

30-2019-08-23-004

# Arrêté portant approbation des orientations d'attributions de logement sociaux de la CIL Nimes -Métropole

Arrêté préfectoral portant approbation des orientations d'attributions de logements sociaux de la Conférence Intercommunale du Logement de Nimes-Métrople



Direction départementale de la cohésion sociale Pôle logement

#### ARRETÉ n °30-2019-

portant approbation du document cadre sur les orientations en matière d'attributions de logements sociaux de Nîmes Métropole

#### LE PRÉFET DU GARD, chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et notamment son article 97,

Vu l'arrêté préfectoral du 03 mai 2017 portant création et composition de la conférence intercommunale du logement de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole,

Vu l'adoption du document cadre sur les orientations en matière d'attributions de logements sociaux de Nîmes Métropole par la conférence intercommunale du logement lors de sa séance du 07 mai 2019,

Vu la délibération du 08 juillet 2019 du conseil communautaire de Nîmes Métropole adoptant le document cadre sur les orientations en matière d'attributions de logements sociaux,

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale du Gard,

#### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>: Le document cadre sur les orientations en matière d'attributions de logements sociaux de Nîmes Métropole est approuvé.

Il est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le secrétaire général de la Préfecture et la directrice départementale de la cohésion sociale du Gard sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat de la préfecture du Gard.

Fait à Nîmes, le 2 3 AUUT 2019

T





## Document cadre sur les orientations de la Conférence intercommunale du logement

En matière de politique intercommunale des attributions de logements sociaux





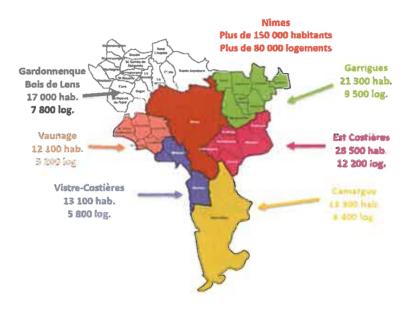
#### Contenu

C	ontenu	2
1.	Présentation des nouveaux dispositifs réglementaires	3
	Présentation du contexte territorial	3
	Présentation du cadre réglementaire	4
	Synthèse des dispositions prévues par les lois ALUR (article 97), Ville (article 8) et LEC (article 70)	. 5
2.	Eléments de diagnostic – Un territoire contrasté	6
	Des disparités entre les parcs en QPV et les parcs hors QPV	11
	Une pression entre l'offre et la demande relativement élevée sur le territoire	13
3.	Les orientations de la politique intercommunale des attributions	18
	Orientation 1:	18
	Vers une meilleure efficience de la gestion de la demande et des attributions	18
	Orientation 2:	19
	Une politique intercommunale d'attribution pour un meilleur équilibre territorial	19
	Orientation 3:	28
	Les mesures complémentaires de la politique intercommunale de peuplement	28

#### 1. Présentation des nouveaux dispositifs réglementaires

#### Présentation du contexte territorial

Nîmes Métropole est une communauté d'agglomération comptant 39 communes membres depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 organisée en 7 secteurs :



Avec 256 600 habitants, Nîmes Métropole concentre un tiers de la population du département du Gard. La commune de Nîmes porte 58% de la population et Saint-Gilles 9%.

Avec un taux de pauvreté de 20% (communes urbaines/Gard), la communauté d'agglomération se situe dans les 10 premières places de l'étude INSEE « Taux de pauvreté 2010 ». Dans le même sens, si plus de 60% de la population de Nîmes Métropole est éligible au logement social, les profils des demandeurs de logements sociaux sur le territoire rendent encore plus difficile la satisfaction des plus défavorisés à accéder à un logement à loyer abordable. En effet, 76% des demandeurs relèvent des plafonds PLAI.

Or, l'offre en logements sociaux ou adaptés est encore insuffisante sur le territoire, et ne permet pas de répondre à une demande en constante augmentation (plus de 8 600 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 contre 7 600 en 2015).

Dotée d'un PLH adopté 2013-2018, d'un contrat de ville 2015-2020 et comptant sept quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), dont trois sont concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), Nîmes Métropole a approuvé le principe de créer une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) par délibération en date du 28 septembre 2015.

Aussi, la mise en œuvre de la réforme des attributions de logements sociaux sur le territoire de Nîmes Métropole s'inscrit dans la temporalité du déploiement de plusieurs outils dont :

- la révision du troisième PLH (2019-2024), avec notamment l'intégration du volet «attributions des logements sociaux », qui disposera d'une plus grande lisibilité et d'un ancrage plus fin sur le territoire. Parallèlement, le volet « programmation » s'affinera avec des objectifs de production adaptés aux besoins territorialisés plus étoffés;
- le déploiement des outils de la convention de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU (stratégie de relogement, charte partenariale de relogement, commission technique de relogement);

Nîmes Métropole – Document cadre – Mai 2019

 la mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'Abord 2018-2022, qui tend à favoriser l'accès ou le maintien dans le logement pour les personnes les plus défavorisées et/ou démunies de logement.

<u>Les principaux objectifs</u>: lutter contre les phénomènes d'aggravation de la paupérisation et de ségrégation urbaine au sein des secteurs déjà fragilisés et favoriser le rééquilibrage de l'offre locative sociale et des attributions à l'échelle intercommunale, en tenant compte de la demande, des besoins et des spécificités des territoires.

#### Présentation du cadre réglementaire

Dans un objectif d'amélioration de la lisibilité et de l'efficacité des politiques publiques liées au logement social, l'article 97 de la loi Alur confie aux EPCI la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux, en articulation avec les politiques locales de l'habitat qu'ils sont eux-mêmes amenés à définir sur leur territoire. Il doit être envisagé comme une opportunité pour les élus, techniciens, bailleurs, de dialoguer, d'harmoniser les pratiques, et de régler les dysfonctionnements dans le but de « rendre le système d'attribution de logements sociaux plus lisible, plus transparent et plus équitable ».

La question de l'occupation sociale est essentielle pour les territoires : il s'agit de préserver ou créer le bien vivre ensemble, dans les villes et les quartiers de Nîmes Métropole. Ce thème est au cœur des préoccupations de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) qui a été installée le 3 octobre 2017 sur l'agglomération.

Ce présent document cadre contient des orientations de la CIL en matière d'attribution de logements sociaux. Ces orientations portent sur :

Les objectifs en matière de :

- Attributions de logement sociaux : traiter la conciliation du droit au logement et de l'objectif d'équilibre d'occupation sociale ;
- Mutations sur le patrimoine social, essentiellement pour favoriser des parcours résidentiels positifs.

Les modalités de relogement des personnes :

- Reconnues prioritaires au titre du DALO, de la DRP, ou relevant du droit commun au sens de l'article L.441-1 du CCH;
- o Relevant des projets de renouvellement urbain.

Les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation :

Ces orientations seront mises en œuvre dans la Convention Intercommunale des Attributions (CIA) qui résulte, depuis la loi Egalité et Citoyenneté. Il s'agit de la fusion de :

- La convention dite « d'équilibre territorial ». L'article 8 de la loi du 21 février 2014 prévoit qu'une telle convention soit conclue sur les EPCI compétents en matière d'habitat, dont le territoire comprend plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), et disposant d'un contrat de ville pour la période 2015-2020.
- L'accord collectif intercommunal. Cet accord fixe pour chaque bailleur des objectifs quantifiés de relogement des ménages cumulant difficultés économiques et sociales.

Nîmes Métropole - Document cadre - Mai 2019

## Synthèse des dispositions prévues par les lois ALUR (article 97), Ville (article 8) et LEC (article 70)

#### Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

Adopte les orientations Suit et évalue



#### Plan Partenarial de Gestion de la Demande

- Orientations pour la gestion partagée des demandes de logement social
- Service d'accueil et d'information
- Qualification du parc
- Objectifs de mutation
- Organisation de la gestion des ménages en difficultés
- Cotation (obligatoire au plus tard au 31 décembre 2021)



#### Document cadre de la CIL

- Grandes orientations d'attributions et de mutations
- Modalités de relogement des publics prioritaires
- Modalités de coopération entre bailleurs sociaux et réservataires



#### Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)

- Objectifs de mixité sociale entre les territoires fragilisés (QPV) et les territoires équilibrés pour les attributions et les mutations
- Objectifs quantifiés d'attributions en faveur des publics prioritaires
- Modalités de relogement et d'accompagnement des ménages concernés par le renouvellement urbain
- Modalités de coopération entre bailleurs sociaux et réservataires



Nîmes Métropole – Document cadre – Mai 2019

#### 2. Eléments de diagnostic - Un territoire contrasté

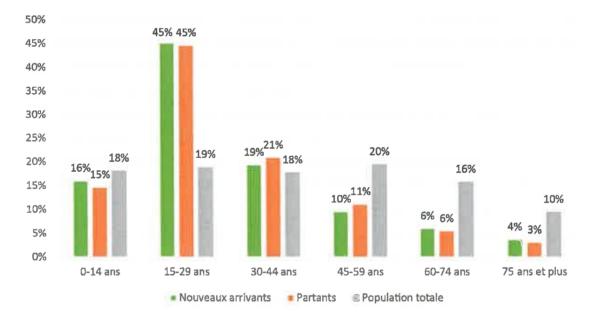
La définition d'une politique de peuplement nécessite une connaissance précise du patrimoine, des résidents, des demandeurs et des stratégies des organismes. Les éléments de diagnostic permettent d'appuyer les orientations sur des constats partagés au travers de la caractérisation du parc, de son occupation et des mouvements opérés.

La réflexion sur les équilibres de peuplement ne concerne pas seulement le logement social, elle se doit d'être beaucoup plus globale. L'équilibre repose notamment sur l'attractivité du territoire en matière de logement et d'emploi tout particulièrement et donc sur sa capacité à attirer tout type de profils (âge, catégorie socio-professionnelle, composition familiale).

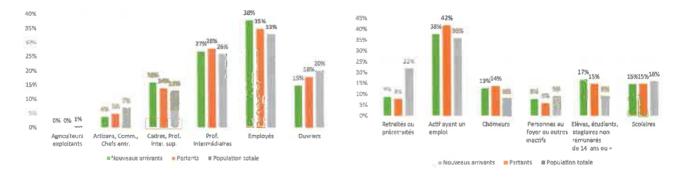
Le taux de croissance annuel moyen sur la CA est de 1,1% entre 2010 et 2015. Il dépasse les 1,4% sur la commune de Nîmes.

Dans le cadre des travaux préparatoires à la rédaction du 3ème PLH 2019-2024, l'Agence d'Urbanisme a constaté que les nouveaux arrivants sur le territoire sont relativement jeunes. En effet, ils se situent dans la tranche d'âge 19-25 ans pour 45%, suivis par les 30-44 ans à hauteur de 19%.



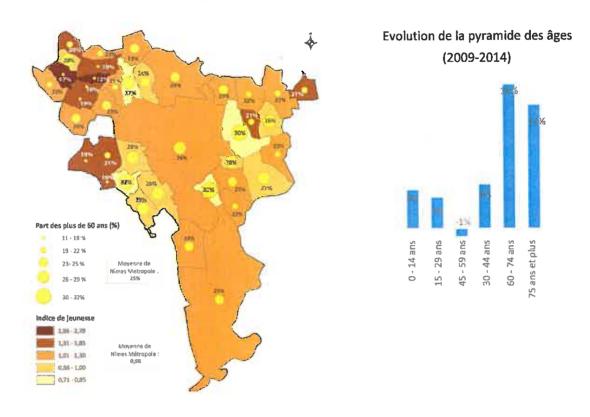


En termes de catégories socio-professionnelles, les nouveaux arrivants sont majoritairement qualifiés. 38% d'entre eux sont employés, 27% pratiquent une profession intermédiaire et 16% sont des cadres.

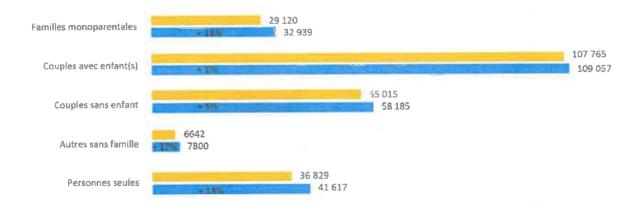


Nîmes Métropole - Document cadre - Mai 2019

Si les nouveaux entrants sont relativement jeunes, Nîmes Métropole reste toutefois confrontée au vieillissement marqué de sa population, avec notamment, une évolution de +16% chez les ménages de 60-74 ans et +13% chez les ménages de 75 ans et plus entre 2009 et 2014.

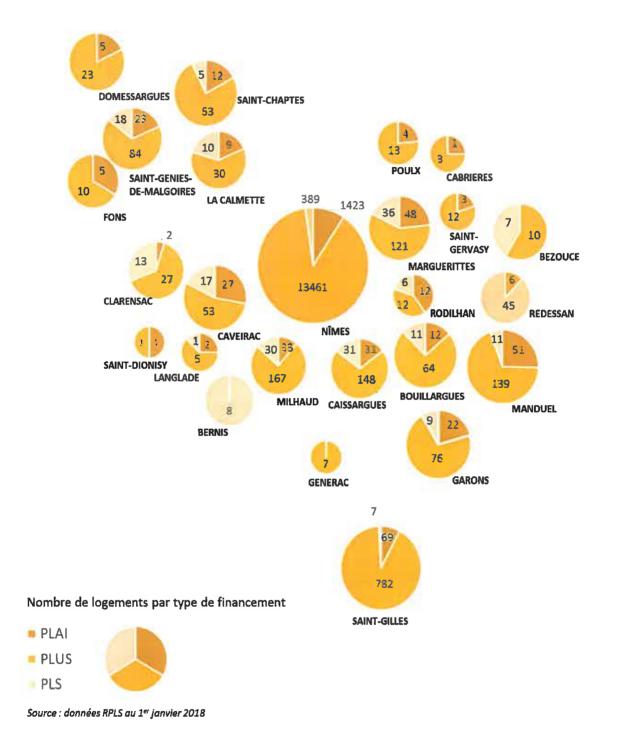


Enfin, il apparaît nécessaire de rappeler que si le territoire bénéficie d'une croissance démographique constante, la taille des ménages tend à se réduire avec la nette augmentation du nombre de personnes seules, de familles monoparentales ou encore de couples sans enfants sur la période 2009-2014.



#### Une offre sociale publique inégalement répartie

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 25 communes disposent de logements sociaux, 11 sont concernées par l'atteinte des objectifs de 20% de logements sociaux au sens de l'article 55 de la loi SRU et 4 sont en état de carence (Garons, Générac, Marguerittes et Redessan). Nîmes concentre 86% de l'offre et environ 50% de l'offre se situe dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.



Nîmes Métropole - Document cadre - Mai 2019

En 2017, Habitat du Gard gère la moitié des logements sociaux sur le territoire de Nîmes Métropole, soit plus de 8 000 logements et représente :

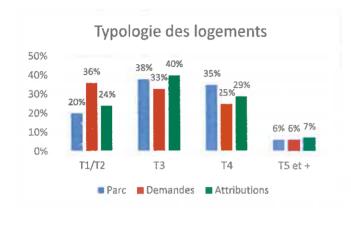
- plus de 60% des logements sociaux en QPV;
- 80% de l'offre dans les quartiers en « renouvellement urbain ».

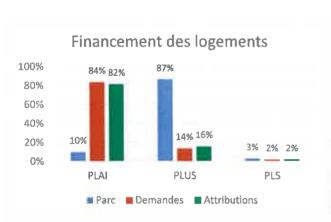
Les quatre principaux bailleurs sociaux concentrent plus de 80% du parc public de l'agglomération.

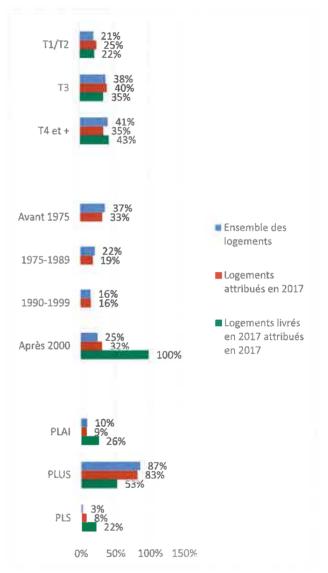
		Nombre de logements sociaux per bailleur sur le territoire de Himes Métropole (source : RPLS au 1er janvier 2017)										
Communes de Nîmes Métropole	Total	Habitat du Gard	Un Toit Poul Tous	r Grand Delta Habitaτ	ERILIA	SFHE	SEMIGA	Promologis	Nouveau Logis Provençal	FDI Habitat	ICF Habitat Sud-Est	Autres bailleurs
Bernis	8	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bezouce	17	0	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bouillargues	87	29	22	0	0	0	33	0	0	0	0	3
Cabrières	4	4	0	0	0	0	0	0	. 0	D	0	0
Caissargues	210	0	12	0	0	69	33	96	0	0	0	0
Caveirac	97	0	0	0	0	0	96	0	0	0	0	1
Clarensac	42	0	0	0	0	0	0	41	0	0	0	1
Domessargues	28	28	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fons-Outre-Gardons	15	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Garons	107	0	82	0	0	0	25	0	0	0	0	0
Générac	7	0	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0
Langlade	8	0	0	0	0	0	8	0	0	0	0	0
La Calmette	49	0	8	0	0	0	41	0	0	0	0	0
Manduel	201	85	22	0	0	52	0	16	0	0	0	26
Marguerittes	205	23	103	32	0	25	0	0	0	0	0	22
Milhaud	190	28	118	0	0	12	32	0	0	0	0	0
Poulx	17	0	12	0	0	. 0	5	0	0	0	0	0
Redessan	51	31	20	0	0	0	0	0	0 _	0	0	0
Rodilhan	30	0	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Chaptes	70	15	53	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Saint-Dionisy	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Génies-de-Malgoirès	125	0	65	0	0	0	30	0	0	0	0	30
Saint-Gervasy	15	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Gilles	841	631	64	0	56	0	77	10	0	0	0	3
210	15231	7401	2946	1497	942	743	461	250	397	201	186	207
Nîmes	100%	49%	19%	10%	6%	5%	3%	2%	3%	1%	1%	1%
Communes de Nîmes Métropole	2426	889	653	39	56	158	380	163	0	0	0	88
hors Nîmes	100%	37%	27%	2%	2%	7%	16%	7%	0%	0%	0%	4%
	17657	8290	3599	1536	998	901	841	413	397	201	186	295
Nîmes Métropole	100%	A702	7/10/	00/	CD/	Co,	514	12%	214	-1%	1%	3%
400000000000000000000000000000000000000	8891	5712	1165	895	509	152	174	18	121	110	0	35
Quartiers Politique de la VIII	100%	6496	13%	10%	694	28	2%	OX	IX.	-1%	U.	0.6%

Nîmes Métropole compte plus de 17 000 logements locatifs sociaux, majoritairement financés en PLUS (plus de 85% de l'offre).

Près de 40% du parc de logements a été construit avant 1975 sur Nîmes Métropole. Plus de 90% de l'offre locative sociale construite avant 1975 se concentre sur la ville de Nîmes. Elle s'élève à 6% à Saint-Gilles. En dehors de Nîmes et Saint-Gilles, 32% du parc de logements date des années 2000 et 2010.







#### Des disparités entre les parcs en QPV et les parcs hors QPV

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole comprend Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV), situés sur la commune de Nîmes pour six d'entre eux (Pissevin-Valdegour, Richelieu, Chemin-Bas d'Avignon, Mas de Mingue, Route Beaucaire, Nemausus-Jonquilles et Mas de Ville), et un sur la commune de Saint-Gilles (Sabatot-Centre Ancien). Ces QPV comptent 39 500 habitants, dont 40% se trouvent dans les quartiers Pissevin et Valdegour. La population des QPV représente 17% de la population de Nîmes Métropole.

Les petites et moyennes typologies sont légèrement plus présentes hors QPV. Le parc en QPV est ancien (majoritairement développé avant 1975) alors que le parc hors QPV se développe surtout à partir de cette période.

Les financements de l'offre sont plus diversifiés hors QPV, et les loyers relativement plus élevés, en lien avec un parc plus récent (5,74€/m²). Au sein des QPV, le montant des loyers est assez similaire à Nîmes et à Saint-Gilles, avec une moyenne de 4,67€/m².

L'offre est presqu'exclusivement en PLUS dans le QPV de Nîmes comme dans celui de Saint-Gilles qui compte cependant une proportion un peu plus importante de PLAI.

# Comparaison des parc en et hors QPV En QPV **QPV Nîmes** QPV Saint-Gilles ■ Hors QPV Avant 1975 1975-1939 1990-1990 Après 2000

Nîmes Métropole – Document cadre – Mai 2019

11

Loyers €/m² 4,5/€ 4,71€ 4,10€

0,00% 20,00% 40,00% 60,00% 80,00%100,00%

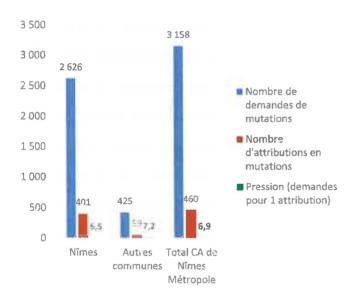
#### Une demande forte pour les mutations de logements

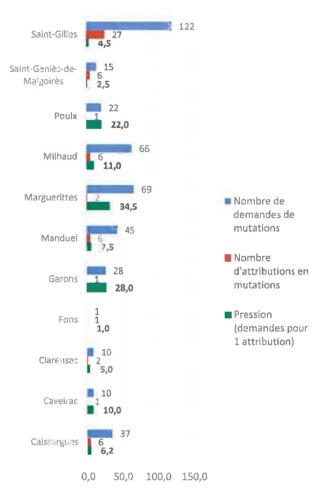
Il est à noter une demande forte pour les mutations. représentant 37% de la de la demande (33% à l'échelle nationale), à laquelle les bailleurs répondent à hauteur de 29% en 2017 dans le cadre leurs attributions. réponse apportée demandes localement est équivalente à celle constatée à l'échelle nationale (29%).

Bailleur	Hors mutations	Mutations	Total	Part des mutations
Habitat du Gard	429	211	640	33%
Un Toit Pour Tous	258	78	336	23%
Grand Deita Habitat	180	73	253	29%
ERILIA	76	34	110	31%
SFHE	78	21	99	21%
SEMIGA	67	18	85	21%
UNICIL	23	8	31	26%
Nouveau Logis Provençal	19	5	24	21%
ICF Habitat	12	5	17	29%
FDI Habitat	6	5	11	45%
NEOLIA	3	2	5	40%
TOTAL	1151	460	1611	29%

En 2017, 25 communes de l'agglomération sont concernées par des demandes de mutations, avec une pression moyenne de 6,9 demandes pour 1 attribution de logement. Si des demandes de mutations ont pu être satisfaites sur 12 communes, la pression est particulièrement forte hors Nîmes, notamment sur les communes de Marguerittes (34,5), Garons (28) et Poulx (24).

La Ville de Nîmes répond à la demande mais connaît une pression de 6,5 demandes pour une attribution sur son territoire.





D'après le SNE, la demande de mutation est motivée de manière générale par l'inadéquation de la typologie du logement actuel par rapport à la composition familiale (22% des demandeurs disposent d'un logement trop petit).

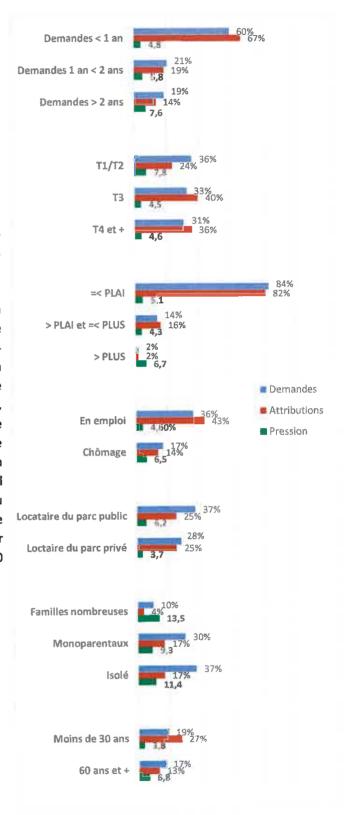
Nîmes Métropole – Document cadre – Mai 2019

#### Une pression entre l'offre et la demande relativement élevée sur le territoire

Plus d'un tiers des demandes portent sur des petits logements, demandes auxquelles les attributions ne peuvent pleinement répondre : 24% des attributions portent sur des T1/T2 pour une demande de 36% sur ces mêmes typologies. La tension pour les demandes de T1/T2 est la plus élevée : 7,8.

Bien que l'offre existante soit principalement composée de logements financés en PLUS, plus de 82% ménages ayant obtenu l'attribution d'un logement relèvent des plafonds PLAI. 2% des demandeurs relèvent des plafonds de ressources PLS (2% des logements du parc relèvent de tels financements).

La tension pour une attribution de logement social à Nîmes Métropole est relativement élevée : on compte 5,4 demandes pour 1 attribution en 2017 (contre 4,4 en 2015). Cette pression est plus élevée hors de la ville-centre (6,5 demandes pour 1 attribution de logement). Cette situation peut s'expliquer, notamment, par l'expression d'une demande en forte hausse dans un contexte d'offre locative publique encore insuffisante, bien qu'en développement en dehors de la ville-centre, un taux de rotation annuel constant dans le parc existant (9%) et une baisse du nombre d'attributions. En effet, en 2015, le territoire de Nîmes Métropole comptait 7700 demandes pour 1880 attributions contre 8600 demandes pour 1600 attributions en 2017.



## Une première évaluation encourageante des objectifs de relogements hors et dans les QPV

La loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 et la loi ELAN du 23 novembre 2018 prévoit que :

- > Au moins 25% des attributions annuelles suivies de baux signés en dehors des QPV sont dédiées :
- Aux ménages appartenant aux 25% des ménages les plus pauvres en demande de logement social (premier quartile). Le seuil du 1<sup>er</sup> quartile est défini annuellement par arrêté préfectoral.
   Pour l'année 2017, ce seuil était fixé à 6 175€ sur le territoire de Nîmes Métropole. Il est fixé à 6 415€ pour l'année 2018.
- O A des ménages concernés par des opérations de Renouvellement Urbain. Cette mesure est précisée et renforcée par une instruction du gouvernement en date du 14 mai 2018 relative aux orientations en matière d'attributions de logements sociaux situés dans les QPV. En effet, il est prévu qu'une adaptation à la baisse ou un étalement dans le temps de l'atteinte de cet objectif de 25% n'est possible qu'à titre exceptionnel.
- Au moins 50 % des attributions annuelles de logements situés dans les Quartiers Prioritaires de la Ville sont consacrés à des demandeurs dont les revenus se situent au-dessus du plafond du premier quartile évoqué ci-dessus.

En 2017 sur le territoire intercommunal, le taux d'attribution de logements hors des QPV aux ménages issus du 1<sup>er</sup> quartile est proche de l'objectif puisqu'il s'élève à 18,09%. Le taux d'attribution de logements suivis de baux signés en QPV aux ménages issus des 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> quartiles est atteint puisqu'il s'élève à 65,29%.

		Hors QPV		En QPV			
	Total	1er quartile	%		2, 3 et 4eme quartile	%	
Nîmes	581	111	19,10%	613	397	64,76%	
Saint-Gilles	32	3	9,38%	41	30	73,17%	
Autres communes	183	30	16,39%	-	-	-	
Nîmes Métropole	796	144	18,09%	654	427	65,29%	

4 bailleurs sont au-dessus de l'objectif de 25% de relogement des ménages du 1<sup>er</sup> quartile hors des QPV. L'ensemble des bailleurs répondent à l'objectif de relogement en dehors des QPV. La répartition par bailleur est la suivante :

	Total	Grand Delta Habitat	ICF Habitat	NEOLIA	Habitat du Gard	ERILIA	FDI Habitat	SFHE	Nouveau Logis Provençal	Un Tort Pour Tous	SEMIGA	UNICIL
Total des attributions hors QPV	796	94	16	5	203	54	7	69	11	250	59	28
Nombre d'attributions hors QPV aux ménages du Ier	144	30	6	0	32	2	0	25	6	35	5	3
% 1er quartile hors QPV (objectif légal 25%)	18,09%	31,91%	37,50%	0%	15,76%	3,70%	0%	36,23%	54,55%	14%	8,47%	10,71%
Total des attributions en QPV	654	86	0	0	390	56	4	10	13	84	9	2
Nombre d'attributions en QPV aux ménages du 2, 3 et 4ème	427	51	0	0	248	36	4	8	10	62	7	1
% 2, 3 et 4ème quartiles en QPV (objectif légal 50%)	65,29%	59,30%	0,00%	0,00%	63,59%	64,29%	100,00%	80,00%	76,92%	73,81%	77,78%	50,00%

Nîmes Métropole - Document cadre - Mai 2019

Il conviendra donc pour l'ensemble des partenaires de maintenir ou de renforcer l'effort progressif déjà engagé en faveur du relogement des demandeurs de logement les plus pauvres en dehors des OPV sur le territoire intercommunal.

#### Des fragilités sociales marquées au sein des QPV

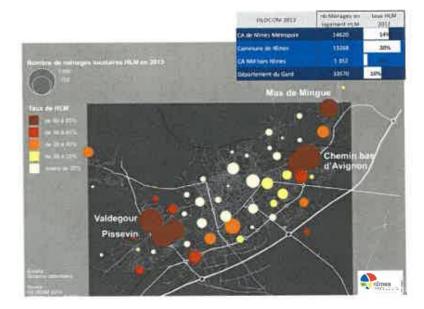
Depuis plus de vingt ans, malgré des actions volontaristes et ambitieuses menées par la puissance publique et les acteurs du logement social pour améliorer la qualité d'un parc social majoritairement ancien, les évolutions sociales de ces quartiers restent préoccupantes. Une étude de peuplement engagée par Nîmes Métropole en 2014 met en lumière un phénomène de concentration des ménages pauvres au sein des quartiers prioritaires, très souvent locataires dans le parc social. En effet, même si le parc locatif privé est le principal parc d'installation des ménages pauvres :

- 46% des ménages pauvres sont logés au sein du parc locatif privé (36% des résidences principales);
- 35% des locataires du parc locatif privé ont de très faible ressources (inférieur au seuil de pauvreté);

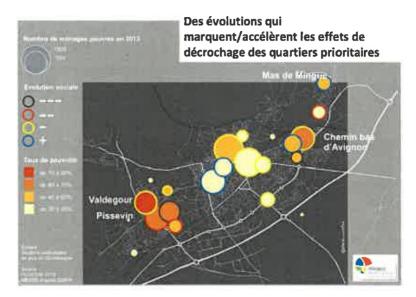
Le parc public endosse une fonction sociale forte :

- 33% des ménages pauvres sont logés au sein du parc locatif HLM (20% des résidences principales);
- 56% des locataires du parc HLM ont de très faibles ressources (inférieur au seuil de pauvreté).





Comme l'illustre la carte ci-dessus, les quartiers les plus fragilisés de Nîmes Métropole inscrits en Quartiers Politique de la Ville présentent une faible diversité de l'offre de logements (statuts d'occupation, morphologie urbaine), renforçant l'accueil de ménages pauvres dans le parc social.

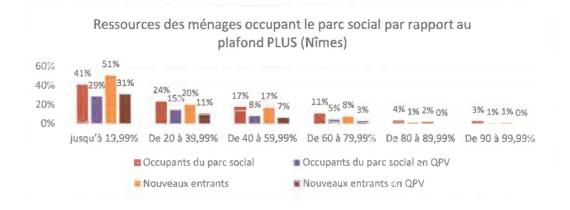


Enfin, si certains QPV connaissent une évolution sociale positive, le quartier « Gambetta » notamment, les quartiers concernés par le renouvellement urbain tendent majoritairement vers une fragilisation, particulièrement marquée à l'Ouest (« Valdegour » et « Pissevin »), sur lesquels le taux de pauvreté est déjà élevé, voire très élevé (de 40% à 90%).

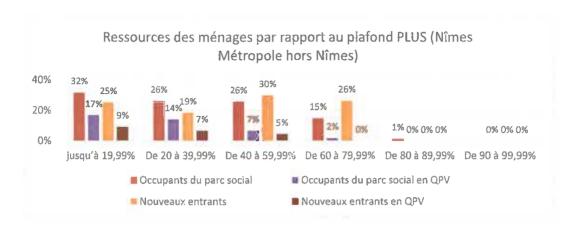
Les tendances constatées en 2014 perdurent et sont confirmées par l'analyse des données OPS 2016. En effet, 41% des occupants du parc social résidant sur la ville de Nîmes disposent de ressources équivalentes à moins de 20% des plafonds du PLUS, dont 29% se situent dans les QPV.

Ce phénomène de fragilisation tend à s'accentuer en raison de l'entrée de ménages de plus en plus pauvres dans le parc social existant : 51% des nouveaux entrants au sein du parc social nîmois disposent de ressources équivalentes à moins de 20% des plafonds du PLUS, dont 31% sont relogés dans les QPV (au 1<sup>er</sup> janvier 2014 sur les données OPS 2016).

Sur les autres communes de l'agglomération, le niveau de ressources des ménages reste faible avec une part très élevée se situant entre moins de 20% des plafonds PLUS et moins de 60% du PLUS (84%, dont 32% disposant de ressources inférieures à 20% du PLUS).



Nîmes Métropole - Document cadre - Mai 2019



Aussi, si un quart des nouveaux entrants disposent de ressources très faibles, une majorité d'entre eux, 56%, se situent entre 40% et 79,99% des plafonds du PLUS.

Cette situation des QPV est accentuée par le fait l'offre nouvelle de logements locatifs sociaux sur les communes périphériques de Nîmes proposent une gamme de prix de loyers plus élevés permettant difficilement d'y reloger les familles les plus modestes. Il s'agit là du point de blocage majeur pour favoriser l'accès des ménages issus des quartiers « renouvellement urbain » dans un logement neuf ou récent, qui plus est en dehors des QPV et surtout, en dehors de la ville de Nîmes.

#### 3. Les orientations de la politique intercommunale des attributions

#### Orientation 1:

Vers une meilleure efficience de la gestion de la demande et des attributions

#### Harmoniser les pratiques d'accueil et d'information des demandeurs

Une organisation partenariale permettra par des actions de coordination, d'améliorer l'accueil et l'information des demandeurs. Il s'agira d'optimiser et d'améliorer le service rendu à l'échelle intercommunale, de s'assurer de la bonne orientation du public, de responsabiliser le demandeur dans son parcours résidentiel et lui permettre de mieux cibler sa demande. L'ensemble des orientations seront définies dans le cadre de la rédaction du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur (PPGDID).

#### Mettre en place et faire vivre un système de gestion partagée

La mise en place d'un système de gestion partagée de la demande sera nécessaire afin de décliner une politique d'attribution qui favorise l'équilibre territorial, et de tendre vers un processus d'attribution efficace et transparent. Il s'agira de :

- o Permettre les mêmes possibilités d'accès à l'information pour tous
- o Faciliter la coordination entre les différents services qui enregistrent la demande
- o Permettre aux demandeurs de suivre les éléments liés à l'instruction de leur demande
- Assurer une meilleure lisibilité de la demande auprès des réservataires (État, département, EPCI, communes, Action Logement, bailleurs)

L'outil actuel pour assurer le partage de la demande sur le territoire intercommunal est le Système National d'Enregistrement (SNE), système auquel l'ensemble des guichets enregistreurs sur le territoire de Nîmes Métropole sont déjà connectés.

L'accès au SNE est ouvert aux EPCI concernés par la réforme des attributions instituée par la loi ALUR. Cet accès est conditionné à la signature Plan partenarial de gestion de la demande ou de la convention intercommunale d'attribution.

#### Rendre le processus d'attribution plus efficace et transparent

Il s'agit d'informer les demandeurs sur le fonctionnement du logement social et des attributions avec le souci de renforcer son caractère intercommunal, inter bailleurs et inter réservataire. Les règles de sélection des candidats et l'instruction des demandes doivent s'appuyer sur des critères cohérents et partagés. Les objectifs sont donc de :

- o Rendre lisible la pratique des CAL via une charte d'harmonisation des CAL
- o Communiquer sur le fonctionnement des attributions de logements sociaux
- o Lancer les réflexions sur la réalisation d'une cotation de la demande

Nîmes Métropole – Document cadre – Mai 2019

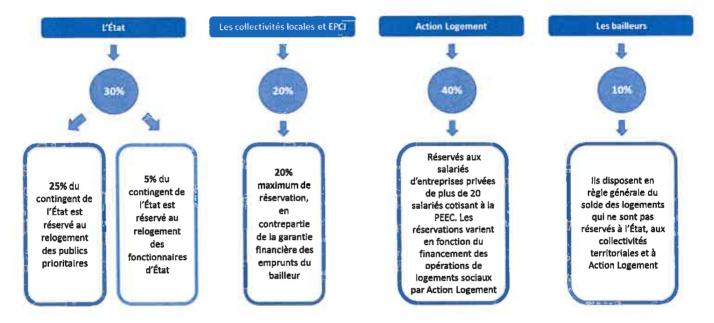
#### Orientation 2:

#### Une politique intercommunale d'attribution pour un meilleur équilibre territorial

L'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'objectifs territorialisés, définis en commun et prenant en compte l'intérêt de tous. Le partage des objectifs devra permettre de mobiliser l'ensemble des contingents de réservation au service de ces enjeux :

- o Attention particulière aux ménages défavorisés
- o Tendre vers un équilibre infra communal sur la ville centre
- Faciliter la rotation en encourageant les mutations, avec une attention particulière pour les ménages souhaitant sortir des QPV
- o Favoriser les parcours résidentiels positifs

En règle générale, la répartition des contingents de réservation de logements dans les opérations neuves est la suivante :



Nîmes Métropole dispose au total de plus de 500 logements sociaux réservés dans le parc public, répartis sur l'ensemble du territoire intercommunal.

#### Faciliter et promouvoir l'accès au logement des ménages prioritaires

La loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 est venue généraliser le respect du relogement des ménages reconnus prioritaires au titre du Droit Au Logement Opposable (DALO), et promouvoir l'accès au logement pour les publics prioritaires relevant du droit commun mais aussi de dispositifs spécifiques: Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Publics Défavorisés (PDALHPD). La loi prévoit à ce titre pour chaque réservataire de logements, un objectif d'au moins 25% d'attributions de logements à des ménages répondant à des critères de priorités. Les réservataires de logements sont l'État, les collectivités et organismes qui participent financièrement à

Nîmes Métropole - Document cadre - Mai 2019

la construction neuve et à la réhabilitation des logements sociaux, par la garantie des emprunts du bailleur, l'attribution de subventions ou l'apport d'un terrain.

Comme le rappelle l'article L441-1 du CCH, l'attribution des logements locatifs sociaux doit participer à la mise en œuvre du droit au logement, afin de satisfaire les besoins des personnes de ressources modestes et des personnes défavorisées.

#### o Les ménages reconnus prioritaires au titre du DALO

Les logements sont attribués en priorité à des personnes bénéficiant d'une décision favorable de la commission départementale de médiation prévue par le code de la construction et de l'habitat.

Les ménages en demande de logement peuvent saisir la commission départementale de médiation s'ils remplissent un des critères de priorité suivants :

- dépourvu de logement,
- menacé d'expulsion sans relogement,
- hébergé ou logé temporairement dans un établissement ou un logement de transition, un logement-foyer ou une résidence hôtelière à vocation sociale,
- logé dans des locaux impropres à l'habitation ou présentant un caractère insalubre ou dangereux.
- Elle peut également être saisie, sans condition de délai, lorsque le demandeur est logé dans des locaux manifestement suroccupés ou ne présentant pas le caractère d'un logement décent, s'il a au moins un enfant mineur, s'il présente un handicap au sens de l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles ou s'il a au moins une personne à charge présentant un tel handicap.

Chiffres clés sur le territoire de Nîmes Métropole :

DALO - Année 2016	Nîmes	Autres communes
Nombre de dossiers déposés	151	39
Nombre de ménages reconnus prioritaires	60	10
Nombre de ménages relogés*	45	9

<sup>\*</sup>Ménages reconnus prioritaires en 2016 et/ou avant 2016

 Les ménages reconnus prioritaires par la Commission Unique de Relogement des Publics Prioritaires (CURPP)

Les publics prioritaires de la CURPP sont ceux qui présentent des difficultés économiques et qui se trouvent dans l'une des situations suivantes :

- Hébergés chez un ascendant ou un descendant dans des conditions précaires
- Hébergé depuis moins de 6 mois dans un établissement d'urgence ou d'insertion
- Hébergé depuis moins de 18 mois dans un logement accompagné (pension de famille, Intermédiation Locative, Allocation Logement Temporaire)
- Logé dans un logement inadapté à la composition familiale : sur ou sous occupation avec deux typologies d'écart
- Logé dans un logement inadapté aux ressources avec un taux d'effort supérieur à 33%

Nîmes Métropole – Document cadre – Mai 2019

- Logé dans un logement non décent avec échec de la médiation de la CPLD (commission partenarial pour le logement décent) et/ou nécessité de relogement
- Logé mais avec un congé du propriétaire pour habiter ou pour vendre deux mois avant la fin du bail
- Logé avec une procédure d'expulsion avant résiliation du bail

#### Les ménages prioritaires de la Loi Égalité et Citoyenneté

Il s'agit des ménages visés par l'article L.441-1 du CCH :

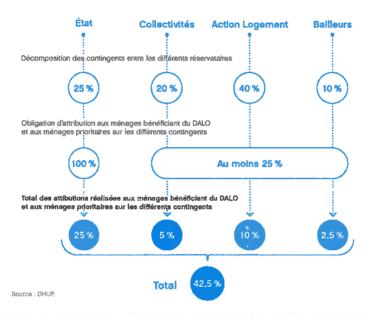
- Personnes en situation de handicap, au sens de l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles, ou familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap;
- Personnes sortant d'un appartement de coordination thérapeutique mentionné au 9° de l'article L. 312-1 du même code;
- Personnes mal logées ou défavorisées et personnes rencontrant des difficultés particulières de logement pour des raisons d'ordre financier ou tenant à leurs conditions d'existence ou confrontées à un cumul de difficultés financières et de difficultés d'insertion sociale;
- Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition;
- Personnes reprenant une activité après une période de chômage de longue durée ;
- Personnes exposées à des situations d'habitat indigne ;
- Personnes mariées, vivant maritalement ou liées par un pacte civil de solidarité justifiant de violences au sein du couple ou entre les partenaires, sans que la circonstance que le conjoint ou le partenaire lié par un pacte civil de solidarité bénéficie d'un contrat de location au titre du logement occupé par le couple puisse y faire obstacle, et personnes menacées de mariage forcé;
- Personnes victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords, lorsque l'autorité judiciaire a imposé à la personne suspectée, poursuivie ou condamnée et pouvant être à l'origine d'un danger encouru par la victime de l'infraction, une ou plusieurs des interdictions suivantes :
  - une interdiction de se rendre dans certains lieux, dans certains endroits ou dans certaines zones définis dans lesquels la victime se trouve ou qu'elle fréquente;
  - o une interdiction ou une réglementation des contacts avec la victime ;
- Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle prévu à l'article L. 121-9 du code de l'action sociale et des familles ;
- Personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme prévues aux articles 225-4-1 à 225-4-6 et 225-5 à 225-10 du code pénal;
- Personnes ayant à leur charge un enfant mineur et logées dans des locaux manifestement suroccupés ou ne présentant pas le caractère d'un logement décent;
- Personnes dépourvues de logement, y compris celles qui sont hébergées par des tiers ;
- Personnes menacées d'expulsion sans relogement.

#### Objectifs chiffrés

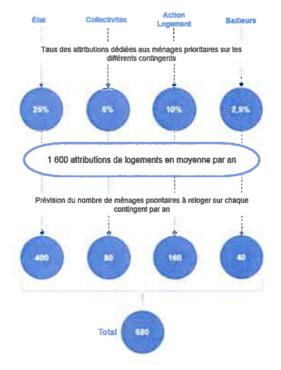
Le présent document cadre fixe pour les réservataires de logements sociaux, un objectif de 25% d'attributions dédiées aux publics prioritaires sur leur contingent :

- 1. De manière prioritaire aux ménages bénéficiant reconnus prioritaires au titre du DALO;
- 2. Aux ménages reconnus prioritaires par la Commission Unique de Relogement des Publics Prioritaires (CURPP), et, de manière plus spécifique en raison du contexte local, aux ménages concernés par les opérations de renouvellement urbain (démolitions, requalification ou recyclage du parc privé);
- 3. Aux ménages répondant aux critères de priorité prévus par la loi Égalité et Citoyenneté, complétée par la loi ELAN (article L 441-1 du CCH).

A titre indicatif, un objectif d'attributions aux publics prioritaires de 25% représente pour chaque contingent la ventilation suivante :



La déclinaison du nombre de relogements annuels à des publics prioritaires sur chaque contingent, avec une moyenne de 1 600 attributions de logements par an sur le territoire intercommunal, nous permet d'envisager la ventilation suivante :



Nîmes Métropole - Document cadre - Mai 2019

o Focus sur l'accès au logement des personnes handicapées et des personnes âgées

Les dispositifs Loc'Adapt : un engagement partenarial en faveur du relogement des personnes handicapées et des personnes âgées.

La plateforme Loc'Adapt 30, créée par l'ALG 30 en septembre 2014, centralise l'offre de logements adaptés des bailleurs sociaux et les demandes de ménages connaissant une situation de handicap, locataires ou non du parc social. Le dispositif s'est ensuite élargi aux bailleurs privés en 2016. Loc'Adapt 30 tend à :

- faciliter l'accès aux logements adaptés en rapprochant en temps réel l'offre et la demande,
- permettre aux acteurs publics et aux bailleurs sociaux de signaler à l'ALG la vacance de logements adaptés dans le parc existant, et de développer cette offre dans les programmes neufs,
- favoriser l'adaptation des logements.

En 2017, l'ALG compte 155 demandes de relogement et 44 attributions dans le cadre du dispositif Loc'Adapt 30.

Par ailleurs, pour répondre au phénomène du vieillissement de la population, en lien avec la problématique du maintien et de l'adaptation du logement des seniors et des personnes âgées, l'ALG 30 a créé en 2017 le dispositif Loc'Adapt Seniors avec pour objectifs de :

- Prévenir les difficultés liées à la mobilité des personnes âgées. L'enjeu essentiel est de permettre de retrouver les capacités à se déplacer et de développer des alternatives permettant le maintien d'une mobilité.
- Accompagner vers l'accès à un logement adapté indispensable pour favoriser le maintien à domicile.
- Construire, animer et coordonner une plateforme, dispositif commun à tous les acteurs, afin de favoriser l'accès précoce des personnes âgées à un habitat adapté en assurant l'information et la sensibilisations des acteurs concernés, en lien avec les partenaires, permettant in fine une évaluation de la situation sociale et des besoins de la personne pour un accompagnement dans le cadre d'un dispositif intégré et dédié.
- Amplifier l'adaptation des logements privés et sociaux à l'avancée en âge de la société.

En 2017, l'ALG compte 21 demandes dans le cadre du dispositif Loc'Adapt Senior.

A ce titre, Nîmes Métropole, le Département du Gard, les bailleurs sociaux et les réservataires de logements se sont engagés à promouvoir et à favoriser l'atteinte des objectifs ci-dessus à travers la signature d'une charte partenariale.

#### Tendre vers un rééquilibrage au sein des QPV

L'objectif de la politique d'attribution de Nîmes Métropole et de ses partenaires consiste à orienter les attributions, dans la mesure où les marges de manœuvre le permettent, pour contribuer à tendre vers un équilibre territorial à l'échelle intercommunale, en faveur du parcours résidentiel positif des demandeurs et de la lutte contre le phénomène de paupérisation et de ségrégation urbaine dans les QPV. Depuis la loi ELAN, sont assimilés aux QPV:

- Pendant une période de 6 ans, à compter du 1er janvier 2015, les quartiers « ZUS » qui n'ont pas été classés en QPV.
- Pendant une période de 6 ans à compter de leur sorite de classement, les actuels QPV qui n'ont pas été reclassés en QPV.

#### Objectifs chiffrés

 Favoriser l'accueil des ménages connaissant des difficultés économiques hors des secteurs déjà fragilisés :

Le taux de relogement des ménages issus du 1<sup>er</sup> quartile de ressources hors des QPV s'élève à 18,09% pour l'année 2017. Par ailleurs, il convient de rappeler que la loi Égalité et Citoyenneté inclut les ménages relogés dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain dans l'objectif de 25% d'attributions en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans ce contexte, les partenaires s'engagent sur un objectif annuel de 25% d'attributions suivies de baux signés pour les ménages issus du 1<sup>er</sup> quartile de ressources hors des QPV.

#### Objectifs chiffrés

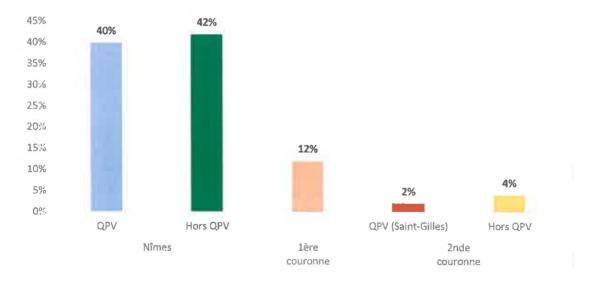
 Faciliter l'accueil de ménages « structurants » qui souhaitent s'installer ou se maintenir sur les secteurs/immeubles les plus fragiles.

Comme indiqué ci-dessus, l'objectif légal de 50% minimum est atteint, avec un taux de relogement des ménages des 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> quartiles s'élevant à 65,29% pour l'année 2017.

Dans ce contexte, les partenaires s'engagent sur un objectif annuel de 60% d'attributions pour les ménages disposant de ressources supérieures au seuil du 1<sup>er</sup> quartile dans les QPV.

## Favoriser le relogement des ménages issus des opérations de « renouvellement urbain » hors des QPV

Dans le but de définir les objectifs de relogements dans le cadre du NPNRU et, plus largement, de répondre de manière adaptée et réaliste aux besoins de rééquilibrage des attributions à l'échelle de l'agglomération, Nîmes Métropole a procédé à l'analyse des attributions annuelles sur son territoire sur la période 2013-2016 (fichier RPLS – baux signés) :



Ce premier exercice d'observation du flux des attributions nous à permis de faire émerger plusieurs grandes tendances et ainsi, de pouvoir fixer les premiers objectifs, répondant aux attentes du règlement général du NPNRU, tout en tenant compte des caractéristiques propres au territoire de

Nîmes Métropole – Document cadre – Mai 2019

l'agglomération. Les objectifs de relogements durant la période du NPNRU s'appuient également sur les tendances observées durant le PNRU 2005-2015.

Les objectifs d'attributions en dehors des QPV, de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires du document cadre des orientations de la CIL seront complétés par la convention intercommunale d'attribution.

Au regard du PNRU 2005-2015, la démolition de 1 024 logements avait conduit au relogement de 545 ménages, dont 65% sur site, 29% sur la commune de Nîmes hors site et 6% de ménages relogés hors des QPV. 40% des ménages ont été relogés dans le parc social neuf contre 56% dans l'existant (4% ont été relogés hors du territoire intercommunal).

Enfin, il est envisagé le relogement d'environ 900 ménages durant la période du NPNRU, soit 150 ménages à reloger par an sur 6 ans (durée du protocole de préfiguration signé le 17 mars 2017 et de la convention de renouvellement urbain en cours de rédaction).

#### Objectifs chiffrés

Au regard du flux annuel des attributions (1 600 en moyenne sur l'agglomération, dont plus de 40% hors des QPV) et des objectifs de production neuve sur le territoire, les partenaires s'engagent à tendre vers l'atteinte des objectifs de relogements suivants :



Au moins 40% des relogements seront effectués dans le parc neuf ou conventionné de moins de 5 ans

Si les objectifs proposés ci-dessus font état d'une répartition 70% des attributions sur la ville de Nîmes et de 30% sur les première et deuxième couronnes de l'intercommunalité, ils restent néanmoins ambitieux par rapport aux flux annuels des attributions de logements sociaux (80% sur la ville de Nîmes et 20% sur les première et deuxième couronnes de l'agglomération), principalement concentrés sur la ville de Nîmes, et devraient permettre d'impulser le rééquilibrage territorial par les attributions de logements à l'échelle de l'agglomération.

Enfin, si les bilans annuels des relogements des ménages ANRU sur la période du protocole de préfiguration et de la convention de renouvellement urbain font état de l'atteinte des objectifs ci-

<sup>\*</sup>Bernis, Bezouce, Bouillargues, Caissargues, Caveirac, Clarensac, Garons, Générac, Langlade, Manduel, Marquerittes, Milhaud, Poulx, Redessan, Rodilhan, Saint-Gervasy.

<sup>\*\*</sup>Cabrières, Dions, La Calmette, Lédenon, Saint-Chaptes, Saint-Côme-et-Maruéjols, Saint-Dionisy, Saint-Gilles.

dessus, Nîmes Métropole fixera des objectifs plus ambitieux de relogements tels qu'énoncés cidessous :

- 30% au sein du parc public ou conventionné situé sur la Ville de Nîmes hors des QPV;
- 20% au sein du parc public ou conventionné situé sur la Ville de Nîmes au sein des QPV;
- 35% au sein du parc public ou conventionné situé sur les communes de la 1<sup>ère</sup> couronne de la communauté d'agglomération;
- 15% au sein du parc public ou conventionné situé sur les communes de la 2<sup>nde</sup> couronne de la communauté d'agglomération.

L'accompagnement des parcours résidentiels au sein de ces quartiers constitue une obligation de résultats, dans le but notamment d'éviter le départ des ménages désireux de rester sur le quartier ou à l'inverse de casser le sentiment d'assignation à résidence de certains habitants actuels ou potentiels. Afin d'augmenter les opportunités résidentielles des ménages et d'affirmer leur droit prioritaire à la mutation, les partenaires seront amenés à développer des procédures innovantes en matière de mobilisation renforcée des mutations inter-bailleurs et de mise à disposition des contingents réservataires. Dans ce sens et en sus du PPGD et de la CIA à venir, une charte partenariale de relogement a été votée par le conseil communautaire de Nîmes Métropole en date du 17 septembre 2018.

#### Maintenir l'effort de relogement par le biais des mutations

En 2017, les mutations représentent 37% de la demande et 29% des attributions sont réalisées en faveur des locataires HLM. Ces chiffres démontrent que les situations de demandes de mutations sont bien prises en compte par les bailleurs. Les mutations apparaissent également comme étant un levier favorisant l'accès des ménages à un logement mieux adapté à leurs besoins.

Les moyens permettant de favoriser les mutations internes au parc de logements sociaux sont prévus par le PPGD et tendent à favoriser les mutations inter-bailleurs et la mobilisation des contingents réservataires et à harmoniser les critères de priorités retenues en matière de mutations.

#### Objectifs chiffrés

Les partenaires s'engagent à atteindre chaque année un taux d'attribution par les mutations d'au moins 25%.

#### Prévoir une évaluation de ces dispositifs

L'ensemble de ces dispositifs étant relativement nouveau et à caractère expérimental, il conviendra de prévoir les modalités d'évaluation de ces outils afin de réorienter la politique le cas échéant. Par ailleurs

#### Commission Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

La loi Égalité et Citoyenneté propose un outil de suivi et d'évaluation des objectifs de relogement au sein et en dehors des QPV: la commission QPV. Inscrite dans l'article L. 441-1-5 du CCH, cette commission réunit les bailleurs sociaux, les réservataires, le maire et le président de EPCI (ou leurs représentants) pour désigner des candidats selon modalités définies par la convention intercommunale d'attribution. La loi ELAN du 23 novembre 2018 précise que la commission QPV se

Nîmes Métropole - Document cadre - Mai 2019

réunie uniquement à la demande du maire de la commune sur le territoire de laquelle se trouve le quartier, soit les communes de Nîmes et de Saint-Gilles pour Nîmes Métropole. Une commission doit être créée pour chaque QPV.

Nîmes Métropole compte 7 QPV sur son territoire (6 à Nîmes et 1 à Saint-Gilles). La mise en œuvre de cette mesure devra faire l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs, en tenant compte de la bonne fluidité du circuit des attributions de logements.

#### Commission de coordination

La commission de coordination, présidée par le président de l'EPCI, réunit le Préfet du Département, les maires des communes membres de l'EPCI, les représentants des bailleurs sociaux présents sur le territoire, les représentants du département, les réservataires, les représentants d'associations et assure le suivi et l'évaluation de la convention intercommunale d'attribution (CIA). Par ailleurs, elle peut examiner certains dossiers de demandeurs de logement social concernés par la CIA et émettre un avis sur l'opportunité de présenter les dossiers proposés par les réservataires en commission d'attribution de logements des bailleurs. Il s'agira donc de privilégier la mise en place d'une commission de suivi et d'évaluation des objectifs fixés dans la CIA.

#### Commission technique de relogement (sites de renouvellement urbain)

Pour organiser et assurer de manière partenariale le relogement des ménages concernés par les opérations de renouvellement urbain, Nîmes Métropole réunit l'ensemble des acteurs du logement social sur le territoire au sein de la Commission Technique de Relogement (CTR) pour :

- o rédiger un plan de relogement et assurer son suivi et son évaluation,
- o restituer à ses membres l'analyse des enquêtes sociales menées par la cellule relogement (voir orientation 3),
- o formuler des propositions de logements en adéquation avec la composition familiale des ménages, leurs ressources et leur souhait de localisation, en veillant à la maîtrise de leur reste à charge, en mobilisant les contingents de l'État, des collectivités territoriales, des bailleurs et d'Action Logement à l'échelle intercommunale,
- o évaluer le besoin en accompagnement social spécifique et formuler des propositions d'orientations le cas échéant.

#### Orientation 3:

#### Les mesures complémentaires de la politique intercommunale de peuplement

Pour rendre efficientes les orientations sur les attributions, une série de mesures complémentaires, portant sur les autres éléments qui déterminent l'équilibre territorial, est nécessaire à mettre en place ou à renforcer.

#### Adapter l'offre nouvelle pour répondre à la demande, aux besoins et au rééquilibrage territorial

La production neuve devra, tant par sa localisation que par ses caractéristiques (typologies, financements, montants des loyers) permettre le renforcement de la solidarité intercommunale en matière de réalisation d'opérations nouvelles et améliorer l'attractivité résidentielle des secteurs les plus fragiles :

- o Produire des logements locatifs sociaux à l'échelle infra-communale sur la ville de Nîmes pour répondre au nécessaire rééquilibrage des QPV les plus fragilisés.
- Adapter la production neuve en fonction de la demande en termes de typologies, de formes urbaines, de niveaux de loyers, en tenant compte de la demande et des besoins de la population.
- o Prévoir une production neuve à l'échelle intercommunale dans des secteurs peu pourvus afin de ne pas accentuer les déséquilibres au sein de l'agglomération.

Les réflexions engagées avec les communes de l'agglomération dans le cadre de la rédaction du 3<sup>ème</sup> PLH 2019-2024 s'appuient sur :

- une meilleure adéquation de l'offre et la demande dans le parc privé et public, en confortant les efforts de l'action publique locale pour faciliter et favoriser les parcours résidentiels positifs,
- une vision stratégique, prospective et partagée du territoire intercommunal à l'horizon 2030.
- une articulation avec les démarches concertées d'élaboration du projet de territoire et du Plan de Déplacement Urbain (PDU),
- le recensement et la mobilisation du potentiel foncier sur le territoire de l'agglomération constitue un point stratégique pour mener à bien le programme d'actions de ce nouveau PLH parallèlement à la mise en œuvre du NPNRU.

#### Assurer une gestion de proximité des relogements dans les quartiers « renouvellement urbain »

Le souhait d'orienter de manière prioritaire les ménages défavorisés hors des résidences les plus fragiles passera aussi par le renforcement des actions de gestion de proximité et d'accompagnement de ces ménages.

Une charte partenariale de relogement est mise en œuvre pour la période du protocole de préfiguration et tout au long du NPNRU. Une cellule relogement, outil opérationnel et de proximité, est déployée sur les secteurs Ouest (Pissevin-Valdegour) et Est (Chemin bas d'Avignon-Clos d'Orville et Mas de Teste).

Cette compétence sera assurée en régie par la cellule relogement de Nîmes Métropole.

Nîmes Métropole – Document cadre – Mai 2019

#### Les missions de la cellule relogement :

- Réaliser les enquêtes individuelles au domicile de chaque locataire concerné par les opérations de renouvellement urbain.
- Visiter les logements d'accueil qui sont proposés aux locataires (signature d'une fiche de proposition de relogement par le locataire accompagnée du bon de visite du bailleur qui a proposé le logement).
- Assurer le suivi des ménages et les propositions qui leur auront été faites (simulation APL et calcul du taux d'effort et du reste à charge) via l'outil RIME Version 5.
- Accompagner les ménages à reloger lors des formalités de déménagement. Cet accompagnement est adapté à la capacité des familles à réaliser par elles-mêmes les démarches dans le cadre du relogement :
  - transfert du dépôt de garantie
  - changement d'adresse
  - contact avec les différents opérateurs de réseaux (gaz, électricité...)
  - démarches auprès de la CAF
  - mise en place des mesures nécessaires en cas d'accompagnement adapté (personnes âgées, situation de handicap, familles très nombreuses notamment).
- Suivre l'installation effective des ménages dans leur nouveau logement. Une dernière visite est réalisée dans les trois mois après cette installation pour s'assurer de la satisfaction du ménage.

#### Améliorer par une politique publique volontaire l'attractivité du parc social fragilisé

Ces politiques publiques passent notamment par les interventions sur le parc existant (réhabilitation, démolition, requalification ou recyclage du parc privé), qui doivent également contribuer à donner aux résidences « fragiles » une attractivité nouvelle.

Au-delà des interventions portant spécifiquement sur le parc social, les politiques publiques tiendront compte de la nécessité de développer une offre attractive en matière d'équipements, de commerce et d'interventions en faveur de la qualité de vie des résidents dans ces quartiers (espaces extérieurs, prévention de la délinquance, développement du tissu associatif...).

#### Lexique:

ACI: Accord Collectif Intercommunal

ALUR: (loi du 24 mars 2014 pour) l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

CA: Communauté d'Agglomération

CCH: Code de la Construction et de l'Habitation

CIA: Convention Intercommunale d'Attribution (fusion de l'ACI et de la CIET depuis la loi Egalité et

Citoyenneté)

CIET: Convention Intercommunale d'Equilibre Territorial

CIL: Conférence Intercommunale du Logement

**DALO**: Droit Au Logement Opposable

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**DDCS**: Direction Départementale de la Cohésion Sociale

ELAN: (loi du 23 novembre 2018 portant) Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique

**EPCI:** Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**HLM**: Habitat à Loyer Modéré

LEC: (loi du 27 janvier 2017 relative à) l'Egalité et la Citoyenneté

NPNRU: Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

**OPS**: Occupation du Parc Social

PLH: Programme Local de l'Habitat

PPGDID: Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des

**Demandeurs** 

PRU: Programme de Rénovation Urbaine

QPV: Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

QVA: Quartier en Veille Active

RP: Résidence Principale

**RPLS**: Répertoire Parc Locatif Social

SNE: Système National d'Enregistrement

SRU: (loi du 13 décembre 2000 de) Solidarité et Renouvellement Urbain

## DDFiP du Gard

30-2019-08-28-003

## GUIN 2019 08 28 Liste des responsables de services au 01 09 2019

Actualisation de la liste des responsables de services au 01/09/2019.



DDFIP DU GARD Division Contrôle de gestion 22 Avenue Carnot 30943 NIMES Cedex

Direction Départementale des finances publiques du Gard Liste des responsables de services disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts
Au 1er septembre 2019

PRENOM	NOM	Au 1er septembre 2019  RESPONSABLES DES SERVICES				
Hélène	GOMES					
		TRESORERIE	AIGUES-MORTES			
Pascal	FRITISSE	TRESORERIE	ANDUZE			
Marie-Laurence	POUGET	TRESORERIE	ARAMON			
Marie-Elisabeth	AVIERINOS	TRESORERIE	BEAUCAIRE			
Jean-Michel	FOUR	TRESORERIE	LA GRAND COMBE			
Catherine	REMIOT	TRESORERIE	PONT SAINT ESPRIT			
Jean-Jacques	FORGET	TRESORERIE	REMOULINS			
Hélène	VAN MAELE	TRESORERIE	SAINT AMBROIX			
Gilles	MAURY	TRESORERIE	SAINT CHAPTES			
Eric	SARRON	TRESORERIE	SAINT GILLES			
Nadine	CHABERT	TRESORERIE	SAINT HIPPOLYTE DU FORT			
Nadine	CHABERT	TRESORERIE	QUISSAC			
Corinne	FABRE	TRESORERIE	SOMMIERES			
Elodie	HERNANDEZ	TRESORERIE	VAUVERT			
Patrice	FAURE	TRESORERIE	VILLENEUVE LES AVIGNON			
Jean-Jacques	PRADEN	SIP	ALES / SAINT PRIVAT DES VIEUX			
Laurent	BALMER	SIP	BAGNOLS SUR CEZE			
Monique	MAYNERIS	SIP	NIMES EST			
Louis	MERLE	SIP	NIMES OUEST			
Thierry	GALONNIER	SIP	NIMES SUD			
Daniel	POULIQUEN	SIE	ALES / SAINT PRIVAT DES VIEUX			
Patrick	PALISSE	SIE	BAGNOLS SUR CEZE			
Reginald	DITGEN	SIE	NIMES EST			
Christophe	AUDOUARD	SIE	NIMES OUEST			
Christine	MAZIERE	SIE	NIMES SUD			
Christian	DELBOS	SIP-SIE	UZES			
Dominique	GUETAT	SIP-SIE	LE VIGAN			
Nicole	GAY	SPFE	NIMES 1			
Charles	RAYNAL	SPF	NIMES 2			
Michel	ANDRES	SPF	NIMES 3			
Franck	PINCHART	CDIF	NIMES			
Serge	ORENGO	1ER BDV	NIMES			
Dominique	REYNAUD	2EME BDV	NIMES			
Jean-Luc	EICH	BCR	NIMES			
Aurélie	ANDRE	PCRP	NIMES			
Evelyne	ANCEL	PCE	NIMES			
François	VAN MAELE	PRS	NIMES			

A NIMES, le 28 août 2019

L'Administrateur Général des Finances Publiques

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

## DDFiP du Gard

30-2019-08-28-004

# REYNAUD 2019 09 01 subdeleg ordo sec

Mise à jour de la délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.



#### **DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GARD 22 avenue Carnot 30943 NIMES CEDEX 09

# DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Le Directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques du Gard,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Didier LAUGA, préfet du Gard ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2013 portant nomination de M. Jean-François REYNAUD, administrateur des finances publiques, et l'affectant à la direction départementale des finances publiques du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2018-05-02-006 du 02/05/2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean-François REYNAUD, administrateur des finances publiques ;

Vu l'article 3 de l'arrêté précité autorisant M. Jean-François REYNAUD à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;



#### **DECIDE:**

<u>Article 1</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François REYNAUD , la délégation qui lui est conférée par arrêté du Préfet du Gard n° 30-2018-05-02-006 du 02/05/2018, sera exercée par :

Pour la division du contrôle de gestion, du budget, de l'immobilier et de la logistique

M. William ROUAULT, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division du contrôle de gestion, du budget, de l'immobilier et de la logistique

ou Mme Anne MAZOYER, inspectrice des Finances publiques

ou Mme Véronique BOUZERAN, inspectrice des Finances publiques

Pour la division des ressources humaines et de la formation professionnelle, reçoivent délégation de signature, dans le cadre des attributions de leur service, pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions de leur service :

**M. Maxime VILLAR**, administrateur des finances publiques adjoint, Responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle ;

**Mme Geneviève LONGUET**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au Responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle ;

**Mme Christel CARTAGENA**, inspectrice des Finances publiques, responsable des ressources humaines et du pôle Social et Environnement de travail ;

M. Sébastien LEONARDUZZI, inspecteur des Finances publiques, Conseiller Ressources humaines ; Mme Martine BLACHAS-PEROSANZ, inspectrice des Finances publiques, correspondante Handicap local.

<u>Article 2</u>: Reçoivent délégation de signature sans pouvoir autonome, en matière d'expression des besoins d'achat et de constatation du service fait valant ordre de paiement de la direction départementale des finances publiques du Gard :

Mme Murielle CAROL, contrôleuse principale des finances publiques

Mme Françoise GAGNE, contrôleuse principale des finances publiques

Mme Sylvie JUAN, contrôleuse des finances publiques

Mme Caroline RAILLARD, contrôleuse des finances publiques

Mme Stéphanie ROUSSEL, contrôleuse des finances publiques.

Article 3: La présente décision annule et remplace la précédente décision du 29 mai 2019.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Gard.

Fait à Nîmes, le 28 août 2019

L'administrateur des finances publiques Directeur du pôle pilotage et ressources

Jean-François REYNAUD

### DDTM du Gard

30-2019-08-28-002

Décision n°2019-AH-OS/02 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué et du pouvoir adjudicateur



#### PRÉFET DU GARD

Direction départementale des territoires et de la mer

Secrétariat Général

Nîmes, le 28 AOUT 2019

Réf.:

Affaire suivie par : Aude RIEUTORD

Tél: 04.66.62.62.04

Courriel: aude.rieutord@gard.gouv.fr

#### **DÉCISION Nº 2019 – AH – OS/02**

portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué et du pouvoir adjudicateur

#### Le directeur départemental des territoires et de la mer

- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;
- VU les arrêtés interministériels portant règlement de la comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du 21 décembre 1982 et du 30 décembre 1982 modifiés par celui du 20 septembre 1984 pour ce qui concerne les budgets des ministères de l'urbanisme et du logement, des Transports et de l'Environnement;
- VU l'arrêté du Premier Ministre du 12 mai 2015 nommant M. André HORTH, directeur départemental à la direction départementale des territoires et de la mer à compter du 1er juillet 2015;
- VU l'arrêté n° 2017 DL 40 du 06 mars 2017 portant délégation de signature au titre du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique portant règlement général sur la comptabilité publique à **M. André HORTH** pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État en qualité de responsable d'unité opérationnelle des budgets opérationnels de programme relevant de sa compétence
- VU l'arrêté n° 30-2018-02-01-006 du 01/02/2018 portant délégation de signature au titre du décret du décret du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique à M. André HORTH pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État des budgets opérationnels de programme BOP 333 action 2 et BOP 723
- VU l'arrêté préfectoral n° 2017 DL 42 du 06 mars 2017 portant délégation de signature à M. André HORTH, directeur départemental des territoires et de la mer pour l'exercice des attributions de pouvoir adjudicateur

1/6

89 rue Wéber – 30907 NIMES CEDEX Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr

#### DECIDE

#### Article 1er:

Subdélégation de signature est donnée à M. Patrick ALIMI, attaché d'administration hors classe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué et du pouvoir adjudicateur et tant pour les dépenses que pour les recettes, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental des territoires et de la mer, selon l'ensemble des dispositions prévues dans les arrêtés susvisés du Préfet du Gard.

#### Article 2:

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur ou du subdélégataire visé à l'article 1er, Mme Catherine BOURRIER, attachée d'administration hors classe, secrétaire générale, disposera de la même subdélégation.

#### Article 3:

Subdélégation de pouvoir adjudicateur et de signature est donnée aux gestionnaires de crédits à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences (conformément aux spécimens de signature en annexe 2) :

- les propositions d'engagements des dépenses et d'affectation des crédits à des opérations d'investissement, de fonctionnement ou d'intervention auprès du contrôle budgétaire et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature,
- les engagements juridiques matérialisés par des marchés à procédure adaptée jusqu'à 25 000 € hors taxes,
- l'établissement des titres de recettes,

#### sur les BOP suivants:

ВОР	Chef de service	Grade – service
333 217 215 723 135 207	Mme Catherine BOURRIER ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Muriel CHAUVEL	Attachée d'administration hors classe Secrétaire générale  Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État Secrétaire générale adjointe
181 (BOP de bassin et de région) 113 (Eau)	M. Vincent COURTRAY  ou, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jérôme GAUTHIER  Mme Charlotte COURBIS	Ingénieur en chef des travaux publics de l'État Chef du service eau et risques Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, Adjoint au chef de service Ingénieure de l'agriculture et de l'environnement Adjointe au chef de service
		Adjointe au chef de service

2/6

89 rue Wéber – 30907 NIMES CEDEX Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr

135	M. David VRIGNAUD  ou, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-François ROUSSEL	Attaché d'administration hors classe Chef du service habitat et construction Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État Adjoint au chef de service
149 113 (Biodiversité) 181 203	M. Cyrille ANGRAND	Ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, Chef du Service Environnement Forêt
149	M. Gérard CHEVALIER  ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine BERGOGNE	Ingénieur hors classe de l'agriculture et de l'environnement, Chef du Service Économie Agricole Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement Adjointe au chef de service
207	M. Géry FONTAINE	Conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable Chef du Service Affaires Juridiques et Sécurité Routière

#### Article 4:

Subdélégation de signature est donnée aux chefs d'unités, dont la liste est annexée (annexe 1) à la présente décision, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences (conformément aux spécimens de signature en annexe 2) :

- les pièces de liquidation des recettes et de dépenses de toute nature,
- les engagements juridiques à hauteur d'un montant maximum fixé dans l'annexe 1 précitée.

#### Article 5:

En cas d'absence ou d'empêchement des gestionnaires et responsables d'unités désignés aux articles 3 et 4, les subdélégations conférées par ces mêmes articles pourront être exercées par l'intérimaire nominativement désigné.

#### Article 6:

Sur proposition des gestionnaires ou responsables d'unités désignés à l'article 4 de la présente décision pourront être habilités à signer des commandes sous leur contrôle et sous leur responsabilité certains de leurs collaborateurs dans la limite d'un montant fixé dans l'annexe 1 à la présente décision.

#### Article 7:

La signature du subdélégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante : « pour le Préfet et par délégation, pour le directeur départemental des territoires et de la mer ».

3/6

89 rue Wéber – 30907 NIMES CEDEX Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr

#### Article 8:

La présente décision prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

#### Article 9:

Toutes dispositions antérieures relatives à une subdélégation de signature sont abrogées.

#### Article 10:

Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution de la présente décision dont copie sera adressée à monsieur le préfet du Gard et qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation, Le directeur départemental des territoires et de la mer

André HORTH

4/6

#### Annexe 1

#### à la décision portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué

		Chefs d'unités habilités à signer d visés à l'article 4	les commandes	Autres agents habilités à signer visés à l'article	
	ВОР	nom – prénom	montant maximum autorisé de l'engagement juridique	nom – prénom	montant maximum autorisé de l'engagement juridique
333	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	COLSON Marion (SG)	20 000 €	JULLIEN Jean-Etienne AFFORTIT Pierre (SG)  JEAN-FRANCOIS Audrey (facturation voyagistes) (SG)	5 000 €
	Conduite et pilotage de	GIACOMAZZI Christine (SG)	20 000 €	ROSET Xavier (SG)	5 000 €
217	l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	COLSON Marion (SG)	20 000 €		
		GIACOMAZZI Christine (SG)	20 000 €		
215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	COLSON Marion (SG)	20 000 €		
723	Entretien des bâtiments de l'État	COLSON Marion (SG)	20 000 €	JULLIEN Jean-Etienne AFFORTIT Pierre (SG)	5 000 €
135	Urbanisme territoires et	AMRI Mohamed (SHC)	50 000 €	COLSON Marion	5 000 €
-	amélioration de l'habitat	JACQUET – FONTAINE Hélène (SHC)	20 000 €	(SG) (frais de déplacements)	3 000 €
181	Prévention des risques (BOP de région et bassin)	TUROUNET Odile (SER)	20 000 €		
113	Paysage, Eau et Biodiversité	HARENG Didier (SEF) Biodiversité- Natura 2000	20 000,00 €		

5/6

89 rue Wéber – 30907 NIMES CEDEX Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – <a href="https://www.gard.gouv.fr">www.gard.gouv.fr</a>

		Chefs d'unités habilités à signer visés à l'article		Autres agents habilités à signer visés à l'article	
	ВОР	nom – prénom	montant maximum autorisé de l'engagement juridique	nom – prénom	montant maximum autorisé de l'engagement juridique
149	Forêt et Loup	CHANTEPY Christophe (SEF)	20 000 €		
203 181	Infrastructures de transports	VIDAL Agnès (SEF)	20 000 €		
207	Sécurité et circulation routière	BOUKRA Morad (SAJSR)	20 000 €	PIERRE Géraldine (SAJSR) COLSON Marion (SG) (frais de déplacement)	5 000 €

6/6

## Prefecture du Gard

30-2019-08-30-001

AP déterminant l'implantation et la répartition des bureaux de vote dans les communes du GARD pour 2020



Préfecture

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Bureau des Elections et de la Réglementation Générale

Mél: laurence.pezet@gard.gouv.fr

Nîmes, le 30 août 2019

Arrêté n° déterminant l'implantation et la répartition des bureaux de vote dans les communes du département du GARD

Le Préfet du Gard Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le Code électoral et notamment l'article R. 40,

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2018-08-28-001 du 28 août 2018 déterminant l'implantation et la répartition des bureaux de vote dans les communes du département du Gard pour la période allant du 11 mars 2019 au 31 décembre 2019, modifié par les arrêtés n° 30-2019-03-19-001 du 19 mars 2019 et 30-2019-03-26-003 du 26 mars 2019,

Considérant les changements intervenus et signalés par les Maires dans les communes du GARD depuis la publication de l'arrêté susvisé,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

#### Arrête:

Article 1<sup>er</sup> : les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 30-2018-08-28-001 modifié, déterminant l'implantation et la répartition des bureaux de vote dans les communes du département cesseront d'avoir effet le 31 décembre 2019.

Article 2 : en application des dispositions de l'article R. 40 du Code électoral, les emplacements des 715 bureaux de vote du département du Gard sont fixés ainsi qu'il suit dans les tableaux, ci-annexés, établis par canton.

Article 3 : un périmètre géographique est affecté à chaque bureau de vote. Pour les communes qui disposent de plusieurs lieux de vote, des cartes concrétisant les aires géographiques des bureaux de vote ou des listings précisant l'affectation des rues, secteurs de rues, quartiers, lieux dits ou hameaux par bureau de vote resteront annexés à l'original du présent arrêté et pourront être consultés au Bureau des élections de la Préfecture du Gard. Par dérogation à ces dispositions, les communes dotées de plusieurs bureaux de vote implantés dans un même local sont autorisées à utiliser une répartition par ordre alphabétique de leurs électeurs.

Hôtel de la Préfecture – 10 avenue Feuchères – 30045 NIMES CEDEX 9 Tél : 0.820.09.11.72 (0,118 € / minute depuis une ligne fixe) – Fax : 04.66.36.00.87 – www.gard.gouv.fr Article 4 : dans les communes à plusieurs bureaux de vote, les militaires, les mariniers, les personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe et les Français établis hors de France, remplissant les conditions prévues par les articles L. 12 - alinéa 1<sup>er</sup>, L. 13, L. 14 et L. 15 du Code électoral et pour lesquels il s'avère impossible de localiser à l'intérieur de la commune l'attache avec la circonscription d'un bureau de vote qui ouvre droit à l'inscription sur la liste électorale de ce bureau, seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur de la commune.

Article 5 : pour les villes de NIMES et d'ALES, l'inscription des électeurs visés à l'article 4 s'effectuera de la façon suivante :

- pour la ville de NIMES : sur la liste électorale du bureau centralisateur de l'hôtel de ville (3ème canton),
- pour la ville d'ALES : par répartition égale entre les trois bureaux centralisateurs.

Article 6 : les dispositions du présent acte seront applicables pour toutes les élections au suffrage universel direct susceptibles de se dérouler dans la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020.

Article 7 : - le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard,

- la Sous-Préfète du Vigan,
- le Sous-Préfet d'Alès,
- les Maires du département,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera immédiatement publié par chacun des maires en ce qui concerne sa commune.

Le texte complet de cet arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Pour le Préfet, le secrétaire général

François LALANNE

ANNEXE 1 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2019-08-CANTON D'AIGUES-MORTES (N° 1)

ARR	CIRCO.		COMMUNE	NB. DE BUREAUX			IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE	PERIMETRE GEOGRAPHIONE DES BINDEANS
	LEGIS.	N° INSEE	MON	DE VOTE	°2	BV CENT.	ADRESSE	DE VOTE (consultable en Préfecture)
					-	×	Salle Nicolas Lasserre - Boulevard Intérieur Nord	
				_	7		Salle l'Oustaou - 34 boulevard Diderot	~
		003	AIGUES-MORTES	y	က		Gymnase Antoine Liguori – Avenue Jeanne Demessieux	
			)	)	4		Gymnase Antoine Liguori – Avenue Jeanne Demessieux	Ct. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 1
					5		Ecole Henri Severin (classe) - Chemin de Trouche	
					9		Ecole Henri Severin (salle) - Chemin de Trouche	-
					τ-	×	Salle Lucien Dumas 1 - Boulevard Fanfonne Guillerme	The state of the s
		900	AIMARGUES	4	2		Salle Lucien Dumas 2 - Boulevard Fanfonne Guillerme	
			)	÷	က		Salle Jacques Serres 1 - Boulevard Fanfonne Guillerme	Ct. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 2
			The state of the s		4		Salle Jacques Serres 2 - Boulevard Fanfonne Guillerme	
		019	AUBAIS	c	-	×	Salle des fêtes -1 Route d'Aigues-Vives	
				1	2		Salle des fêtes - 1 Route d'Aigues-Vives	Ct. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 3
		059	CAII AB (I E)	c	~	×	Salle Laperan - Boulevard Gambetta	L
2	02		/	1	2		Salle de la Maison du Peuple - Place de la République	Ct. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 4
	!				-	×	Ecole maternelle 1 - Rue Jean Grand	
		123	GALLARGUES-LE-MONTUEUX	ო	7			Cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Appeve 5
					3		Ecole maternelle 3 - Rue Jean Grand	
					-	×		
					7		lards	
					ო		Carrefour 2000 - Avenue Jean Lasserre	
		133	GRAU-DU-ROI (LE)	7	4		Palais des Sports - Allée Victor Hugo	cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 6
					2		Les Argonautes - Avenue du Mail	
					ဖ		Carrefour 2000 - Avenue Jean Lasserre	
					7		Hôtel de ville - 1 place de la Libération	
					-	×	Mairie - Salle du conseil municipal - Rue Henri Méry	
		276	ST-LAURENT-D'AIGOUZE	m	7		Salle Vincent Scotto - 456 boulevard Gambetta	
				)	ď		Salle maternelle du Groupe scolaire Chloé Dusfourd - 252 boulevard	CI. Canton d'AlGUES-IMORTES - Annexe /
					,		Alexandra David-Néel	
			NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON	27				
					,			

ANNEXE 2 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2019-08-CANTON D'ALES-1 (N° 2)

	X DE															T											
	FERMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)						Cf. Canton d'ALES-1 - Annexe 1						cf. Canton d'ALES-1 - Annexe 2		cf. Canton d'ALES-1 - Annexe 3		····  cf. Canton d'ALES-1 - Annexe 4	ensemble disterritoire commission		ct. Canton d'ALES-1 - Annexe 5		1	cf. Canton d'ALES-1 - Anneye 6		1	l'ancomption de l'ancomption de la comption de la c	rensemble du ternione communal
IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		Prairie 1 Germain David - Chemin des Sports	Prairie 2 Complexe sportif - Chemin des Sports	Ecole maternelle Faubourg du Soleil - 59 Faubourg du Soleil	Près Rasclaux - C.F.A Quai des Près Rasclaux	Ecole primaire Rochebelle 1 - Place Georges Dupuis	Ecole primaire Rochebelle 2 - Place Georges Dupuis	Ecole des Prés Saint Jean 1 - rue Ampère	Ecole des Prés Saint Jean 2 - rue Ampère	Groupe scolaire Les Promelles - Impasse des Promelles	Ecole Primaire La Royale 546 route de la Royale	Salle Marcel Pagnol - Rue Pélico	Salle Ugolin - Rue du Plan de Brie	Mairie - 159, route d'Alès		Salle des fêtes - Route d'Anduze	Halle des sports - Route de Ribaute	Foyer communal - Route de Mialet (à proximité de la mairie)	Ecole communale Marcel Pagnol - 114 rue du 8 mai 1945	Ecole communale Marcel Pagnol - 114 rue du 8 mai 1945	Hôtel de ville - 41, rue des Marmousets	Ecole maternelle Joliot-Curie - 165, avenue du Château	Ecole élémentaire Joliot-Curie - 165, avenue du Château	Groupe scolaire Marignac - 1136, ancien chemin de Sommières	Centre sportif socio-éducatif - chemin de Cabot	Mairie - 370, avenue Jean Rampon	
	S BV CENT	×	2	23	4	5	ဖွ	7	œ	စ	0	×		×		×		1	×		×					-	
_	· d'ALES	n° 10	n° 102	n° 10	n° 10	n° 10	n° 10	n° 107	n° 10	n° 10	n° 110	,	-	,	-	•	1	1	-	-	-	1	,	1		1	
× N° BV	PREF.	-	7	က	4	2	ဖ	7	∞	თ	1	-	2	τ-	2	-	2	-		7	-	7	ო	4	Ŋ	1	
NB. DE BUREAUX	DE VOTE					70	) -					C	1	C	ı	0	1	-	0	I			S)			-	25
COMMUNE	MOM					ALES (partie 1)						ANDLIZE		BAGABD		BOISSET-ET-GALLIAC		GENERARGUES	RIBAUTE-LES-TAVERNES				SI-CHRISTOL-LES-ALES			ST-JEAN-DU-PIN	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON
	N° INSEE					200						010		027		042		129	214				243			270	
CIRCO.	LEGIS. N			05				40		· Wa							05										
CI																										-	

Ville d'ALES : pour les élections législatives, le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux situés dans la 4ème circonscription est le 18ème bureau (n° 318) situé à l'hôtel de ville - place de l'hôtel de ville et le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux situés dans la 5ème circonscription est le 28ème bureau (n° 328) situé à l'Espace Alès Cazot 1 - 14 rue Jules Cazot

ANNEXE 3 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2018-08-CANTON D'ALES-2 (N° 3)

			COMMUNE	NB DE BIBEAIR		Ne DV		IMBLANTATION DES BLIBERT STATES	
ARR.	LEGIS.	N° INSEE	WON	DEVOTE	N° BV PREF.	ville	NHO NH		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
					11	211		Ecole maternelle Chantilly - 211 me des Oliviers	
					12	212	×	Ecole primaire Clavières 1 - Esplanade de Clavières	
					13	213		Ecole maternelle Clavières 2 - 23 allée des Peupliers	
		200	ALES (partie 2)		14	214		Sanier 1 Croupillac - 39 avenue Vincent d'Indy	Cf. Canton d'Al ES-2 - Annexe 1
					15	215		Sanier 2 Bruèges - 39 avenue Vincent d'Indy	
					16	216		youal	
(		100			17	217		Maison du Peuple - Tamaris - Place Daniele Casanova	
7		320	BELVEZET	-	1	'	1	Salle de la médiathèque - Rue des Tilleuls	l'ensemble du territoire communes
		048	BOUQUET	_	-	'	-	Mairie - 1 route du Castellas	L'ensemble du territoire communal
		055	BROUZET-LES-ALES	-	-	1	-	Mairie - 1578, route des Fumades	l'ensemble du territoire communal
2		113	FONS-SUR-LUSSAN	1	١		1	Mairie - Place des Ecoles	l'encemble du territoire confinaliai
2		151	LUSSAN	1	1		-	Mairie - Place du Château	l'occomble du territoire comminai
_		173	MONS	_	1	,		Mairie 2 place do la Mairie	L'elisellible du lefficoire communai
ļ-		197	PI ANS (I FIS)	-				Maine - 2, place de la Maine	L'ensemble du territoire communal
-		276	CT I TO V/ TT TO I TO	- -	'	-	1	Mairie - 900 Grand Koute	L'ensemble du territoire communal
-	2	27.3	O - JOS I - EI - VACCOIEREN		,	-	-	Mairie - 2 rue de l'Eglise	L'ensemble du territoire communai
	2				-	-	×	Salle polyvalente - Espace La Fare Alais - Avenue Marcel Paul	
•					2	-	ш.	oyer Georges Brassens - Avenue Jacques Duclos - Camont	
-		784	SI-MAKIIN-DE-VALGALGUES	rv 	က		Ш	Ecole Louis Deleuze - Soulier	Cf. Canton d'ALES-2 - Annexe 2
					4	1		-oyer l'Ensolehada - La Vabreille	
					5	,		Salle polyvalente - Espace La Fare Alais - Avenue Marcel Paul	
					-	1	×	Mairie - Salle des mariages - Place de la Mairie	
_					2	'	ш	Espace Georges Brun - 10 Rue Jean Giono	
<del>-</del>		294	ST-PRIVAT-DES-VIEUX	ω ·	က	'		Le Rieu - Centre de loisirs - 4 chemin des Pinsons	Cf. Canton d'Al ES-2 - Anneye 3
					4	,	2	Mazac - Centre socio-culturel Simone Veil - 7 Rue Florian	
	•				2		_	Mazac - Restaurant scolaire - 7 Rue Florian	
•				:	-	1	×	Centre Culturel Becmil - rue Becmil	
		305	SALINDRES	<del>:</del> ო	2		U	Centre Culturel Becmil - rue Becmil	Cf. Canton d'ALES-2 - Annexe 4
		9,0	The state of the s		3	'		Centre Culturel Becmil - rue Becmil	
		318	SERVAS	-	3	1	-	Mairie - Le Village	l'ensemble du ferritoire communal
-		320	SEYNES	1	ı	,	-	Mairie - Salle du Conseil municipal - Le Village	l'ansamble du territoire communal
_		338	VALLERARGUES		1		,	Salle polyvalente - Rue Principale	l'ansamble du territoire communel
			NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE	3.7					rensemble du templie communal
			DU CANTON						

Ville d'ALES : pour les élections législatives, le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux situés dans la 4ème circonscription est le 18ème bureau (n° 318) situé à l'hôtel de ville et le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux situés dans la 5ème circonscription est le 28ème bureau (n° 328) situé à l'Espace Alès Cazot 1 - 14 rue Jules Cazot

ANNEXE 4 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2018-08-CANTON D'ALES-3 (N° 4)

PERIMETRE GEOGRAPHIOLIE DES	BUREAUX DE VOTE (consultable en	(2000)	-	-		-	:	Ct. ville d'ALES - Annexe 1	•					ansemble du territoire	l'ansamble du torritoire commune	L'oncomble du territoire confiningi	Longerinie du terrinoire communai	L'ensemble du ternitoire communai	L'ensemble du territoire communai	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communai	L'ensemble du territoire communai			l'ensemble du ferritoire ammos	L'ensemble du ferritoire communal	l'ensemble du territoire communal		
IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE	ADRESSE	Hötel de ville - Place de l'Hôtel de ville	Espace André Chamson - 2 bd Louis Blanc, place Henri Barbusse	Ecole primaire Veigalier - Rue Veigalier	Ecole primaire, plan d'Alès 1 - Rue Claude Debussy	Ecole maternelle, plan d'Alès 2 - 11 rue Maximin Dhombres	Ecole primaire, montée de Sihol 1 - 824 montée de Sihol	Ecole primaire, montée de Sihol 2 - 824 montée de Sihol	Ecole primaire Claire Lacombe 1 - Rue Gracchus Babeuf	Ecole maternelle Claire Lacombe 2 - Rue Gracchus Babeuf	Ecole primaire Louis Pasteur - Grand'rue Jean Moulin	Espace Alès Cazot 1 - 14 rue Jules Cazot	Espace Alès Cazot 2 - 14 rue Jules Cazot	Mairie - Salle du Conseil - 92 rue du 19 mars 1962	Mairie - Place de la Mairie	Mairie - 2 Place de la Mairie	Mairie - 39 rue de la Mairie	Mairie - 400 ma des Ecoles	Mairie - 384 fraversée du village	Mairie - Solle du conseil municipal - A alons de la Mairie	Mairie - Rue de la Mairie		La Jasse : Salle Jean Constant - Rue des Fooles de la Jasse de Romand	Mas Bruguier : Centre de Loisir - Rue André Schenk	Mairie - Salle polyvalente - Place du Cdt Espérandieu	Salle polyvalente - Place du 19 mars 1962	Mairie - 1, place de l'Amourette	Lieu festif Chemin du Stade - 580 chemin du Stade	Investo Social of Atlanta Atlanta and Atla
	BV CENT	×												-		,	1	'	,			×			3	,	•	×	
P. V.O. SIV		318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	1	1		-	-				ļ '		1	1	,	1	-	
	DE PREF.	18	19	29	2	22	23	24	25	26	27	28	29	-	'	-	,	1	-	-	-	-	2	3	1	ı	1	- 2	
NB. DE	BUREAUX DE VOTE						12	!						+	1	-	1	-	-	-	_		ო		-	-	τ-	2	28
COMMUNE	MOM						ALES (partie 3)						MANATOR TO THE PROPERTY OF THE	CASTELNAU-VALENCE	DEAUX	EUZET	MARTIGNARGUES	MEJANNES-LES-ALES	MONTEILS	ST-CEZAIRE-DE-GAUZIGNAN	ST-ETIENNE-DE-L'OLM		ST-HILAIRE-DE-BRETHMAS	The state of the s	ST-HIPPOLYTE-DE-CATON	ST-JEAN-DE-CEYRARGUES	ST-MAURICE-DE-CAZEVIEILLE	VEZENOBRES	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON
	N° INSEE						200							072	101	109	158	165	177	240	250		259		261	+	285	348	
CIRCO.	LEGIS.					2					ı	 ဂ		_1		i			L	L	L	<u></u>				L			
	ARR.														_														

Ville d'ALES : pour les élections législatives, le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux situés dans la 4ème circonscription est le 18ème bureau (n° 328) situé à l'hôtel de ville et le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux situés dans la 5ème circonscription est le 28ème bureau (n° 328) situé à l'Espace Alès Cazot 1 - 14 rue Jules Cazot

ANNEXE 5 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2018-08-CANTON DE BAGNOLS SUR CEZE (N° 5)

PEDIMETER CEOCEADUIOLI PER SILVER SIL	Consultable en Préfective)		-	3	-		•	Canton de BAGNOLS-SUR-CEZE - Annexe 1					•	ansemble du territoire	L'ensemble du territoire communal		Of. Canton de BAGNOLS-SUR-CEZE - Annexe 2	langamble di territorio	l'encomple du territoire collinural	l'ansamble du territoire communal	Les habitants des hameaux de Colombios et de Cambo	Les habitants des hameaux de Carmes et de Donnat	Les habitants du village de Sabran et des hameaux de	Charavel, de Mégiers et de Cadignac	L'ensemble du territoire communal		Les électeurs do		15 1. 55 55 55 55 16 1.
IMPLANTATION DES BURFAUX DE VOTE	BV CENT.	X Hôtel de ville - Salle de Justice de paix - Place Auguste Mallet	Centre culturel - Salle A - Place Flora Tristan	Centre culturel - Salle D - Place Flora Tristan	Tristan	Halle des Sports Saint-Exupéry - Avenue du Bordelet		:	Halle des Sports Saint-Exupéry - Avenue du Bordelet	Halle des Sports Jean Mermoz - Le Bosquet - Chemin de Bourdilhan	Halle des Sports Jean Mermoz - Le Bosquet - Chemin de Bourdilhan	Halle des Sports Jean Mermoz - Le Bosquet - Chemin de Bourdilhan	Halle des Sports Jean Mermoz - Le Bosquet - Chemin de Bourdilhan	- Mairie - Le tour de ville	- Mairie - Place des Marronnniers	X Mairie - Salle n° 1 - Rdc - Place de la Mairie	Salle des remparts - Chemin de ronde	- Mairie - Place de la Liberté	- Mairie - Salle des mariages - 11. avenue des Tavans	- Mairie - Place de la Vignasse	X Ancien presbytère - Hameau de Colombier - Place du Lavoir		Mairie - Sabran - 1 route du tour de la Madone	- 1	- Mairie - 276, Grand Rue	T	X Salle des fêtes - 24 avenue de la Tave	Salle des fêtes - 39 impasse du stade	
NB. DE BUREAUX	DE VOTE N°	_	2	ო	4	ເດ	12 6	7	ω	თ	10	1	12	-	_	,	2	1	1	-	1	2	ი )		1	-	2	2	26
COMMUNE NB. DE I	NOM						BAGNOLS-SUR-CEZE							CAVILLARGUES	CHUSCLAN	CONNECTX		GAUJAC	ORSAN	PIN (LE)		SABBAN			OI-ELIENNE-DES-SOKIS	SI-PONS-LA-CALM	TRESQUES	The state of the s	NOMBRE DE BUREAUX DE 2
00	N° INSEE						028 BA								081	780	200	127	191	196		225		1	+	787	331	The state of the s	NOW >
CIRCO.	LEGIS.							_							 8														
488															7														

ANNEXE 6 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2018-08-CANTON DE BEAUCAIRE (N° 6)

PERIMETRE GEOGRAPHIONE DES BUREANY DE VOTE	Consultable on Dráfactura)		Cf. Canton de BEAUCAIRF - Annexe 1		The second secon						Ct. Canton de BEAUCAIRE - Annexe 2									. Canton de BEAUCAIRE - Annexe 3			L'ensemble du territoire communal	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à G	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de H à 7	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à C	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de D à L	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de M à Z	L'ensemble du territoire communal	
IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE	BV CENT. ADRESSE	X Salle Eugène Lacroix - Avenue Jean Moulin		Salle Eugène Lacroix - Avenue Jean Moulin	X Mairie - Place Georges Clémenceau	Mairie - Place Georges Clémenceau	Ecole maternelle de la Condamine - 2T rue Jean Moulin	Ecole primaire de la Condamine - 2T rue Jean Moulin	Foyer Restaurant - 27 boulevard Joffre	Foyer Restaurant - 27 boulevard Joffre	Ecole primaire de la Moulinelle - Rue du 5 juillet 1962	Ecole maternelle de la Moulinelle - Rue du 5 juillet 1962	Ecole de Garrigues Planes - 701, chemin Clapas de Cornut	Ecole de Garrigues Planes - 701, chemin Clapas de Cornut	Ecole de Garrigues Planes - 701, chemin Clapas de Cornut	Ecole primaire de Puech Cabrier - 10, rue des Orangers	X Foyer des Cigales - 1 rue du Cadereau	Foyer des Cigales - 1 rue du Cadereau	Foyer des Cigales - 1 rue du Cadereau	Foyer des Cigales - 1 rue du Cadereau	Foyer des Cigales - 1 rue du Cadereau		- Salle polyvalente - Avenue Léopold Rigoulet	X Ecole André Malraux 1 - Rue du Mas de Courtois	Ecole André Malraux 2 - Rue du Mas de Courtois	X Centre socio-culturel - Rue Saint-Laurent	Centre socio-culturel - Rue Saint-Laurent	Centre socio-culturel - Rue Saint-Laurent	- Salle de la Chapelle	
	°	-	7	3	<b>-</b>	2	က	4	D.	ပ	7	ω	တ	10	7	12	-	7	က	4	2	9	<u>,                                    </u>	-	2	-	5 0	2	-	
NB. DE BUREAUX	DE VOTE		ო							72	1								w w	)			_	^			m		-	28
COMMUNE	MOM		ARAMON	The state of the s		-	-	_		BEAUCAIRE									BELLEGARDE				COMPS	FOURQUES	With the second				VALLABREGUES	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON
	N° INSEE	:	012							032							-		034				680	117		L		000	330	
ш	LEGIS.		 03												•				-				03	7			 5	5	٥	
ARR.															7							1								

ANNEXE 7 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2018-08-CANTON DE CALVISSON (N° 7)

PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BURFALIX DE VOTE	(consultable an Dráfactura)	(Solisaliable di fortige estatula	'oncomble du territorie communal	L'ensemble du territoire communal	Lenselligie du territoire communai		MOSSIVIAC eb notne C fC	O: Califoli de CALVISSON - Annexe 1		- minimum of the old monary	L'anomble du termone	L'enseirible du territoire communai	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communai	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal		CI. Canton de CALVISSON - Annexe 2	ensemble du territoire commune	L'ensemble du territoire communel	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communel	The contract of the contract o	CI. Canton de CALVISSON - Annexe 3	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire comminal	5				Les electeurs dont les noms commencent par les lettres de H à Z			
IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE	ADRESSE	Mairie - 1 place du Languedoc	Foyer communal - Place de l'Eglise	Salle polyvalente - 1, place de la Mairie	Espace associatif de l'Herboux - 3 avenue du 11 novembre	Foyer communal 1 - Place Georges Méjean	Foyer communal 2 - Place Georges Méjean	Ancienne école - Rue de l'école - Hameau de Sinsans	Foyer communal 3 - Place Georges Méiean	Salle polyvalente - Route de Sérignac	Foyer communal - Rue du Moulin à huile	Fover communal - Place du fover	Ecole maternelle - Chemin Viel	Fover communal - 1 rue I ouis Garimond	Fover comminal - 9 rie du Fover	Mairie - Rue des Ecoles	Maria - 1 place de l'Avenir	Maine 233 module Aveilli	Nomente - 200, fue uu zo abut 1944	Nouvelle ecole communale - 20 chemin des Bessons	Maine - Salle du conseil municipal - Rue des écoles	Maine - 10, place de l'Eglise	Foyer communal – Chemin des Aires	Foyer communal – Chemin des Aires	Mairie - Place Louis Bousquet	Mairie - Salle du rez-de-chaussée - 1 rue de la Mairie	Mairie - 1 Place de la Mairie	Mairie - Rue des Fontaines	Foyer socio-culturel - 1 rue du 19 mars 1962	Ecole élémentaire - 1 avenue des écoles	Foyer socio-culturel - Place du Chêne de la Victoire - Rue des Ecoles	Mairie - 14, plan de la Croix	Foyer - Rue du Valadas	Espace Henri Dunant - Rue Poterie Salle annexe du Gymnase - Avenue Pierre Mendès-France	Mairie - 8 route d'Ilaès	יייייייייייייייייייייייייייייייייייייי	Fover communal - Chemin Canta e Ris	ישלא ספונים מוסוויון ספונים ביואס
	BV CENT.	-		,		×				,	'	,	1	1	1	,							×		-	-	,	-	×		-	,	,	×	,	>	<	
	ž	1	,	-	-	7	က	4	2	,	•	-	,	,		-	,	ļ,			-	'	-	2	,	,	-	1	- (	7	1	-		7 2 8	,	,	- 2	
NB. DE BUREAUX	DE VOTE	-	7	_			Ω			-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2		-			-	2		_ ,		-	ო			7	;
1000000	NOM	ASPERES	AUJARGUES	BOISSIERES			CALVISSON			CANNES-ET-CLAIRAN	COMBAS	CONGENIES	CRESPIAN	FONS	FONTANES	GAJAN	UNAS	LECOUES	MONTIGNARGLIES	MONTMINAT	MONTESTAT	(37)	NAGES-ET-SOLORGUES	100	PARIGNARGUES	ROUVIERE (LA)	SI-BAUZELY	SI-CLEMEN!	ST-GENIES-DE-MALGOIRES	TO T	טאאפייטטין אפואואיאיין פ	OALINELLED	SAUZEI	SOMMIERES	SOUVIGNARGUES		VILLEVIEILLE	NOMBRE DE BUREAUX DE
No INICEE	יואסווו	2/3	023	043			062			990	088	091	860	112	114	122	136	144	180	181	182	3	186		193	777	555	744	255	204	2000	243	20	321	324		352	
EGIS.	-	70	70	02		- 6	02			92	02	02	02	05	02	05	02	02	4	05	0.5	3	02	L	3 3	4 2	3 8	70	70	0,5	3 8	700	5	02	02	-	02	
ARR.	†	7	7	7					+	E)	2	2	2	2	2	~	<u></u>	2			0	+	7	+			7 (	+	7	+	+	10	+		2	<u> </u>	7	

ANNEXE 8 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2018-08-CANTON DE LA GRAND'COMBE (N° 8)

NOM	DE VOTE	ž,	BV CENT.	IMPLANIATION DES BUREAUX DE VOTE ADRESSE	PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
BONNEVAUX			1	Marire - Le Village Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
RANOUX-LES-TAILLADES	2	1 2	×	Hötel de Ville - Branoux Mairie annexe - 4, rue des Taillades - I es Taillades	Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 1
CENDRAS	ю	- 2 6	×	Mairie - Place Roger Assenat Foyer communal de Malataverne - 127 chemin du Temple Foyer communal de La Blaquière - 136, nue de II sine à chairy	
CHAMBON (LE)	-	,	1	Salle polyvalente - Place du village	ensemble di territoire communal
CHAMBORIGAUD		'	,	Foyer rural – Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
CORBES		, ,	٠   ٠	Warrie - Le Village Fover di Micropulier - Ousrier de l'Escale	L'ensemble du territoire communal
GENOLHAC	2	- 2	×	Salle polyvalente - Place du Colombier Ancienne école - Mairie annexe de Pont de Rastel	Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 3
		-	×	Mairie - Square Mendès France	Les électeurs du côté impair de la rue Sainte Barbe (n° 1 à 7), du cœur de ville,
		2		Centre de loisirs - 28, rue des Oliviers	
		ო		Ecole Anatole France - Entrée rue Jules Ferry	
GRAND-COMBE (LA)	7	4		<u>_</u>	Les électeurs du centre-ville à partir de la rue Saint-Vincent, rue Pasteur, rue Sainte-Barbe (n°9 à 15), du Gouffre, du quartier des Pelouses, du quai du 11
		ည		Bureau de l'état-civil de Trescol - Place du Temple	<del></del> -
		ω		Local municipal de la Trouche - 3 rue des Cités de la Trouche - La Levade	Les électeurs du hameau de La Levade
		7		Local associatif - Ancienne école de Champciauson -	Les électeurs du hameau de Champciauson
LAMELOUZE	1	-		Salle polyvalente - Place de la Mairie	Ct. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 4
		-	×	Mairie - Place du Jeu de Paume - Le Pradel	Les électeurs du Pradel. le Mathieur Memoirol le Pontil Broussous les Bonhas
LAVAL-PRADEL	7	7		Annexe Etat-Civil - Le Mas Dieu	Les électeurs du Mas Dieu, les Cres, les Ramadières, Cassagnettes, Laval, Mas
MALONS-ET-ELZE	1	,		Mairie - Le Village	du Lac, Malbosc, Cassagnes, le Mazel, les Oules
MIALET	-	•	,	Foyer Monplaisir - 248 route de Générargues	L'ensemble du territoire comminal
PONTEILS-ET-BRESIS	-	•	•	Maírie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
PORTES	7	- 2	×	Salle de réunion - Rue de la Mairie Annexe état-civil - l'Affenadou	Les électeurs de Portes non rattachés au bureau de l'Affenadou
-BONNET-DE-SALENDRINQUE	-	-		Mairie - La Chapelle	Les electeus de l'Alleriadou, Paime-Salade, les Menes, le Chateau de la Plaine
STE-CECILE-D'ANDORGE	2	- 0	×	Mairie - Le Village	Cf. Canton de LA GRAND'COMRE - Annaya 5
STE-CROIX-DE-CADERLE	-		î	Mairie - Place Fernand Volpelière	
ST. IFAN-DII-GABD	C	<b>-</b>	×	- Mairie - 1 rue du Maréchal de Thoiras	
	7	2		- Salle du Mont Brion - Avenue René Boudon	Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 6
SI-PAUL-LA-COSTE	-	,	,	Mairie - Place du Temple - Le village	L'ensemble du territoire communal
SEBAS HEN-D'AIGREFEUILLE		' '	' >	Mairie - La Fabrègue	L'ensemble du territoire communal
SALLES-DU-GARDON (LES)	4	- 7 K 4	<	Petite saile Louis Aragon - Place du 8 mai 1945 Salle municipale la Favêde - La Favêde Salle de réunion - Rue Paul Gézanne Salle de réunion - Rue Dui Charachaira	Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 7
SENECHAS	1	١	,	oalle de boxe de milipostalle - Rue L'impostalle Mairie - Place de l'Eglise	ancamhla di taritaira
SOUSTELLE	1	,		Mairie - Le Village	l'ensemble du territoire commuse
THOIRAS	1	1	,	Mairie - Salle du Conseil - Le Puech	L'ensemble du territoire communal
VABRES	-	1	1	Mairie - Le Bayle	L'ensemble du territoire communal
VERNAREDE (LA)		•	,	Mairie - Rue des Ecoles	L'ensemble du territoire communal
DU CANTON	45				
	AUJAC BONNEVAUX BRANOUX-LES-TAILLADES CENDRAS CHAMBON (LE) CCHAMBON (LE) CONCOULES CORRES CORRES CORRES GENOLHAC ANAL-PRADEL LAVAL-PRADEL LAVAL-PRADEL ANALET PONTEILS-ET-BRESIS PORTES STE-CROIX-DE-SALENDRINQUE STE-CROIX-DE-SALENDRINQUE STE-CROIX-DE-SALENDRINQUE STE-CROIX-DE-SALENDRINGUE STE-CROIX-DE-CADERLE ST-BANDORGE STE-CROIX-DE-CADERLE ST-BANDORGE STE-CROIX-DE-CADERLE ST-BANDORGE STE-CROIX-DE-CADERLE ST-BANLL-LA-COSTE ST-PAUL-LA-COSTE ST-PA		2	2 1 1 2 2 7 7 7 8 8 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	1

ANNEXE 9 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2018-08-CANTON DE MARGUERITTES (N° 9)

		T					Τ			T			Ī					Γ									Τ		7
PERIMETRE GEOGRAPHIOLIE DES RUBEALIY DE VOTE	(consultable en Préfecture)			Cf. Canton de Marquerittes - Annexe 1			The state of the s	Cf. Canton de Marquerittes - Annexe 2		resident production in the control of the control o	Cf. Canton de Marquerittes - Annexe 3				Cf. Canton de Marquerittes - Annexe 4			PROPERTY TO THE PROPERTY TO TH		The state of the s	OI. Caritori de Marguerittes - Annexe 5			THE PARTY AND TH	Cf. Canton de Marguerittes - Annexe 6	,		Ct. Canton de Marguerittes - Annexe /	
IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE	ADRESSE	Bergerie Est - Place de la Madone	١.,		Ecole maternelle Madeleine Brès - Rue des Platanes	Centre de loisirs - Rue du Pont de la République	Mairie - 16 rue de la Souleïado	Le Mas des Enfants - 38 avenue de la Méditerranée	Foyer Fernand Bedos - 459 rue de la Souleïado	Mairie - Grand'rue	Salle polyvalente - Ecole primaire - 6, rue du Levant	Mas de l'Hôpital - Chemin de la Farelle	Complexe sportif - 1719 chemin de Saint-Paul	lexe sportif - 1719 chemin de Saint-Paul		Complexe sportif - 1719 chemin de Saint-Paul	Complexe sportif - 1719 chemin de Saint-Paul		Salle polyvalente 2 - Rue Marcel Bonnafoux	Salle polyvalente 3 - Rue Marcel Bonnafoux			Salle polyvalente 6 - Rue Marcel Bonnafoux	Salle "Eouze" - Place André Vayrette	Salle "Capitelle" - Place André Vayrette		Salle André Chamson - Avenue Mistral - Anciennes écoles	Salle Frédéric Mistral - Avenue Mistral - Anciennes écoles	Marine and the second s
	BV CENT.	×					×			×			×					×						×				×	
JREAUX	OTE N°	-	2	က	4	5	<b>↓</b>	2	3	Ψ		3	_	7	က	4	5	-	2	က	!	2	ဖ	-		ဂ		2	
NB. DE BUREAUX	DE VOTE			Ω				m			ന				Ω					· (C	•				ო				п 21
COMMUNE	MON			BOUILLARGUES				CAISSARGUES			GARONS				MANDUEL					MARGUERITTES					POULX	- Andrews	NAH IICCM		NOMBRE DE BUREAUX DE
	N° INSEE			047				090			125				155					156					206		356	)	
CIRCO.	LEGIS.			2			-	2			2				 9					90					90				
0	;											1			7		1						1						

ANNEXE 10 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2018-08-CANTON DE NIMES-1 (N° 10)

PERIMETRE GEOGRAPHIOLIE DES BIBEALIX DE	VOTE (consultable en Préfecture)		•	:	•	•		1			•	-		C1. VIIIe de NIMES - Annexe 1	:	-		•	•	-	•		•	•	-
IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE	ADRESSE	Ecole maternelle Jean Jaurès - 1 B rue Saint-Laurent	Ecole maternelle Jean Jaurès - 1 B rue Saint-Laurent	Ecole primaire Armand Barbès - 16 rue Armand Barbès	Ecole primaire Armand Barbès - 16 rue Armand Barbès	Ecole primaire Armand Barbès - 16 rue Armand Barbès	Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède	Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède	Ecole maternelle Mas des Gardies - 9 rue des Palombes	Ecole maternelle Mas des Gardies - 9 rue des Palombes	Ecole maternelle Mas des Gardies - 9 rue des Palombes	Ecole primaire Edgard Tailhades - 2 rue Edgard Tailhades	Ecole primaire Edgard Tailhades - 2 rue Edgard Tailhades	Ecole primaire Edgard Tailhades - 2 rue Edgard Tailhades	Ecole primaire de Castanet - 81 chemin de la grotte des Fées	Ecole primaire de Castanet - 81 chemin de la grotte des Fées	Ecole primaire de Castanet - 81 chemin de la grotte des Fées	Ecole primaire Marie Soboul - 1 rue des Bénédictins	Ecole maternelle Rangueil - 30 rue Rangueil	Ecole primaire de l'Eau Bouillie - 73 B chemin Bois de Mittau	Ecole primaire de l'Eau Bouillie - 73 B chemin Bois de Mittau	Ecole primaire de l'Eau Bouillie - 73 B chemin Bois de Mittau	Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès	Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès	Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès
	BV CENT	×																							
N° BV ville	de NIMES	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124
N° BV	PREF.	-	2	က	4	5	9	7	∞	တ	9	-	12	13	4	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
NB. DE BUREAUX	DE VOTE												24	ı											
, N													189	2											
CIRCO.	LEGIS.	5	6	0	5	5	5	0	0	5	5	5	5	5	0	6	5	2	90	90	90	90	90	90	90
ARR								•		******			^			•			•						

Ville de NIMES : pour les élections législatives, le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux de vote situés dans la 1ère circonscription est le 1er bureau (n° 101) situé à l'école maternelle Jean Jaurès, 1B rue Saint-Laurent et le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux de vote situés dans la 6ème circonscription est le 44ème bureau (n° 301) situé à l'Hôtel de ville, place de l'hôtel de ville.

ANNEXE 11 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2018-08-CANTON DE NIMES-2 (N° 11)

TO TO THE TOTAL OF	renime i Re Geographique Des Bureaux De VOTE (consultable en Préfecture)										Cf. ville de NIMES - Annexe 2									
IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE	BV CENT. ADRESSE	X Ecole primaire Pierre Sémard - 52 rue Pierre Semard	Ecole primaire Pierre Sémard - 52 rue Pierre Semard	Ecole maternelle Prosper Mérimée - 2 rue Prosper Mérimée	Ecole maternelle Prosper Mérimée - 2 rue Prosper Mérimée	Ecole maternelle Prosper Mérimée - 2 rue Prosper Mérimée	Ecole primaire Grézan - 2 A rue E. Reynaud	Ecole primaire Grézan - 2 A rue E. Reynaud	Ecole primaire Grézan - 2 A rue E. Reynaud	Ecole maternelle Jean Zay - 1 rue du Cdt Lherminier	Ecole maternelle Jean Zay - 1 rue du Cdt Lherminier	Ecole maternelle Jean Zay - 1 rue du Cdt Lherminier	Ecole primaire Albert Camus - 20 rue Agrippa d'Aubigné	Ecole primaire Albert Camus - 20 rue Agrippa d'Aubigné	Ecole primaire de Courbessac - 2801 route de Courbessac	Ecole primaire de Courbessac - 2801 route de Courbessac	Ecole primaire André Chamson - 45 rue F. Guillierme	Ecole primaire André Chamson - 45 rue F. Guillierme	Ecole primaire André Chamson - 45 rue F. Guillierme	Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès
N° BV ville	de NIMES	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215	216	217	218	219
N° BY	PREF.	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43
NB. DE BUREAUX	DE VOTE										19									
I C	N° INSEE										189								***************************************	
CIRCO.	LEGIS.	90	90	90	90	90	5	0	0	2	2	0	90	90	90	90	0	0	01	90
	AKK.									da-Tracker	7									

Ville de NIMES : pour les élections législatives, le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux de vote situés dans la 1ère circonscription est le 1er bureau (n° 101) situé à l'école maternelle Jean Jaurès, 1B rue Saint-Laurent et le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux de vote situés dans la 6ème circonscription est le 44ème bureau (n° 301) situé à l'Hôtel de ville, place de l'hôtel de ville;

ANNEXE 12 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2018-08-CANTON DE NIMES-3 (N° 12)

	PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)											Cf. ville de NIMES - Annexe 3										
IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE	ADRESSE	Hôtel de Ville - 1. place de l'Hôtel de ville	Hôtel de Ville - 1, place de l'Hôtel de ville	Ecole primaire Hector Berlioz - 6, rue Saint-Castor	Ecole primaire Hector Berlioz - 6, rue Saint-Castor	Ecole maternelle Rangueil - 30, rue Rangueil	Ecole primaire Marie Soboul - 1, rue des Bénédictins	Ecole primaire la Placette - 10, rue Hôtel Dieu	Ecole primaire la Placette - 10, rue Hôtel Dieu	Ecole primaire Talabot - 35, avenue Carnot	Ecole primaire Talabot - 35, avenue Carnot	Ecole primaire Talabot - 35, avenue Carnot	Ecole primaire Emile Gauzy - 1, rue de Tunis	Ecole primaire Emile Gauzy - 1, rue de Tunis	Ecole primaire Emile Gauzy - 1, rue de Tunis	Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie	Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie	Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie	Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie	Ecole primaire André Chamson - 45, rue F. Guillierme	Ecole primaire Jean-Jacques Rousseau - 7, rue Jean-Jacques Rousseau	Ecole primaire Jean-Jacques Rousseau - 7, rue Jean-Jacques Rousseau
	BV CENT.	×																				
- F - III: / \G ol4	NIMES AND	301	302	303	304	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321
/\G 014	PREF.	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	28	26	90	61	62	63	64
NB. DE BUREAUX	DE VOTE									;		21		<b>i</b>	i	<b>i</b>	i					
	N° INSEE											189										
المان	LEGIS.	90	90	90	90	90	01	01	0	90	90	90	01	01	04	90	90	90	90	01	01	01
	ARR.							· · · · ·				7			1							

Ville de NIMES : pour les élections législatives, le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux de vote situés dans la 1ère circonscription est le 1er bureau (n° 101) situé à l'école maternelle Jean Jaurès, 1B rue Saint-Laurent et le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux de vote situés dans la 6ème circonscription est le 44ème bureau (n° 301) situé à l'Hôtel de ville, place de l'hôtel de ville.

ANNEXE 13 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2018-08-CANTON DE NIMES-4 (N° 13)

PERIMETRE GEOGRAPHIOLIE DES BLIBEALIY DE	VOTE (consultable en Préfecture)										Cf. ville de NIMES - Annexe 4									
IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE	BV CENT. ADRESSE	X Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel	Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel	Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel	Ecole élémentaire Henri Wallon - 210 rue Utrillo	Ecole élémentaire Henri Wallon - 210 rue Utrillo	Ecole primaire Capouchiné - Square Albert Soboul	Ecole primaire Capouchiné - Square Albert Soboul	Ecole primaire Capouchiné - Square Albert Soboul	Ecole Pauline Kergomard -1B rue Henri Revoil	Ecole Pauline Kergomard -1B rue Henri Revoil	Ecole primaire René Char - 100 rue Louis Landi	Ecole primaire René Char - 100 rue Louis Landi	Ecole maternelle Mas de Roman - 194 rue Charles Perrault	Ecole maternelle Mas de Roman - 194 rue Charles Perrault	Ecole primaire Saint Césaire - 26 rue de l'Eglise	Ecole maternelle Paul Langevin - 3 rue Edgard Poe	Ecole maternelle Paul Langevin - 3 rue Edgard Poe	Ecole primaire Paul Langevin - 3 rue Edgard Poe	Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède
N° BV ville de	NIMES BV (		402	403	404	405	406	407	408	409	410	411	412	413	414	415	416	417	418	419
	PREF.	65	99	67	89	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83
NB. DE BUREAUX	DE VOTE		:	•	: :	: <u> </u>	: •				9								<u> </u>	
E GI											189									
CIRCO.	LEGIS.	90	0	90	01	01	90	90	90	90	90	90	90	01	01	01	01	01	01	01
0		•									7			•	•			•		

Ville de NIMES : pour les élections législatives, le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux de vote situés dans la 1ère circonscription est le 1er bureau (n° 101) situé à l'école maternelle Jean Jaurès, 1B rue Saint-Laurent et le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux de vote situés dans la 6ème circonscription est le 44ème bureau (n° 301) situé à l'Hôtel de ville, place de l'hôtel de ville.

ANNEXE 14 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2018-08-CANTON DE PONT-SAINT-ESPRIT (N° 14)

	E VOTE													e 1	***************************************															ss de A à G	***************************************	es de H à Z	s de H à Z
THE PARTY OF THE P	PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)		L'ensemble du territoire communai	L'ensemble du territoire communal	L'erisemble du territoire communai	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal				Ct. Canton de PONT-SAINT-ESPRIT - Annexe 1				l'ansample du tarritaire annu l'annuaire	Longombia de territorio comingial	L'ensemble du termone communal	L'ensemble du territoire communai	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communai	L'ensemble du territoire communal	Les electeurs dont les noms commencent par les lettres de A à		Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de H	teurs dont les noms commencent par les lettre L'ensemble du territoire communal
	 R											1		-		<u> </u>	T													Les elec	:	Les élec	Les élec
IMPLANTATION DES BIDEALIX DE VOTE		Mairie - Place du leu de Daume	Salle polyvalente - Place du Village - PD 308	Salle polyvalente - RD 220 - Route de Cornillon - Ousrtier St Mahor	Salle polyvalente . 1 e //illace	Salle capitulaire Avenue du Lamis	Salla polandanta Cupation III a Duital De 201	Ecola - 330 gua des Distance	Mairie Dus Name	Mairie - Kue weuve	Centre Pépin - BV 1C - 70 avenue Gaston Doumergue   Centre Pépin - BV 2C - 70 avenue Gaston Doumerque	Centre Pépin - BV 3C - 70 avenue Gaston Doumergue	Centre Pépin - BV 4C - 70 avenue Gaston Doumergue	Ecole maternelle Françoise Dolto - BV 1N - 15 chemin de l'Entrepôt	Ecole maternelle Françoise Dolto - BV 2N - 15 chemin de l'Entrepôt	Ecole maternelle Villa Clara - BV 1S - Rue du commando Vigan Braquet	Ecole maternelle Villa Clara - BV 2S - Rue du commando Vigan Braquet	Mairie - Place de la Mairie	Salle polyvalente - Chemin Mas Couzit - D 311	Fover communal - Rez-de-chaussée - 10 Place du Fover communal	Salle communale - Avenue des l'ayandières	Sale polygelente - 70 mile démontamentale - 10 Miles	Cario polyvalence - 70, route departementale - Le village	Foyer communal - Rue du Presbytere	Sollo malinghate 76 months of October 19	Salle commingle de conviviolité de Dio de la Demonstra	Mairie - Salle des rencontres - 1 mage de la Mairie	Complexe social delicatiful a bisma. But de la Maille	Salle des fêtes Demonda Soist Dani (2 pet de la Bloune	Cale des reces - rionienade canni-radi (a core de la maine)	Collo doo fotos   Japanese and David   Call   Call	Salle des fêtes - Promenade Saint-Paul (à côté de la mairie)	Salle des fétes - Promenade Saint-Paul (à côté de la mairie) Salle polyvalente - Rue de l'Ecole Salle naturalente de L'école l'Ecole Calle naturalente de L'école le Cole
Ļ	BV CENT.	,		,	,	.				, ,	×							,	'		ŀ	1	1						×				,   ,
Nº RV							-	_		,	2 2		_	-	SN	-	-						-		-	-			-				
_	EAUX N° BV				'	'			<u> </u>		-   ~	က	4	4C	9		ω	1	•	1	'	'			<u> </u>	'	,		-			'	1 1
	NB. DE BUREAUX DE VOTE	-	-	-	-	-	-	-	-				α	•				1	~	-	_	-	-	-	-	-	-	-		2		-	
COMMUNE	MON	AIGUEZE	CARSAN	CORNILLON	GARN (LE)	GOUDARGUES	ISSIRAC	LAVAL-ST-ROMAN	SUICTNOM				PONT-ST-ESPRIT				Appropriate the second	ROQUE-SUR-CEZE (LA)	ST-ALEXANDRE	ST-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	ST-ANDRE-D'OLERARGUES	ST-CHRISTOL-DE-RODIERES	ST-GERVAIS	ST-:IUI IFN-DE-PEYROI AS	ST-LAURENT-DE-CARNOLS	ST-MARCEL-DE-CAREIRET	ST-MICHEL-D'EUZET	ST-NAZAIRE		SI-PAULEI-DE-CAISSON		SALAZAC	SALAZAC
	N° INSEE	900	070	960	124	131	134	143	175				202					222	226	230	232	242	256	273	277	282	287	288		067		304	304
		04	04	04	4	40	40	40	40	-			- 40					03	4	04	- 40	40	03	-	$\vdash$	40	03	03	-	4		40	03
	ARR.					L	<u></u>	<u>L</u>		1							7					L_	I	<u> </u>					_		1		

ANNEXE 15 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2018-08-CANTON DE QUISSAC (N° 15)

sultable en																											Valoetalière	, datestallere																A STATE OF THE STA			
PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en	Préfecture)	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	'ansamble du territoire		L'ensemble du territoire communal	Tous les électeurs de la commine à l'excention de ceux du hameau de Valestalière	Les électeurs du hameau de Valestalière	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	Cf. Canton de QUISSAC - Annexe 1	ansamble du territoire	l'ansamble du ferritoire communel	l'ensemble du ferritoire communal	L'ensemble du ferritoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	Cf. Canton de QUISSAC - Annexe 2		L'ensemble du territoire communai	L'ensemble du territoire communal	רפוזאמוות מת ופווותום כסווווותום
IMPLANTATION DES BUF	Ŀ	Mairie - 3 rue de l'Ecole	Mairie - 1 rue des Orangers	Salle polyvalente - Rue de la Mairie	Foyer - 1168, RD 7 - Le Champ de Foire	Foyer communal - 49, rue des Horts de Bourguet	Foyer socio-educatif - 68, place de la Mairie	Foyer communal - 2, avenue du Stade	Mairie - Route de Saint-Bauzille	Mairie - 13, rue de la Mairie	Bâtiment scolaire - Place de la Mairie	Mairie - Place de la Mairie	Mairie - La Mazadette	Mairie - Place Chapellier	Mairie - Espace Lucie Aubrac - Chemin des Vignerons	Foyer "L'Oustaou per toutes" - Place del'Aire	Mairie - Place Léon Michelin	Mairie - Salle du Conseil Municipal - 301 Rue de l'Abrivado	Foyer communal - Place Roger Chabalier	Foyer communal - 3 Rue des Remparts	Mairie - 62, Montée de l'Aire	Mairie - Rue Basse	Foyer communal - Espace Culture et Loisirs - 8, rue des Gardons	Mairie - Place de la Mairie	Fover communal - 351 route de Massillarques	Mairie - 9 Chemin des Ecoliers		Auberge - RD 39 - Valestalière		Foyer - 1, chemin des Lens	Foyer socio-éducatif - 3 Allée des Pins	Salle polyvalente - Rue des 4 vents	Mairie - 1 Place du Temple		Fover socio-culturel - Grande salle - Avenue du 11 novembre	Mairie - 4 Place du Four -	Saile polyvalente - Le Village	Mairie - 136, rue des Ecoliers	Foyer communal - 3 chemin du Moulin à vent	Mairie - Les Gardies	Foyer communal - 55A Route de Quissac	Mairie - 87 Route de Sommières	Espace culturel - 7ter, avenue Rhin et Danube Espace culturel - 7ter avenue Rhin et Danuha	Fover de l'Aire - 22 Route d'Aignemont	Fover rural - 1543, noute de Saint-Hippolyte du Fort	Mairie - 16 Grand Rue	
	N BV CEN		1	'	l l	1		1	1	,	-				'	1	,	1	,	1	_	1	•		1	1	٦ ×	2	1	-	-	-	1	1	1 2 X		,	1	ı		1	-	1 X	1 -	1		
NB. DE BUREAUX	DE VOTE					-			-	-	1	1	1	_	-	-	-	-	_	-	1	-	_	-	-	-	c	7	-			-			2	1	1	-	<b>-</b>	-	1	1	2	-	-	-	47
COMMUNE	FINOWEDGIV	AIGREMON I	BOUCOIKAN-EI-NOZIEKES	DRAGASSARGUES	BRIGINON	DANALII ED ET ADOTATIONE	CANAGENTIERES	CARDE	CARNAS	CASSAGNOLES	COLOGNAC	CORCONNE	CROS	CRUVIERS-LASCOURS	DOMESSARGUES	DURFORT-ET-ST-MARTIN-DE-S.	FRESSAC	GAILHAN	LEDIGNAN	LEZAN	LIOUC	LOGRIAN-FLORIAN	MARUEJOLS-LES-GARDON	MASSANES	MASSILLARGUES-ATTUECH	MAURESSARGUES	FullaCMCM	WO TO THE	MONTAGNAC	MOULEZAN	MOUSSAC	NERS	OR I HOUX-SERIGNAC-QUILHAN	PUECHKEDON	QUISSAC	ST-BENEZET	ST-FELIX-DE-PALLIERES	ST-JEAN-DE-CRIEULON	ST-JEAN-DE-SERRES	ST-NAZAIRE-DES-GARDIES	ST-THEODORIT	SARDAN	SAUVE	SAVIGNARGUES	TORNAC	VIC-LE-FESQ	TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON
Nº INCEE	N HAGEE	200	046	030	033	054	Coo	890	690	071	087	095	660	100	104	106	119	121	146	147	148	150	160	161	162	163	172	711	354	183	184	188	192	802	210	234	252	265	267	289	300	309	311	314	330	349	
CIRCO.		u	3	2	2			,	92	:				2									02						_		40			,					20	}				_	_	_	
ARROND.	-	-	-	7	-   0	9	2 4	-	8		က	3	က	-	-	m	က	m	-	-	ო	က	<b>-</b>	-	-	<b>,</b>	۲	,	2	2	7		20	77	ო	1	3	က	-	က	က	က	ო	8	_	က	

ANNEXE 16 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2018-08-CANTON DE REDESSAN (N° 16)

ARROND, CIRCO.		COMMUNE	NB. DE BUREAUX			IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE	PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE
ig (	ž	MOM	DE VOTE	ž	BV CENT.	ADRESSE	(consultable en Préfecture)
8	013	ARGILLIERS	-	ı	•	Salle plurivalente - Chemin des écoles	L'ensemble du territoire comminal
90	039	BEZOLICE	٠	-	×	Salle polyvalente - RN 86	
			J	2		Salle polyvalente - RN 86	"" Canton de REDESSAN - ANNEXE 1
90	4	CABRIERES	1	-	-	Salle des fêtes - Impasse Jean Moulin	
33		CASTILLON-DU-GARD	-	,		Maison des Associations - 27 Chemin de la Charrette	Parsemble du territoire comminal
ဗ		COLLIAS	-	-		Foyer socio-culturel A. Clément - 4, avenue du Pont	l'ansamble du territoire comminal
8	103	DOMAZAN	-	-	-	Foyer communal - Route d'Estézargues	L'ensemble du ferritoire communal
03		ESTEZARGUES	-	1	-	Salle polyvalente communale Le Forgeron de la Paix - 5 rue du Barri	L'ensemble du territoire communal
8		FOURNES	-	-	ŧ	Mairie - Route de Theziers	L'ensemble du territoire communal
90	145	LEDENON	_	-	,	Salle du Parc - Rue du Parc	L'ensemble du territoire comminal
03	166	MEYNES	٥	_	×		Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à
	_		7	2		Salle des fêtes - Place de la Mairie	Les électeurs dont les noms commencent nar les lettres de K
03	179	MONTERIN	2	- (	×	Salle Badès 1 - Rue Gabriel Péri	3
G	1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		2		Salle Badès 2 - Rue Gabriel Péri	OI. CAIIIOII de REDESSAN - AINNEXE Z
3	207	POUZILHAC	-	1	1	Salle l'Oustaou - 4 chemin des Arbousiers	L'ensemble du territoire communal
				-	×	Salle polyvalente Numa Gleizes - Avenue de la République	
90	211	REDESSAN	m	2		polyvalente Numa Gleizes - Avenue de la République	Cf. Canton de REDESSAN - ANNEXE 3
		agricultural and the second se		ဂ		fôtel de ville - Avenue de la République	
03	212	SZ	6	1	×	cole maternelle – Rue René Cassin	
			ı	2		Ecole maternelle – Rue René Cassin	Canton de REDESSAN - ANNEXE 4
8	235	ST-BONNET-DU-GARD	-	1		Foyer communal - Maison de la Culture - Place la Fontaine	L'ensemble du territoire communal
90	257	ST-GFRVASY	0	-	×	Foyer socio-culturel Henri Gravier - Salle Sud - Avenue de Saint Didier	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à K
			1	2		Foyer socio-culturel Henri Gravier - Salle Nord - Avenue de Saint Didier	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de l à 7
03	_	ST-HILAIRE-D'OZILHAN	_	'	,	Foyer socio-culturel - Rue du Presbytère	L'ensemble du territoire communal
03	4	SERNHAC		1	-	Salle polyvalente - Square de la Paix	L'ensemble du territoire communal
33	_	THEZIERS	_	-	1	Salle socioculturelle Volpellières - Place du Marché	L'ensemble du territoire communal
03	340	VALLIGUIERES	_	ı	-	Salle de l'école - 1, rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
03	346	VERS-PONT-DU-GARD	7	- 2	×	Maison de la Pierre - Chemin de la Garrigue Maison de la Pierre - Chemin de la Garrigue	Ğ
		TOTAL DES BUREAUX DE	29			פינים ביו	

ANNEXE 17 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2018-08-CANTON DE ROQUEMAURE (N° 17)

PERIMETRE GEOGRAPHIOLIE DES BUBEALIY DE VOTE	Consultable en Préfecture)	[-incomple di fomitale di la contra di la co	L'elisemple du termone communal	:	Cf. Canton de ROOHEMAHRE - Appeye 1				L'anomble du territorial	L'alisatione du territoire confindinal	•		OI. CATILOTI DE ROQUEMAURE - Annexe Z			- Ct. Canton de Roquemaure - Annexe 3				Ct. Canton de ROQUEMAURE - Annexe 4			l'ensemble du territoire communel	Les électeurs doi	Les électeurs dont les noms commencent nar les lattres de l à 7	2 Parison de la Communicación par les lettres de la C	Ct. Canton de Roquemaure - Annexe 5	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à H	Les électeurs dont les noms commencent nar les jettres de l à 7	
IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE	N° BV CENT. ADRESSE	- Mairie - Salle du conseil - 29, rue Frédéric Mistral	1 X Mairie - 144, place du 6 juin 1944	Salle	squieu	Ann	5 Salle Le Mille Club - 39 Place Marcel Cerdan	Fover socio-culturel - 51. rue du Sallet	- Salle polyvalente "Lou Solèu" - 14 me de la République	1 X Salla des fâtes la Captaralla 1 Doute de Nîmes	Olleg	-	3 Salle des fêtes La Cantarello 3 - Route de Nîmes	4   Salle des fêtes La Cantarello 4 - Route de Nîmes	1 X Foyer communal - Place du 8 mai 1945	2 - Foyer communal - Place du 8 mai 1945	Centre socio-culturel "Pierre Garcia" - Salle 0 - Grande Salle	Plac	Centre socio-culturel "Pierre Garcia" - Salle 0 - Grande Salle	Plac	ર Centre socio-culturel "Pierre Garcia" - Salle 0 - Grande Salle		- Mairie - 1 Plaço Dou Treillas	1 X Mairie -Salle des mariages - 7 Place de la Mairie	Salle	1 X Salle des fêtes - 45 rue Guirand de Scevola - Place de la Mairie	2 Orangerie - Salle du Conseil municipal - 155 avenue du Languedoc		2 X Salle des fêtes - Place Président Leroy	
NB. DE BUREAUX	DE VOTE	1			5			-	1			4		7	`				6				1	`		2		2		24
NB. DE	出													-																
COMMUNE	MON	CODOLET			LAUDUN-L'ARDOISE			LIRAC	MONTFAUCON			ROQUEMAURE			NA IOMOG-EIGENIES-TS				ST-LAURENT-DES-ABBRES			Applications and the second se	ST-PAUL-LES-FONTS	ST-VICTOR-I A-COSTE		SAUVETERRE		TAVEL		TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON
	N° INSEE	084			141			149	178		ò	221			254				278				355	302		312		326		
CIRCO.	LEGIS.	03			03			03	03			25			03				83				33	03		03		03		
ARROND.												_				.7														

ANNEXE 18 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2018-08-CANTON DE ROUSSON (N° 18)

ECONOMINE   No. 100	0.00	CIRCO.		COMMUNE	NB DF BURFAUX		IMPLANTATION DES RIBEALIX DE VOTE	DEDIMETER OFFICE HOUR BEGINS PERSON
04         028         ALLEGRE-LES-FUNADES         1         -         Name of Exposition Control Explana.           04         028         BARJAC         2         2         X Fortion of Explana.           05         037         BESSEGES         3         2         Montre. Cultu of Admine Particles Challed and Control of Cont	DIVINOIS.	LEGIS.	N° INSEE	MOM	DEVOTE	$\vdash$	-	TENTIALE OF CONSUITABLE OF SOME OF SOM
04         QSP         BARJAC         2         1         X Sillare exposition in Legistrate Size Prince of Englands.           05         045         BESSECES         3         1         X Marie * Lev Village           05         045         BORDEZAC         2         1         X Marie * Lev Village           05         120         COURPY         2         1         X Marie * Lev Village           06         120         COURPY         2         1         X Marie * Lev Village           06         120         MAGES (LES)         2         1         X Marie * Lev Village           06         120         COURPY         2         1         X Marie * Lev Village           06         152         MACRINIA SILE* QLAP         1         2         1         X Marie * Lev Village           06         157         MACRINIA SILE* QLAP         1         1         X Marie * Lev Village         2         1         X Sile * Eminated Legar* Sile * A Place Glaber Blanc           06         157         MACRINIA SILE* QLAP         1         1         X Marie * Lev Village         2         1         X Marie * Lev Village           06         2.6         MACRINIA SILE* QLAP         1         2         2		04	800	ALLEGRE-LES-FUMADES	-	⊢	1	l'ensomble du tomitaine caractel
1		2	020	0 0	c	۲-	Salle d'exposition - Le Château -	רפווספוויים מת יפוווסוו ב מסעונגותנים
1		5	029	OKYKO OKYKO	7	2	Foyer Club du 3ême âge - Place de l'Esplanade	Cf. Canton de ROUSSON - Annexe 1
1		05	037	BESSEGES	ю		Mairie - Salle des réunions - Place du Général de Gaulle Mairie - Salle des réunions - Place du Général de Gaulle Annexe de la Mairie à Foussionarouss	Cf. Canton de ROUSSON - Annexe 2
1.0   1.0		05	045	BORDEZAC	2		Mairie - Le Village	Les électeurs du village et des quartiers du Mas Nicolas, du Lacas, du Sauvezon juqu'au Mas Conord
04         1097         COURRY         1         -         Nation - Le Village           04         152         MAGES (LES)         2         1         X         Salie Fament (Legar - Salie A - Place Glibert Blanc           04         159         MAGES (LES)         1         X         Salie Fament (Legar - Salie da - Place Glibert Blanc           04         164         MEANNIESLE-CLAP         1         -         -         American Legar - Salie da Carall - Le Martine Nord           04         164         MEANNIESLE-CLAP         1         -         -         American Legar - Lac da I Charalle Blanc           04         167         MENANCELLES         2         2         American Legar - Lac da I Charalle Blanc           04         171         MOLIERES SUR-CEZE         2         2         American Legar - Lac da I Charalle Blanc           05         184         PERFEIALES         1         X         Merican - Salie des marighes - Lac da I Charalle Blanc           06         216         ROBIAC-ROCHESSADOULE         2         American Legar - Lac da I Charalle Blanc           06         216         ROBIAC-ROCHESSADOULE         2         American Legar - Lac da I Charalle Blanc           06         216         ROBIAC-ROCHESSADOULE         2         1<						2	La côte du Long - Salle de classe	Les électeurs des hameaux de la Côte de Long , les Martines, les Sabottes
152   MAGGES (LES)   2   2   Notice Teacher Blanch   2   Notice Teacher Blanch Blanch   2   Notice Teacher Blanch Blanc		40	097	COURRY	_		Mairie - Le Village	(a parin de la route des varis jusqu'aux quarriers das de Bordezac)
04         152         MAGES (LES)         2         1         X. Salle Fernand Ligher. Salle B - Place Gibert Blanc           04         159         MARINET (LE)         1         -         -         Camping municipal - Salle B - Place Gibert Blanc           04         164         MEJANNES-LE-CLAP         1         -         -         Camping municipal - Salle B - Place Gibert Blanc           04         167         MEYARANNES         2         1         X         Mainer - 2 to au Champ de Mars           04         177         MOLERES-SUR-CEZE         2         1         X         Mainer Lad au Champ de Mars           04         204 <td< td=""><td></td><td>90</td><td>120</td><td>GAGNIERES</td><td>-</td><td></td><td>Mairie - Rue de la Mairie</td><td>L'ensemble du territoire communal</td></td<>		90	120	GAGNIERES	-		Mairie - Rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
04         159         MARTHET (LE)         1         -		40	152	MAGES (LES)	2		Salle Fernand Lèger - Salle A - Place Gilbert Blanc	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à K
04         164         MEJANNESLE-CLAP         1         -         Imatine - Rue du Champ de Mars           04         167         MEYRANNES         2         3         Ximite - Rue du Champ de Mars           04         171         MOLIERES-SUR-CEZE         2         Ximite - Sulo and Royal           04         187         MAYACELLES         1         X         Maine - Blee de maniages - 1 rue de la Cèce - Moliters/Coze           04         187         MAYACELLES         1         X         Maine - Blee de maniages - 1 rue de la Cèce - Moliters/Coze           04         224         POTELLERES         1         X         Maine - Blee de la Maine           04         216         POTELLERES         1         X         Maine - Le Village           04         216         ROBIAC-ROCHESSADOULE         2         X         Silla de conférences - RD 182 - Robis           04         218         ROUSSON         4         2         A maine - Le Village           04         227         ST-AMBROIX         3         Cantha maternelle de sontéennes - Lober de la Maine           04         227         ST-AMBROIX         3         Cantha maternelle de Sussociations - Joule and de la Fillate           04         227         ST-LORENI-SUR-ALAZELAN <td></td> <td>04</td> <td>159</td> <td>MARTINET (LE)</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Camping municipal - Salle d'accueil - le Martinet Nord</td> <td>Les electeurs dont les noms commencent par les lettres de L a Z</td>		04	159	MARTINET (LE)	1	1	Camping municipal - Salle d'accueil - le Martinet Nord	Les electeurs dont les noms commencent par les lettres de L a Z
04         167         MEYRANNES         2         1         X         Marine - 2 field ed Royal           04         171         MOLIERES-SUR-CEZE         2         X         Marine - 2 field of so maringges - 1 rue de la Cèze - Molleres/Cèze           04         187         NAVACELLES         1         X         Marine - Les Giale des maringges - 1 rue de la Cèze - Molleres/Cèze           05         194         PEYREMALE         1         -         Marine - Les Giale des maringges - 1 rue de la Cièze - Molleres/Cèze           04         215         POTELIERES         1         -         Marine - Les Giale des maringges - 1 rue de la Marine           04         216         POTELIERES         1         -         Marine - Les Olitage           04         216         ROBIAC-ROCHESOADOULE         2         1         X         Marine - Les Village           04         216         ROCHEGUDE         1         -         -         Marine - Baside         Confine marineme de la Marine           04         227         ST-BRADOIX         3         -         -         -         Marine - Bradoix de la Marine         Dioceur Baside           04         237         ST-BRADOIX         3         -         -         -         Marine - Bradoix de la Marine		04	164	MEJANNES-LE-CLAP	1		Mairie - Rue du Champ de Mars	'ensemble du territoire communal
04         171         MOLERES-SUR-CEZE         2         A Marine - Salance des mentages - 1 ne de la Ceze - Moléners/Cèze           04         187         NAVACELLES         1         X         Marine - Le Village           05         194         PEYERBALE         1         -         Marine - Le Village           04         204         POTELLERES         1         -         Marine - Le Village           04         215         ROBIAC-ROCHESSADOULE         2         Amine - 29 Place de la Marine           04         216         ROBIAC-ROCHESUDE         1         X         Marine - Le Village           04         218         ROCHEGUDE         1         X         Marine - Le Village           04         218         RODISSON         4         2         Anciennes écoles de la Marine           04         223         ROLISSON         4         2         Anciennes écoles de la Marine           04         227         ST-AMBROIX         3         Anciennes écoles de la Marine           04         227         ST-BRES         1         X         Marine - Le Village           04         227         ST-BRES         1         X         Marine - Stalle de conférente la Place du la Marine		40	167	MEYRANNES	2		Mairie - 2 rue du Royal Salle municinale - Clet	Cf. Canton de ROUSSON - Annexe 3
04         187         NAVACELLES         1         -         Marie Le Village           05         194         PEPREMALE         1         -         -         Marie Le Village           04         204         POTELIERES         1         -         -         Marie Le Claux           04         215         RVIERES         1         -         -         Marie Le Claux           04         216         ROBIAC-ROCHESSADOULE         2         1         X         Salle de conférences RD 162. Rochessadoule -           04         218         ROCHEGUDE         1         -         Marie Le Claux           04         218         ROCHEGUDE         1         -         Marie Le Claux           04         218         ROCHEGUDE         1         -         Marie Le Claux           04         223         ROLLEGUDE         1         -         -         Marie Le Claux           04         223         ST-AMBROIX         3         1         -         -         Marie Le Claux           04         223         ST-DENIS         3         Amire Le Claux         -         Amire Le Claux           04         223         ST-DENIS         3 <td< td=""><td></td><td>40</td><td>171</td><td>MOLIERES-SUR-CEZE</td><td>2</td><td></td><td>Mairie - Salle des mariages - 1 rue de la Cèze - Molières/Cèze</td><td>Cf Canton de ROUSSON - Anneve 4</td></td<>		40	171	MOLIERES-SUR-CEZE	2		Mairie - Salle des mariages - 1 rue de la Cèze - Molières/Cèze	Cf Canton de ROUSSON - Anneve 4
05         194         PEYREMALE         1         -         Mainte - Les Utilage           04         204         POTELIERES         1         -         Mainte - Detac de la Mainte           05         216         ROBIAC-ROCHESSADOULE         2         1         X         Salie de conferences. RD 162. Rochessadoule - Mainte - Detac de la Mainte           04         216         ROBIAC-ROCHEGUDE         1         X         Salie de conferences. RD 162. Rochessadoule - Solie de RD Mainte - Le Village           04         223         ST-AMBROIX         3         Cantifie materinelle de Roussoule de Roches           04         237         ST-BRES         1         X         Mainte - Sulle des maintelle de Roches           04         237         ST-BAN-DE-WALERISCLE         1         X         Mainte - Sulle des des des la Maintelle de Roches           04         253         ST-LORIEN-DE-WALERISCLE         1         -         Mainte - Sulle des Geles           04         253         ST-LORIEN-DE-WALERISCLE		40	187	NAVACELI ES	-	-	Maison des Associations - Place Jules Ferry	
04         204         POTELIERES         1         -         Mainte - 28 Place de la Maine           04         215         RNJERES         1         -         Mainte - 28 Place de la Maine           04         216         ROBIAC-ROCHESSADOULE         2         1         X         Salle de conférences - RD 162 - Rochessadoule - Salle de conférences - RD 162 - Robiaco           04         218         ROCHEGUDE         1         X         Mainte - Le Village           04         223         ROCHEGUDE         1         X         Mainte - Le Village           04         223         ST-AMBROIX         4         2         Annoiennes écoles de Pout d'Avene           04         223         ST-ROBIACONEE         3         Canthre maternelle de Rousson           04         227         ST-BRES         1         X         Maison des Associations - Avenue du Docteur Bastide           04         237         ST-ELORENIS         1         X         Maison des Associations - Avenue du Docteur Bastide           04         237         ST-LEAN-DE-MARUE-OLS-ET-AVEJAN         1         -         Mainte - 28 teu des Ancienne BECOles           04         236         ST-LORENIT-SIRAADUS         1         -         Mainte - 27 teu des Ecoles		05	194	PEYREMAI E		_	Maire - Le Village	L'ensemble du territoire communal
04         215         RIVIERES         1         -         Marine - 2 Flace de la Marine           05         216         ROBIAC-ROCHESSADOULE         2         1         X         Salle de conférences. RD 162. Facthessadoule.           04         218         RODUSSADOULE         1         X         Salle de conférences. RD 162. Facthessadoule.           04         218         RODUSSON         4         2         Antienne et coule de IPont d'Avène           04         223         ROBIAC-ROCHEGUDE         1         X         Marine - Le Village           04         227         ST-BRRS         3         Antienne maternelle de Rousson           04         237         ST-BRRS         1         -         Marine - Le Village           04         237         ST-BRRS         3         Antienne de Bront d'Avène           04         237         ST-BRRS         1         -         -           04         237         ST-BRNES         1         -         -         Marine - Salle des mariages - 1, boulevard du Portaire           04         253         ST-LEAN-DE-AVLERISCLE         1         -         -         Marine - 23 Route de Braine           04         266         ST-LEAN-DE-AVLERISCLE         1		04	204	DOTE: INC.	-	+	Mairie - Le Olaux	L'ensemble du territoire communal
216         ROBIAC-ROCHESSADOULE         2         1         X         Salle polyvalente - Place du 19 mans 1962 - Robiac           218         ROCHEGUDE         1         -         -         Maine - Le Village           223         ST-AMBROIX         3         Cantine maternelle de Rousson           237         ST-BRES         1         X         Maine - Le Village           247         ST-BRES         1         X         Maison des Associations - Avenue du Docteur Bastide           253         ST-ERNES         1         X         Maison des Associations - Avenue du Docteur Bastide           247         ST-DENIS         1         X         Maison des Associations - Avenue du Docteur Bastide           253         ST-EAN-DE-MARUSULOIS-ET-AVEJAN         1         -         Mairie - 234 chemin de la Flature           266         ST-JEAN-DE-VALERISCLE         1         -         -         Mairie - 234 chemin de la Flature           268         ST-JULIEN-DE-CASSAGNAS         1         -         -         Mairie - 27 place de la Mairie           271         ST-JULIEN-DE-CHAMPICLOS         1         -         -         Mairie - 17, route des Mimosas           274         ST-JULIEN-DE-CHAMPICLOS         1         -         -         -	-	40	215	RIVIERES	-	$\downarrow$	Mairie - Place de la Mairie Mairie - 20 Diana de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
216         ROBIAC-ROCHESSADOULE         2         1         A State de Conferences - KU 182 - Rochessadoule - Maire - Le Village           218         ROCHEGUDE         1         -         Maire - Le Village           223         ROUSSON         4         Anciennes écoles de Port d'Avène           227         ST-AMBROIX         3         Cantine maternelle de Rousson           237         ST-BRES         1         X         Maison des Associations - Avenue du Docteur Bastide           247         ST-BRES         1         X         Maison des Associations - Avenue du Docteur Bastide           247         ST-BRES         1         X         Maison des Associations - Avenue du Docteur Bastide           247         ST-JENB         3         Antier - Sale des maignes - 1, boulevard du Portalet           255         ST-JENB         1         -         Mairie - Sale des maignes - 1, boulevard du Portalet           266         ST-JENNB         1         -         Mairie - Sale des maignes - 1, boulevard du Portalet           268         ST-JULIEN-DE-VALERISCLE         1         -         -         Mairie - 254, chenin de la Flature           271         ST-JULIEN-DE-CASSAGNAS         1         -         -         Mairie - 25, chenin des Mairie           274 <td< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>-</td><td>Maine - 29 Flace de la Maine</td><td>L'ensemble du territoire communal</td></td<>						-	Maine - 29 Flace de la Maine	L'ensemble du territoire communal
223		92	216	ROBIAC-ROCHESSADOULE	2		Salle de conférences - RD 162 - Rochessadoule - Salle polyvalente - Place du 19 mars 1962 - Robiac	- Cf. Canton de ROUSSON - Annexe 5
223         ROUSSON         4         2         Anciennes écoles de Port d'Avère           227         ST-AMBROIX         3         Canthe maternelle de Rousson           237         ST-BRES         1         X         Maison des Associations - Avenue du Docteur Bastide           247         ST-BRES         1         -         Maison des Associations - Avenue du Docteur Bastide           253         ST-BRES         1         -         -         Maire - Set hermin de la Filature           254         ST-BRES         1         -         -         Maire - Set hermin de la Filature           253         ST-FLORENT-SUR-AUZONNET         1         -         -         Maire - Set hermin de la Filature           266         ST-JEAN-DE-MARUEJOLS-ET-AVEJAN         1         -         -         Maire - Set hermin de la Filature           271         ST-JULIEN-LES-ROSIERS         1         -         -         Maire - Set hermin des écoles           274         ST-JULIEN-LES-ROSIERS         1         -         -         Maire - 124 min d'Abousse           275         ST-JULIEN-LES-ROSIERS         4         2         Abousse - chenin d'Abousse           274         ST-VICTOR-DE-MARUEAP         1         -         -         Abousse - chenin d'Abou		4	218	ROCHEGUDE	-	1	Mairie - Le Village	-   -   -   -   -   -   -   -   -   -
227   ST-AMBROIX   4   2   Antoennes acoles de Pont d'Avène						- ¢	Mairie - Le Village	י מוניסיים מע נפווויסיים מעודים מעודי
A   Ecole élémentaire	***************************************	40	223	ROUSSON	4	3 8	Anciennes ecoles de Pont d'Avène Cantine maternelle de Rousson	Cf. Canton de ROUSSON - Annexe 6
237         ST-AMBROIX         3         1         X         Maison des Associations - Avenue du Docteur Bastide           237         ST-BRES         1         -         -         Mairie - 284, chenin de la Filature           247         ST-DENIS         1         -         -         Mairie - 284, chenin de la Filature           253         ST-DENIS         1         -         -         Mairie - 284, chenin de la Filature           266         ST-JEAN-DE-MARNT-SUR-AUZONNET         1         -         -         Mairie - 284, chenin de la Filature           266         ST-JEAN-DE-MARNT-SUR-AUZONNET         1         -         -         Mairie - 284, chenin de la Filature           266         ST-JEAN-DE-MARNT-SUR-AUZONNET         1         -         -         Mairie - 2 Place de la Mairie           271         ST-JULIEN-DE-VALERISCLE         1         -         -         Mairie - 17, route des Anciennes Ecoles           271         ST-JULIEN-DE-CASSAGNAS         1         -         -         Mairie - 17, route des Mages           274         ST-JULIEN-DE-CASSAGNAS         1         -         -         Arbousse - chemin d'Arbousse           274         ST-JULIEN-DE-CHAMPCLOS         1         -         -         Arbousse - chemin d'Arbousse						4	Ecole élémentaire	
237         ST-BRES         1         -         Mairie - Salle des mariages - 1, boulevard du Portalet           247         ST-DENIS         1         -         -         Mairie - 2 Ale des Maria de la Filature           253         ST-LORENT-SUR-AUZONNET         1         -         -         Mairie - 2 Place des Maria de la Filature           266         ST-JEAN-DE-MARUEJOLS-ET-AVEJAN         1         -         -         Mairie - 37 Route des Anciennes Ecoles           274         ST-JEAN-DE-MARUEJOLS-ET-AVEJAN         1         -         -         Mairie - 37 Route Nationale           274         ST-JULIEN-DE-CASSAGNAS         1         -         -         Ecole primatire - 3, route des Anciennes Ecoles           274         ST-JULIEN-DE-CASSAGNAS         1         -         -         Arbousse - chemin des Mimosas           274         ST-JULIEN-LES-ROSIERS         4         2         Arbousse - chemin d'Arbousse           274         ST-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS         1         -         -         Mairie - 375, avenue des Mimosas           293         ST-NICTOR-DE-MALCAP         1         -         -         Mairie - Place F. Mitterrand           303         ST-NICTOR-DE-MALCAP         1         -         -         Mairie - Place F. Mitterrand <t< td=""><td></td><td>40</td><td>227</td><td>ST-AMBROIX</td><td>ю</td><td>1 X</td><td>Maison des Associations - Avenue du Docteur Bastide Maison des Associations - Avenue du Docteur Bastide</td><td>Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à DOT Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de DOII à MI</td></t<>		40	227	ST-AMBROIX	ю	1 X	Maison des Associations - Avenue du Docteur Bastide Maison des Associations - Avenue du Docteur Bastide	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à DOT Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de DOII à MI
237   ST-BRES   1   Mairie - 254, chemin de la Filature     247   ST-DENIS   1   Mairie - 254, chemin de la Filature     248   ST-FLORENT-SUR-AUZONNET   1 -   Salle Jean Macé - Rue des Anciennes Ecoles     258   ST-JEAN-DE-VALERISCLE   1 -   Ecole primarie - 3. TRoute Nationals     271   ST-JULIEN-DE-CASSAGNAS   1 -   Mairie - 17, route des Mages     272   ST-JULIEN-LES-ROSIERS   1     Foyer des jeunes Montée des Tilleuls - St-Julien les Rosiers -     273   ST-JULIEN-LES-ROSIERS   1     Foyer des jeunes Montée des Tilleuls - St-Julien les Rosiers -     274   ST-JULIEN-LES-ROSIERS   2   Arbousse - chemin d'Arbousse     275   ST-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS   1   -   Mairie - Place de la Paix     283   ST-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS   1   -   Mairie - Place e la Paix     303   ST-VICTOR-DE-MALCAP   1   -   Salle des fêtes - Place F. Mitterrand     327   TOTAL DES BURGAUX DE VOTE DU     45   CANTON   45                             284   Mairie - Le Village						3	Mairie - Salle des mariages - 1, boulevard du Portalet	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de MJ à Z
247         S1-DENIS         1         -         -         Mairie - 2 Place de la Mairie           253         ST-FLORENT-SUR-AUCONNET         1         -         -         Salle Jean Marcé - Rue des Anciennes Ecoles           266         ST-JEAN-DE-VAELERISCLE         1         -         -         Mairie - 37 Route Nationale           271         ST-JULIEN-DE-CASSAGNAS         1         -         -         Mairie - 17, route des Goles           274         ST-JULIEN-LES-ROSIERS         1         -         -         Mairie - 17, route des Mages           274         ST-JULIEN-LES-ROSIERS         4         2         Atboursse - Chemin d'Arbousse           274         ST-JULIEN-LES-ROSIERS         3         X         Espace Nelson Mandela - 375 Avenue des Mimosas           293         ST-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS         1         -         -         Mairie - 19 avenue des Mimosas           303         ST-VICTOR-DE-MALCAP         1         -         -         Mairie - 19 avenue des Mimosas           303         ST-VICTOR-DE-MALCAP         1         -         -         Mairie - Le Village           Anton         -         -         -         -         -         -           Anton         -         -         -	•	04	237	ST-BRES	1	4	Mairie - 254, chemin de la Filature	L'ensemble du territoire communal
253         ST-ICRENT-SUR-AUZONNET         1         -         -         Salle Jean Macé - Rue des Anciennes Ecoles           266         ST-JEAN-DE-MARUEJOLS-ET-AVEJAN         1         -         -         Marine - 37 Route Nationale           268         ST-JEAN-DE-VALERISCLE         1         -         -         Marine - 37 Route Nationale           271         ST-JULIEN-DE-CASSAGNAS         1         -         -         Marine - 17 route des Mages           274         ST-JULIEN-LES-ROSIERS         4         2         Arbousse - chemin d'Arbousse           274         ST-JULIEN-LES-ROSIERS         4         2         Arbousse - chemin d'Arbousse           293         ST-VICTOR-DE-MALCAP         1         -         Marine - Ileac des fietes - Place de la Paix           303         ST-VICTOR-DE-MALCAP         1         -         Marine - Le Village           377         THARAUX         1         -         Marine - Le Village	•	40	247	ST-DENIS	٢		Mairie - 2 Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
266         ST-JEAN-DE-MARUEJOLS-ET-AVEJAN         1         -         -         Mairie - 37 Route Nationale           268         ST-JEAN-DE-VALERISCLE         1         -	·	40	253	ST-FLORENT-SUR-AUZONNET	1		Salle Jean Macé - Rue des Anciennes Ecoles	L'ensemble du territoire communal
268         ST-JEAN-DE-VALERISCLE         1         -         -         Ecole primaire - 3. rue des écoles           271         ST-JULIEN-DE-CASSAGNAS         1         -	•	6	266	ST-JEAN-DE-MARUEJOLS-ET-AVEJAN	1	4	Mairie - 37 Route Nationale	L'ensemble du territoire communai
2/1         ST-JULIEN-DE-CASSAGNAS         1         -         -         Mairie - 17, route des Mages           274         ST-JULIEN-LES-ROSIERS         4         2         Arbousse - chemin d'Arbousse           293         ST-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS         1         -         -         Mairie - Place de la Paix           303         ST-VICTOR-DE-MALCAP         1         -         -         Mairie - Place de la Paix           377         THARAUX         1         -         -         Mairie - Le Village           TOTAL DES BURGAUX DE VOTE DU         45         -         -         Mairie - Le Village		40	268	ST-JEAN-DE-VALERISCLE	-	1	Ecole primaíre - 3, rue des écoles	L'ensemble du territoire communal
274         ST-JULIEN-LES-ROSIERS         4         2         Arbousse - chemin d'Arbousse           293         ST-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS         1         -         -         Marine - Place de la Paix Annue des Mimosas           303         ST-VICTOR-DE-MALCAP         1         -         -         Marine - Place de la Paix Annue des Mimosas           303         ST-VICTOR-DE-MALCAP         1         -         -         Marine - Place de la Paix Annue des Mimosas           307         THARAUX         1         -         -         Marine - Place de la Paix Annue des Mimosas           CANTON         45         -         -         Marine - Le Village         -		2	2/1	ST-JULIEN-DE-CASSAGNAS	-	-	Mairie - 17, route des Mages	L'ensemble du territoire communal
293         ST-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS         1         -         -         Bairie - Place de la Paix           303         ST-VICTOR-DE-MALCAP         1         -         -         Mairie - Place fe la Paix           327         TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU         1         -         -         Mairie - Le Village           Addition - Le Andron Des Burbands of the Control of the Contr		2	777	00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00		1 2	Foyer des jeunes - Montée des Tilleuls - St-Julien les Rosiers - Arbousse - chemin d'Arbousse	
293         ST-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS         1         -         -         Mairie - Place de la Paix           303         ST-VICTOR-DE-MALCAP         1         -         -         Salle des fêtes - Place F. Mitterrand           327         TARRAUX         1         -         -         Mairie - Le Village           TOTAL DES BURGAUX DE VOTE DU         45         -         -         -		† >	i i		4	H	Espace Nelson Mandela - 375 Avenue des Mimosas Ecole maternelle - 376 avenue des Mimosas	- Cf. Canton de ROUSSON - Annexe 7
303         ST-VICTOR-DE-MALCAP         1         -         -         Salle des fêtes - Place F. Mitterrand           327         TARRAUX         1         -         -         Mairie - Le Village           TOTAL DES MUREAUX DE VOTE DU CANTON         45         -		94	293	ST-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS	_	-	Mairie - Place de la Paix	l'enumble du farritoire
327 TARRAUX 1   Mairie - Le Village TOTAL DES BUEZAUX DE VOTE DU 45 CANTON		42	303	ST-VICTOR-DE-MALCAP	1	,	Salle des fêtes - Place F. Mitterrand	L'ensemble du territoire communal
45		2	327	THARAUX	,	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire comminal
				TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU	45			

ANNEXE 19 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2018-08-CANTON DE SAINT-GILLES (N° 19)

ARROND. CIRCO.	L	COMMU	NB. DE BUREAUX			IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE	PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE
<u>i</u>	N INVERT	MOM	DE VOTE	چ	BV CENT.	ADRESSE	VOTE (consultable en Préfecture)
				-	×	Mairie - Place du Château	
05	075	CAVEIRAC	4	7			i i i i i i i i i i i i i i i i i i i
		)	-	က			or. Canton de SAIN I-GILLES - Annexe 1
- 1				4		Ecole maternelle - Rue Emile Pouytès	
				-	×	Mairie - 5 place de la Mairie	The state of the s
02	085	CLARENSAC	က	7		Restaurant scolaire maternelle - route de Nîm	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 2
- 1		The state of the s		လ			
				Ψ.	×	Ecole maternelle Les Aristoloches - 3, avenue Jean Aurillon	
05	128	GENERAC	ო	7		Club de l'Age d'Or - 5, rue des Marchands	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 3
-		1717/11/20		3		Château - Montée du Château	
5	138	ANGIADE	c	-	×	Salle socio-culturelle - 84 impasse Jean Cavalier	
,	3	ו ייי טיי	7	7		Salle socio-culturelle - 84 impasse Jean Cavalier	Ct. Canton de SAIN I-GILLES - Annexe 4
				-	×		The state of the s
				7		Centre socio-culturel 2 - Place Frédéric Mistral	
5	169	MILHAUD	2	ო			Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 5
				4			
				2		Ecole maternelle - 28, rue des Mûriers	
5	189	NIMES	-	1	ı	Ecole primaire René Char (BV n° 501) - 100, rue Louis Landi	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 6
02	245	ST-COME-ET-MARUEJOLS	1	,	ı	Foyer communal - 4, rue du Moulin à Huile - Saint-Côme	L'ensemble du territoire communai
	249	ST-DIONISY	-	1	1	Foyer socio-éducatif - 2 chemin de Langlade	L'ensemble du territoire communal
				-	×	Ecole maternelle - Place Jean Jaurès	
				7		Maison de quartier - Rue des Tourterelles	
				က		Maison du Tourisme - 1 Place Frédéric Mistral	
				4		Salle Jean Cazelles - 6 Rue Gambetta	
05	258	ST-GILLES	ത	ഹ		Ecole Les calades - Rue de la Foudre	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 7
				ဖ		Ecole maternelle Le Ventoulet - Avenue de la Résistance	
				7		Ecole Victor Hugo - Avenue du 11 novembre 1918	
				∞		Médiathèque - 34 Avenue Emile Cazelles	
				თ		Groupe scolaire Jean Moulin - 15 rue du Pays d'Oc	
		TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON	29				
				_			

ANNEXE 20 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2018-08-CANTON D'UZES (N° 20)

001	NO.		_		
014	AIGALIERS	1000	2	BV CENT.	Préfecture)
	ARPAIL ARCHING TA ALIBERTA	-	•	- Salle polyvalente Andre Meynier - 280 Route Stéphane Hessel	L'ensemble du territoire communal
120	ALIBITSABBITES	1	-		L'ensemble du territoire communal
030	NOGVA	-	,	- Maire - Kue de la Maire	L'ensemble du territoire communal
031	BASTIDE, D'ENGRAS (1.4)	- -	<u> </u>	Mairie - 1, place Ulysse Dumas	L'ensemble du territoire communal
041	BIA17AC	-		T	L'ensemble du territoire communal
040	CIUBITOR	-		- maine - 10 place de la Maine	L'ensemble du territoire communal
0.58			-	- Marrie - Kue de la Marrie	L'ensemble du territoire communal
000	BLOGOIENE (LA)	-	-	- Maine - Place de la Maine	L'ensemble du territoire communal
061	CALMETTE (LA)	2	7	X Foyer communal - 1 rue de Valfons	
790	CAPELLE-ET-MASMOLENE (I A)	-	7 -	Norwelle Mairie mite de la Croix des Cocons	
980	COLLORGUES			- Fover comming - 5 place du Château	L'ensemble du territoire communal
102	SNOIC	-			L'ensemble du territoire communal
110	XI V	-	-	royer communal - 4, place Brot	L'ensemble du territoire communal
777	CANAGO	-	,	Mairie - Salle du rez-de-chaussee - 95, rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
277	OFFIGURE AFINOT	- ,	1	- Mairie - Avenue de l'Europe	L'ensemble du territoire communal
0 0	TON PARTICIPIES		ı	- Mairie - Impasse de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
07	GARRIGUES-SIE-EULALIE		-	- Mairie - 10 Avenue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
1/4	MONIAREN-ET-SAINT-MEDIERS	-	-	- Foyer communal - 7 rue Principale	L'ensemble du territoire communal
205	POUGNADORESSE	-	,	- Foyer communal - Place de la Mairie	l'ensemble du farritoire communal
o c	L		1	X Foyer communal - 208 Chemin du Rieu - Hameau d'Aubame	
977	O E-ANAO AOIE	7	2	Foyer communal - 208 Chemin du Rieu - Hameau d'Aubarne	
241	ST_CHADTES	-			du Pont Sain t-Nicolas et des mas
870	OT 1010110	- ,	-	- royer Pierre Clavel - Avenue du Champ de Foire	L'ensemble du territoire communal
2 2 2	OT THE POLICE OF THE PERSON.		1	- Marrie - 2, place Marc Hermet	L'ensemble du territoire communal
797	SI-HIPPOLY I E-DE-MON I AIGU	-		- Salle des fêtes - Rez-de-chaussée de la mairie - Chemin des Sources	L'ensemble du territoire communal
2/9	SI-LAURENT-LA-VERNEDE	-	1	- Foyer communal André Turion - Place du Monument aux Morts	L'ensemble du territoire communal
286	ST-MAXIMIN	-	'	- Salle Jean Racine - Rue des Ecoles	L'ensemble du ferritoire communal
295	ST-QUENTIN-LA-POTERIE		-	X Centre social - Avenue Léon Pintard	
			2	Centre social - Avenue Léon Pintard	
299	ST-SIFFRET	-	-	- Foyer communal - Route de Saint-Maximin	L'ensemble du territoire communal
301	ST-VICTOR-DES-OULES	-	•	- Salle polyvalente - Route du Parc	L'ensemble du territoire communal
308	SANILHAC-ET-SAGRIES	2	-	X Sanilhac - Foyer - 1 allée des Platanes	
3,3	The state of the s	!	2		
318	SERVIERS-ET-LABAUME	-	1	- Serviers - Mairie - Salle du conseil municipal - 2 ancienne route d'Alès	L'ensemble du territoire communal
				X Salle polyvalente 1 - Place de l'Evêché	Les électeurs dont les no
700	CL	<del>.</del>	2	Salle polyvalente 2 - Place de l'Evêché	
504	02ES	n O	3	Salle polyvalente 3 - Place de l'Evêché	
			4	le polyvalente 4 - Place de l'Evêché	_
			5	le polyvalente 5 - Place de l'Evêché	
337	VALLABRIX	-		- Salle socio-éducative - Place de l'Hôtel de Ville	L'ensemble du territoire communal
337	VALLABRIX TOTAL DES BUREAUX DE VOTE	-		- Salle socio-éducative - Place de l'Hôtel de Ville	

ANNEXE 21 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2018-08-CANTON DE VAUVERT (N° 21)

AUBORD         2         1         X         Salie Learn Boss - Plead of Lag and Ballon         Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 1           AUBORD         2         1         X         Maine 1 - Hotel de ville - Place de la Maine         Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 3           BERAUVOISIN         4         2         X Maine 1 - Hotel de ville - Place de la Maine         Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 3           BERNIS         2         2         X Maine Cidran Rue         Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 3           CODOGNAN         2         2         X Maison Culture de la Graille         Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 3           MMS         1         1         X         Foyer Accede de la Graille         Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 3           MMS         1         1         X         Maison Culture         Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 3           MMS         1         1         X         Maine Cidral Maine         Maine Cidral Maine           UCHAUD         3         2         2         X Maine Cidral Maine         Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 5           MMS         1         1         X         Maine Cidral Maine         Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 5           MMS         1         1         X         Maine Cidral Maine         Cf. Canton de VAUVERT - Annex		N° INSEE	COMMUNE	NB. DE BUREAUX DE VOTE	°	IMPLANTATION BV CENT.	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE ADRESSE	PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
X   Mainie - 1- Hötel de ville - Place de la Mainie	004		AIGHES-VIVES		-		Place du Jeu de Ballon	
X   Marine 1 - Hötel de ville - Place de la Marine   X   Marine 2 - Hötel de ville - Place de la Marine   X   Marine 2 - Hötel de ville - Place de la Marine   X   Marine 2 - Hötel de ville - Place de la Graille   X   Salle polyvalente - Rue de la Graille   X   Salle polyvalente - Rue de la Graille   X   Foyer socio-éducatif ' Le vieux mûne' - Place du Jeu de Ballon   Groupe socialre Paul Fort - Avenue de la Vaunage   X   Marison du Peuple - Rue de la Marine   X   Marison du Peuple - Rue de la Marine   X   Marison du Peuple - Rue de la Marine   X   Marine - Entrée n' 2 - 144 avenue Robert de Joly   X   Marine - Entrée n' 2 - 144 avenue Robert de Joly   X   Marine - Entrée n' 2 - 144 avenue Robert de Joly   X   Salle Jean Jaurès - neu Victor Hugo   X   Salle Bizet - rue Louise Désir   X   Salle Place Espace' - 343 rue Victor Hugo   X   Salle "Vergèze Espace' - 343 rue Victor Hugo   X   Salle "Vergèze Espace' - 343 rue Victor Hugo   X   Salle "Vergèze Espace' - 343 rue Victor Hugo   X   Salle "Vergèze Espace' - 343 rue Victor Hugo   X   Salle "Vergèze Espace' - 343 rue Victor Hugo   X   Salle "Vergèze Espace' - 343 rue Victor Hugo   X   Salle "Vergèze Espace' - 343 rue Victor Hugo   X   Salle "Vergèze Espace' - 343 rue Victor Hugo   X   Salle "Vergèze Espace' - 343 rue Victor Hugo   X   Salle "Vergèze Espace' - 343 rue Victor Hugo   X   Salle "Vergèze Espace' - 343 rue Victor Hugo   X   Salle "Vergèze Espace' - 343 rue Victor Hugo   X   Salle "Vergèze Espace' - 343 rue Victor Hugo   X   Salle "Vergèze Espace' - 343 rue Victor Hugo   X   Salle "Vergèze Espace' - 343 rue Victor Hugo   X   Salle "Vergèze Espace' - 3					2		Place du Jeu de Ballon	
X   Mainte 2 - Hôtel de ville - Place de la Mairie	020		AUBORD		- 0	X Mairie 1 - Hôtel de	1 :	
1		_			7	Mairie 2 - Hôtel de	- 1	
1					-	X Mairie - Grand Rue	0	and the state of t
Salle polyvalente - Rue de la Graille	033		BEAUVOISIN	I.	7	Salle polyvalente -	Rue de la Graille	
1				-:	ო	Salle polyvalente -	Rue de la Graille	
1					4	Foyer - Avenue de	ł la Félicité - Franquevaux	
2   Groupe scolaire Paul Fort - Avenue de la Vaunage					-	X Foyer socio-éduca	tif "Le vieux mûrier" - Place du Jeu de Ballon	100000000000000000000000000000000000000
1	036	_	BERNIS		2	Groupe scolaire Pa	aul Fort - Avenue de la Vaunage	CI. Canton de VAUVERI - Annexe
1	083		CODOGNAN		Ψ-			
1	3				2	Maison du Peuple		Canton de VAUVERT - Annexe 5
X   Mairie - Entrée n° 1 - 144 avenue Robert de Joly	185	_	MUS	_	,	- Mairie - 15 place d	le la Mairie	L'ensemble du territoire communal
3   2   Mairie - Entrée n° 2 - 144 avenue Robert de Joly     3   Ecole primaire Yves Liotard - rue des Pins     1   Mairie - place de la Libération et du 8 mai 1945     2   Salle Jean Jaurès - rue Victor Hugo     3   Ecole Jean Macé - avenue Robert Gourdon     4   Salle Mistral - rue Louise Désir     5   X   Salle Bizet - rue Louise Désir     6   Salle Mistral - rue Louise Désir     7   Salle Bizet - rue Louise Désir     8   Salle Foucaran - Avenue Victor Hugo     9   Ecole Lucette Abauzit 2 - rue Fanfonne Guillerme     10   Ecole Lucette Abauzit 2 - rue Fanfonne Guillerme     11   X   Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo     9   Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo     1   X   Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo     1   -   Mairie - 6, rue de la Mairie     31	-				Ψ-			
1   Mairie - place de la Libération et du 8 mai 1945     2   Salle Jean Jaurès - rue Victor Hugo     3   Ecole Jean Macé - avenue Robert Gourdon     4   Salle Mistral - rue Louise Désir     5   X   Salle Bizet - rue Louise Désir     6   Salle Mistral - rue Louise Désir     7   Salle Bizet - rue Louise Désir     8   Salle Foucaran - Avenue Victor Hugo     9   Ecole Lucette Abauzit 2 - rue Fanfonne Guillerme     10   Ecole Lucette Abauzit 2 - rue Fanfonne Guillerme     1   X   Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo     4   Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo     8   Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo     9   Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo     1     Mairie - 6, rue de la Mairie	333		UCHAUD	•	2	Mairie - Entrée n° :		
1   Mairie - place de la Libération et du 8 mai 1945     2   Salle Jean Jaurès - rue Victor Hugo     3   Ecole Jean Macé - avenue Robert Gourdon     4   Salle Mistral - rue Louise Désir     5   X   Salle Bizet - rue Louise Désir     6   Salle Bizet - rue Louise Désir     7   Bureau municipal de Gallician - 79, route des Erangs - Gallician     8   Salle Foucaran - Avenue Victor Hugo     9   Ecole Lucette Abauzit 1 - rue Fanfonne Guillerme     1   X   Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo     4   Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo     7   Mairie - 6, rue de la Mairie     9   Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo     1     Mairie - 6, rue de la Mairie     1   1		ļ			က	Ecole primaire Yve		
Salle Jean Jaurès - rue Victor Hugo					τ-	Mairie - place de la	a Libération et du 8 mai 1945	The state of the s
10   Ecole Jean Macé - avenue Robert Gourdon					2	Salle Jean Jaurès	- rue Victor Hugo	
10   5   X   Salle Mistral - rue Louise Desir					က		- avenue Robert Gourdon	
10   5   X   Salle Bizet - rue Louise Désir					4		Louise Désir	
Salle Foucaran - Avenue Victor Hugo	341		VALIVEBT	;	5	X Salle Bizet - rue Lo	ouise Désir	
Bureau municipal de Gallician - 79, route des Etangs - Gallician					ဖ	Salle Foucaran - A	venue Victor Hugo	
Salle Louis Prat - BM Montcalm - Rue du Château de Montcalm					7	Bureau municipal o	de Gallician - 79, route des Etangs - Gallician	
Ecole Lucette Abauzit 1 - rue Fanfonne Guillerme   10   Ecole Lucette Abauzit 2 - rue Fanfonne Guillerme   1   X   Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo   3   Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo   4   Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo   4   Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo   1   -   Mairie - 6, rue de la Mairie   31					ω	Salle Louis Prat - E	3M Montcalm - Rue du Château de Montcalm	
10   Ecole Lucette Abauzit 2 - rue Fanfonne Guillerme   1   X   Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo   2   Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo   3   Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo   4   Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo   1   -   Mairie - 6, rue de la Mairie   31					တ			
4         2         Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo           3         Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo           4         Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo           1         -           A Mairie - 6, rue de la Mairie		_			10			
4 2 Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo 3 Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo 4 Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo 1 Mairie - 6, rue de la Mairie					-	×	pace" - 343 rue Victor Hugo	Property and the second
3   Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo   4   Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo   1   -   Mairie - 6, rue de la Mairie   31	344		VERGEZE		7		pace" - 343 rue Victor Hugo	
4 Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo 1 Mairie - 6, rue de la Mairie 31					ო			
1 Mairie - 6, rue de la Mairie		-			4			
31	347		VESTRIC-ET-CANDIAC	_		- Mairie - 6, rue de la	a Mairie	L'ensemble du territoire communal
			TOTAL DES BUREAUX	37			Annual to the second se	
		╝	DE VOTE DU CANTON	5				

# ANNEXE 22 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2018-08-CANTON DU VIGAN (N° 22)

JREAUX DE VOTE PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE	NDRESSE	Lensemble du territoire communal					S	L'ensemble du territoire communai		Electeurs habitant de Guinet sur la	Electeurs habitant Couloustrine, le Pied Méjean, Serres, Salagosse, la Mouline sur la commune déléguée de Bréau-et-Salagosse		L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communal	L'ensemble du territoire communa	L'ensemble du territoire commissa		le primaire le Colombier - Place r le parking du Campas)	srou L'ensemble du territoire communal			L'ensemble du territoire communal		L'ensemble du territoire communal				- Mairie - Le Château  Cf. Canton du VIGAN - ANNEXE 1		L'ensemble du territoire communal	***************************************	l'ansamble di farrifoire	L'ensemble	L'ensemble du territoire communal			L'ensemble du territoire communal		cf. Canton du VIGAN - ANNEXE 3	lonimmo orivitate de la communicación	Electeurs habitant le bourg de Valleraugue, la vallée des Salles, la value du Mont Aigoual Ardielres des sa lantours. Taleyrac et ses alentours sur l'ancienne Ardialiers et ses alentours. Taleyrac et ses alentours sur l'ancienne montre de Valleraugue.		Maison du Carrefour - Salle Cavaller-Bénézet - L'Espérou   Electeurs habitant l'Espèrou sur l'ancienne commune de Valleraucus	П
IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE	Mairie - Diago at a Mairi	Mairie - La Matte	Mairie - Place de la Mairie	Salle polyvalente - Route d	Mairie - Rue Le Fossé	Salle des fêtes - Lieudit Pla	Foyer socio-éducatif - Parking des écoles	Mairie - Place de l'Eglise	Ancienne salle de classe - Mairie - Le Village	Bréau - Salle polyvalente dite "Salle de l'Enclos"	Serres - Ancienne école	Mars - Mairie annexe - Place de la Mairie	Mairie - Le Village	Mairie - Le Village	Mairie - Le Village	: 1	Mairie - Le Village	Mairie - Place de la Fontaine	Salle de restauration de l'é Robert Francisque (entrée	Mairie - 10 route de l'Esper	ne fi	Mairie - Le Village	Mairie - Arbous	Mairie - Le Village	Mairie - 4. place de la Mairie	Mairie - 1, rue du Causse Noi	Mairie - Chemin de la Mairie	Mairie - Place de la Mairie	St-André de Majencoules - Mairie - Le Château Pont d'Hérault - Ecole élémentaire	Salle polyvalente - Le Village	Mairie - Le Village	Gymnase - Boulevard du Temple Gymnase - Boulevard du Temple	Mairie - Le Village	Salle Roger Delenne - Place Louis Serre	e.	Mairie - Le Village	Mairie   a Village	Mairie - Le Portai	Mairie - 26, place du Plan	Pont d'Hérault - Les Cités	Mairie - Le Village	Valleraugue - Foyer rural - Avenue du Mont Aigoual	NotreDame de la Rouvière - Salle Baronne du Merlet	Maison du Carrefour - Salle	Le Cantou - Place Quarrefages de Laroquette Salle municipale - Avenue Jeanne d'Arc
	N° BVCENT.	,		,	'		,		-	×	- 2	9	-	'	1	'	·  -	1	ı	1	-	<u>'</u>	+		1	1	-	-	× 2	,	1	- 2 °	,	,	1	1	, ,	,	۲ ×	2 6	0 '	× ×	2 -	ო	× × ×
NB, DE BUREAUX	DE VOTE	-	-	_	_	-	-	-	_		т		,-	-	-		-		-	-	-	- -	- -	-	-	1	-	-	2	-	-	. რ	-	-	- -	- -	- -			m m	-				е
		АКРНУ	ARRE	ARRIGAS	AULAS	AUMESSAS	AVEZE	BEZ-ET-ESPARON	BLANDAS		BREAU-MARS		CADIERE-ET-CAMBO (LA)	CAMPESTRE-ET-LUC	CONOLEYBAC	DOURBIES	ESTRECHURE (L')	LANUEJOLS	LASALLE	MANDAGOUT	MOLIERES-CAVAILLAC	MONTDARDIER	PETROLLES PLANTIFRS (LES)	POMMIERS	POMPIGNAN	REVENS	ROGUES	ROQUEDUR	ST-ANDRE-DE-MAJENCOULES	ST-ANDRE-DE-VALBORGNE	ST-BRESSON	ST-HIPPOLYTE-DU-FORT	ST-JULIEN-DE-LA-NEF	ST-LAURENT-LE-MINIER	ST-WARTIAL	ST-ROMAN-DE-CODIERES	SALIMANE	SOUDORGUES		SOMENE	TREVES		VAL D'AIGOUAL		VIGAN (LE)
	N° INSEE	315	016	017	224	325	026	038	8		052		58	407	93	105	90	139	140	54	2 2	9,6	88	66	200	13	19	220	229	231	38	263	272	280	83	9 6	10	22		372	332		338 888		350
	z o		-	-	-1	-	-	-			_	- 1	ျ		7		,	1					-	-	1	[2]	~	Π,		``	"	• • •		``	T	Τ	٦١٣	100	(	"	"	,	(*)		6

ANNEXE 23 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2018-08-CANTON DE VILLENEUVE-LES-AVIGNON (N° 23)

L	<u>5</u>			6 1					c a	1				e 3				AàJ	Ka Z					4					
DEDIMETOR CEOCEANDUICI IS SEEN IN VOTE			•	" Cf. Canton de VILLENEUVE-LES-AVIGNON – Annexe 1					Cf. Canton de VII I FNFLIVE-I ES-AVIGNON - Anneye 2		The state of the s	•	•	Cf. Canton de VILLENEUVE-LES-AVIGNON - Annexe 3				Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à	_	_		:		Cf. Canton de VILLENEUVE-LES-AVIGNON - Annexe 4				=	
IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE	-	Hötel de ville - rue Jules Ferry Groupe scolaire Louis Pasteur - Avenue du 8 mai	Groupe scolaire Jules Ferry - Rue Jules Ferry	Foyer restaurant 3ème âge - Rue Voltaire	Groupe scolaire Dinarelle - Avenue Charles de Gaulle	Centre sportif et socio-éducatif - Boulevard des Carrières	Services techniques municipaux - Rue Boileau	Salle polyvalente - Place du Marché	Salle polyvalente - Place du Marché	Salle polyvalente - Place du Marché	Hôtel de Ville - Place du Lavoir	Base de loisirs des Cigales - 3201 route d'Avignon	Salle Jean Galia - Complexe sportif du Vieux Moulin - Montée du Vieux Moulin	Salle Jean Galia - Complexe sportif du Vieux Moulin - Montée du Vieux Moulin	Salle Jean Galla - Complexe sportifich: Martin - Monton du Vieux	Salle leap Galia - Complexe sportification Moulta - Complexe sportification Moulta -	3 6		_	Hötel de ville - 2 rue de la République (entrée Place Jean Jaurès)	Groupe scolaire Montolivet - Rue Montolivet	Ecole Noël Lacombe - Rue Camp de Bataille	Ecole Bramoset - Rue Bel Air	es Poètes	Salle Frédéric Mistral - Boulevard Frédéric Mistral		S.E.C Avenue des Céve	C.O.S.E.C Avenue des Cévennes	
	N° BV CENT.	×	~	4	10	9	_	× 		~	× _	<u> </u>					Τ	×	П	× -		~				_		σ.	
REAUX				7	.c	<u>"</u>	_		7	(1)						9			2		. 4	က	4	2	9		∞	0,	
NB. DE BUREAUX	DE VOTE								<u>ლ</u>				ď	D 				2						თ					27
COMMUNE	MOM			ANGLES (LES)					PUJAUT				COVET TO THE CONTRACT TO THE C	מאאס-ובן סואן				SAZE						VILLENEUVE-LES-AVIGNON	_			and the second s	TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON
	N° INSEE			110				(	209				217					315						351					
CIRCO.	LEGIS.													<u>က</u>															
CINCIDA														2															

### Prefecture du Gard

30-2019-08-30-002

AP déterminant les emplacements d'affichage électoral dans les communes du Gard pour 2020



### PREFET DU GARD

Préfecture

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Bureau des Elections et de de la Réglementation Générale

Réf.: DCL/BERG/LP
Affaire suivie par : Laurence PEZET

10 04 66 36 41 81

11 04 66 36 41 76

Mél: laurence.pezet@gard.gouv.fr

Nîmes, le 3 0 A001 2019

Arrêté nº

déterminant les emplacements d'affichage électoral dans les communes du département du GARD

Le Préfet du Gard, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le Code électoral et notamment les articles L. 51, L. 52 et R. 28,

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2019-08- 30 -001 du 30 août 2019 déterminant l'implantation et la répartition des bureaux de vote dans les communes du département du Gard,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

### Arrête:

Article 1<sup>er</sup> : durant la période électorale allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, dans le département du Gard, les emplacements réservés par l'autorité municipale pour l'apposition des affiches électorales de la propagande des candidats, binômes de candidats ou listes de candidats sont déterminés ainsi qu'il est indiqué dans les tableaux, ciannexés, établis par canton.

Le nombre total des emplacements réservés à l'affichage électoral dans le département du Gard est de : 734. Ce chiffre est porté à 737 pour les élections législatives et à 740 pour les élections départementales.

Article 2 : dans chacun de ces emplacements, une surface égale doit être attribuée à chaque candidat, binôme de candidats ou liste de candidats.

Article 7 : - le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard,

- la Sous-Préfète du Vigan,
- le Sous-Préfet d'Alès,
- les Maires du département,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

our le Préfet, le secrétaire général

François LALANNE

### ANNEXE 1 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2019-08-CANTON D'AIGUES-MORTES (N° 1)

_	CIRCO.		COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
ARKOIND.	LEGIS.	N° INSEE		D'AFFICHAGE ELECTORAL	ELECTORAL
~~~		003	AIGUES-MORTES	ო	
					3 Groupe scolaire Antoine Séverin - Chemin de Trouche
	_	900	AIMARGUES	4	
			)	-	3 Salle Jacques Serres - Boulevard Fanfonne Guillerme
					Salle Jacques Serres - Boulevard Fanfonne Guillerme
		019	AUBAIS	_	- Avenue Emile Léonard
					1 Maison du Peuple - Place de la République
		690	CAILAR (LE)	က	Boulodrome - Place de Verdun
					Salle Laperan (façade) - Boule
					1 Rue du Chemin Neuf
		123	GALLARGUES-LE-MONTUEUX	ee >	
•					3 Rue Jean Grand
					Rive droite
					1 Les Argonautes - Avenue du Mail
			AA-31-1-1-1		Moussaillons
2	05				
					Centre Technique - Rue des Méd
					Rive gauche
		133	GRALL-DIL-ROL(LE)	, (1)	6 Palais des Sports - Allée Victor Hugo
		3	-	2	7 Bar Léon - Avenue de la Gare
					Hôtel de ville - Place de la Libération
					10 Carrefour 2000 - Avenue Jean Lasserre
			,		11 Plage Sud - Route des Marines
					Centre commercial le Trident - Route des Marines
					13 iCentre commercial 2000 - Avenue Jean Lasserre
					1 Rue Emile Méoulet
					2 456, boulevard Gambetta
		276	ST-LAURENT-D'AIGOUZE	2	Place de la République, contre le mur de l'église
			Marie Carlo		252, boulevard Alexandra David-Neel
					5 Route des Saintes-Maries de la Mer - RD 58 - Secteur des Sables
			NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	32	

ANNEXE 2 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2019-08-CANTON D'ALES-1 (N° 2)

ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE	ELECTORAL	1 - Mur de l'école primaire - Chemin des Prairies	1	- Mur école maternelle - Rue des Jardins	- Devant le CFA - Avenue Marcel Cachin	- Mur de l'école - Place Georges Dupuis		7  - Mur de l'école - Rue Ampère	- Angle rue Lavoisier et rue Marcel Paul		_ !	1 - Salle Marcel Pagnol - Rue Pélico	ı	1 Mairie - 159, route d'Alès		- Place Emile Chambo	2 - Halle des sports	- Foyer communal - Route de Mialet (à proximité de la mairie)	- Foyer socio-éducatif - 742, chemin Bérard de Malavas	1 Hôtel de ville - 41, rue des Marmousets	2 Ecole maternelle Joliot-Curie - 165, avenue du Château		4 Groupe scolaire Marignac - 1162, ancien chemin de Sommières		- Route du Mas Rouge - Cher	- Hameau de Caval	- Ecole Marignac	1	- Ecole Joliot Curie	12 - Place Albert Coudeire (parking cimetière)	13 - Boujac	15 - Route de Valz	- Mairie - 370, avenue Jean Rampon		
NB. D'EMPLACEMENTS	D'AFFICHAGE ELECTORAL				•	, C	2		•		•		რ	C	7	C	7	1	_			•	•	•		15		•					_	35	
COMMUNE	NOM					(Foither) Sully							ANDUZE	00000	מאלטילט	ONITION THE THIS SIGN		GENERARGUES	RIBAUTE-LES-TAVERNES							ST-CHRISTOL-LES-ALES							ST-JEAN-DU-PIN	NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	
	N° INSEE					200	ò						010	760	770	070	7+0	129	214							243							270		
CIRCO.	LEGIS.	02	05	05	05	02	05	8	05	05	02		92	ק	3	7	3	05	05							05							05		
CINCAGA	5000																	_																	

# ANNEXE 3 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2019-08-CANTON D'AI ES.2 (N° 3)

				CANTON D'ALES-2 (N° 3)	S-2 (N° 3)
014000	CIRCO.		COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
JANAK JANAK	LEGIS.	N° INSEE	MON	D'AFFICHAGE ELECTORAL	ELECTORAL
					3 - Clôture école R. Rolland - Esplanade de Clavières
~		200	ALES (nartie 2)	α	
-		3	יודר (קמויים 1)	o	5 - Long du trottoir - Avenue Dr Jean Goubert
					7 - Mur de l'école - Rue de l'Aigoual
					8 - Pignon Maison du Peuple - Rue Gabriel Roucaute
2		035	BELVEZET	_	- Mur de la salle polyvalente - Route de Seynes
-		048	BOUQUET	_	- Mairie - Le Puech
_		055	BROUZET-LES-ALES	~-	- Mairie - 1578, route des Fumades
2		113	FONS-SUR-LUSSAN	_	- Mairie - Place des Ecoles
2		151	LUSSAN	_	- Mairie - Place du Château
~	<b></b>	173	MONS		- Mairie - 2, place de la Mairie
_		197	PLANS (LES)	_	- Mur de la Mairie -900 Grand'Route
-		275	ST-JUST-ET-VACQUIERES		- Mairie - Place du village
					1 Espace La Fare Alais - Avenue Marcel Paul
	04				2 Foyer Georges Brassens - Avenue Jacques Duclos
					3 Foyer La Calade - Le Soulier
					4 Foyer L'Ensolehada - La Vabreille
_		284	ST-MARTIN-DE-VALGALGILES	7	5 Lot. Le Grand Devois (à côté de la pharmacie)
-	<del></del>	)		· <u>2</u>	6 Lot. Canta Cigalo (sur le trottoir en rentrant à gauche)
					7 Rue Jean Vilar (face à la pharmacie des Mines)
					8 Chemin communal Drulhes la Vabreille (hameau de Drulhes)
				•	9 Sauvagnac (bordure du CD. 906 au niveau du hameau)
					10 La Royale (parking CD. 916)
					1 - Rue Jean Giono (début)
_		294	ST-PRIVAT-DES-VIELIX	V	2 -Place Florian
-		2		<b>†</b>	3 - Chemin du Viget, Montée des Jasmins
		305	SALINDRES	C	1 - Place Salle Becmil
-				7	2 - Place Foch - Rue Adrien Badin
_	······································	318	SERVAS	_	- Mairie - Le Village
~	<sub>1</sub>	320	SEYNES	~	- Mur du bâtiment de l'école élémentaire - Le Village
2		338	VALLERARGUES	_	- Mairie - Rue Principale
			NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	35	

ANNEXE 4 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2019-08-CANTON D'ALES-3 (N° 4)

ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE		1 - Mur Hôtel de ville - Place Hôtel de ville	2 - Mur de l'école - Rue Frédéric Mistral		4 - Mur de l'école - Rue Veigalier		6 - Mur de l'école - Rue Maximin Dhombres					- Devant l'école maternelle - Grand'rue Jean Moulin			- Mairie - 92 rue du 19 mars 1962	Place de la Mairie (ou autour de l'ancien château d'eau -	angle de la rue Maurice Vire et du chemin de Campagnac)	- Foyer communal - Grand Rue Docteur Perrier	- Mairie - 39, rue de la Mairie	- Mairie - 400, rue des Ecoles	- Mairie - 384, traversée du village	- Place de la Mairie	- Mairie - Rue de la Mairie	1 Mur de l'école primaire "Roucaute" - Chemin du Stade	Place des Anciens Combattants	3 Mur du Centre de Loisir - Rue André Schenk	- Mairie - Place du Cdt Espérandieu	- Parking de la salle polyvalente - Place du 19 mars 1962	- Mairie - 1, place de l'Amourette	1 Lieu festif Chemin du Stade - 580 chemin du Stade		
NB. D'EMPLACEMENTS	D'AFFICHAGE ELECTORAL							13							_	-	-	1	Į	L	1	1	_		က		1	1	1	0	1	29
COMMUNE	MOM							ALES (partie 3)							CASTELNAU-VALENCE	DEALIX		EUZET	MARTIGNARGUES	MEJANNES-LES-ALES	MONTEILS	ST-CEZAIRE-DE-GAUZIGNAN	ST-ETIENNE-DE-L'OLM		ST-HILAIRE-DE-BRETHMAS		ST-HIPPOLYTE-DE-CATON	ST-JEAN-DE-CEYRARGUES	ST-MAURICE-DE-CAZEVIEILLE	NHZHNORHS.		NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON
	N° INSEE							200							072	101	- -	109	158	165	177	240	250		259		261	264	285	348	2	
CIRCO.	LEGIS.	40	40	04	04	40	40	40	40	40	40	05	05	05	40	90		40	04	40	40	04	8		9		40	40	40	7		
ARROND						-											-															
CANTON	MON					100										ALES-3																
	ž							, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,								4																

ANNEXE 5 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2019-08-CANTON DE BAGNOLS-SUR-CEZE (N° 5)

NB. D'EMPLACEMENTS ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS	D'AFFICHAGE ELECTORAL	1 - Rue Fernand Crémieux	2 - Avenue de l'Europe (Ecole des Estouzilles)	3 - Avenue Alphonse Daudet (maternelle Citadelle)	4 - Rue Molière (centre culturel Léo Lagrange)	5 - Rue Gentil (sous l'Office de Tourisme)	6 - Avenue Vigan Braquet (stade Saint -Exupéry)	7	15 8 - Avenue de la Mayre (Tour F cabine téléphonique)	9 - Chemin de Bourdilhan (Halle Jean-Mermoz)	11 - Rue Louis Thomas	12 - Place Pierre Boulot (maison Antouard)	13 - Place Bourgneuf (nord-ouest)	14 - Parking du Mont-Cotton	15 - Avenue De Lattre de Tassigny (le long du parc Rimbaud)	1 - Mairie - Le tour de ville	) 1 Mairie - Place des Marronniers	2 Place de la Violette	1 - Place de la Mairie	1 - Rue des Fontaines	1 ParKing du Centre Socio-Culturel	1 - Place de la Vignasse	1 Ancien presbytère - Colombier	3 Ancienne école - Carmes	3 Mairie - Sabran	1 - Cour de la Mairie - 276, Grand Rue	1 - Mairie - 3, rue de la Mairie	1 Salle des fêtes - Impasse du Stade	28
COMMUNE	MON = C. C.								BAGNOLS-SUR-CEZE							CAVILLARGUES	NA IORIHO	NO.000	CONNAUX	GAUJAC	ORSAN	PIN (LE)		SABRAN		ST-ETIENNE-DES-SORTS	ST-PONS-LA-CALM	TRESQUES	NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON
لنا	N° INSEE					×10 = 11			028							920	780	5	092	127	191	196		225		251	292	331	
CIRCO.	LEGIS.													73	3	····													
ARROND								W1-141						,	1														

ANNEXE 6 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2019-08-CANTON DE BEAUCAIRE (N° 6)

	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	Salle Eugène Lacroix - Avenue Jean Moulin	euf	3 - Rond-Point Yves Comar - Avenue du Général de Gaulle	1 - Place Georges Clemenceau	- Quai Général de Gaulle	- Rue Jean Moulin, au droit des 2 e	- Place Jean Jaurès	- Boulevard Joffre, au droit des 25 et 27		8 - Chemin de Clapas de Cornut - Parking école - Garrigues Planes	- Rue Danton - porte Beauregard	- Route de Saint-Gilles (milieu) - cimetiè	1 - Place Charles de Gaulle		3 - Place Batisto Bonnet	- Ecole Henri Serment,	- Parking de la salle polyvalente - Avenue Léopold Rigoulet	- Place Claudine Rabanit	1  - Centre socio-culturel - Rue St Laurent		3 - Rue de Nîmes (cave coopérative)	- Place Frédéric Mistral	
NB. D'EMPLACEMENTS	D'AFFICHAGE ELECTORAL		က							1					4	٢			1		ო			24
COMMUNE	NOM		ARAMON							BEAUCAIRE					RELLEGARDE			COMPS	FOURQUES		JONQUIERES-ST-VINCENT		VALLABREGUES	NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON
	N° INSEE		012							032					034			680	117		135		336	
CIRCO.	LEGIS.		03							2					5	· >		03	0		0		6	
DNORBO										_		^	1											

### ANNEXE 7 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2019-08-CANTON DE CALVISSON (N° 7)

0	CIRCO.		COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS	
ANDUND.	(i)	N° INSEE	NOM	D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL
2	02	18	ASPERES	-	- Mairie - 1 place du Languedoc
2	02	023	AUJARGUES	-	- Place de l'Eglise
2	02	043	BOISSIERES	-	- Mairie - 1, place de la Mairie
					10,
^	- 20	062	NOSSIV IAC	_	2 - Mairie - 1, rue de la Mairie
1		1		r	- Foyer communal - Place Georges Méjean
ო	05	990	CANNES-ET-CLAIRAN	1	- Salle polyvalente - Route de Sérignac
2	05	088	COMBAS	1	- Foyer communal - Rue du Moulin à huile
2	02	091	CONGENIES	1	- Rue du Fort
2	05	098	CRESPIAN	_	- Ecole maternelle - Chemin Viel
2	05	112	FONS	_	- Ecole primaire - rue Louis Garimond
2	02	114	FONTANES		- Foyer communal - 9, rue du Foyer
2	05	122	GAJAN	1	- Mairie - Rue des Ecoles
2	02	136	JUNAS	_	- Mairie - 1, place de l'Avenir
2	02	144	LECQUES		- Mairie - 233, rue du 26 août 1944
2	04	180	MONTIGNARGUES	-	- Ecole - 20 chemin des Bessons
2	05	181	MONTMIRAT	-	- Route Nationale 110
2	05	182	MONTPEZAT	-	- Rue des Platanes
2	02	186	NAGES-ET-SOLORGUES	1	- Mairie - Place de la République
2	05	193	PARIGNARGUES	_	- Mairie - Place Louis Bousquet
2	04	224	ROUVIERE (LA)	1	- Place de la République
2	05	233	ST-BAUZELY		- Avenue de la Liberté
2	02	244	ST-CLEMENT		- Mairie - Rue des Fontaines
0	04	255	ST-GENIES-DE-MAI GOIBES		
1	5	201	טיי (ווייי) איי איי איי איי איי איי איי איי איי	7	
2	05	281	ST-MAMERT-DU-GARD		- Cour de l'école - Rue des Ecoles
2	02	306	SALINELLES	_	- Mairie - Plan de la Croix
2	40	313	SAUZET	1	- Rue du Valadas (en face le foyer)
					1 - Bureau de vote Espace Henri Dunant - Rue Poterie
7	02	321	SOMMIERES	ო	2 - Bureaux de vote Salle annexe du gymnase - Avenue Pierre Mendès-France
2	02	324	SOUVIGNARGUES		- Mairie - 8, route d'Uzès
2	02	352	HI I FVIFII I F	0	1 - Foyer communal - Chemin Canta é Ris
1	-			ı	2 - Cave coopérative (avenue de la Calmette)
			NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	35	
		-			

ANNEXE 8 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2019-08-CANTON DE LA GRAND COMBE (N° 8)

CIRCO	CIRCO		COMMINE	STINDWOOM IN STIND	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLACEMENTS
LEGIS.	LEGIS.	N° INSEE	MON	D'AFFICHAGE ELECTORAL	D'AFFICHAGE ELECTORAL
1		022	AUJAC	-	- Mairie - Le Village
-		044	BONNEVAUX		- Mairie - Le Village
<del>-</del>		051	BRANOLIX-I ES-TALLI ADES	0	1 Hôtel de Ville - Branoux
-		3	מייינים מיייני	7	2 Mairie annexe - 4, rue des Taillades - Les Taillades
					1 Mairie - Place Roger Assenat
-		077	CENDRAS	ო	2 Foyer communal de Malataverne - 127 chemin du Temple
			The second secon		3 Foyer communal de La Blaquière - 136, rue de l'Usine à chaux
~		079	CHAMBON (LE)	1	- Salle polyvalente - Place du village
-		080	CHAMBORIGAUD	1	- Place de la Mairie
1		060	CONCONTES	_	. Mairie - Le Village
_		094	CORBES	_	Fover du Micocoulier - Quartier de l'Ecole
,		130	CALICNED	·	1 - Place des Ayres
-		001	GENOCHAO	7	2 - Annexe Mairie Pont de Rastel
					1 - Boulevard Jules Callon (à proximité de l'arrêt des bus)
					2 - Rue des Tuileries (près du pont SNCF)
<del></del>		132	GRAND-COMBE (LA)	7	Γ
			-		
					6 - Place Joseph Ilpide (La Levade)
_		137	LAMELOUZE	_	- Mairie - Place de la Mairie
,		7			1 - Le Mas Dieu : Entrée sud du village
-		74.	LAVAL-TRADEL	7	
-		153	MALONS-ET-ELZE	-	
1	05	168	MIALET		Fover Monnlaisir - Lieudit Monnlaisir
-		201	PONTEIL S-ET-BRESIS	-	Mairie - le Village
					A Salla de rémison Due de la Meirie
<b>-</b>		203	PORTES	2	Salle de l'edilloit - Nue de la Mairite
٣		236	ST-BONNET-DE-SAI ENDBINOLIE	·	T
		2	סו-ססווואססו		יייייייייייייייייייייייייייייייייייייי
~		239	STE-CECILE-D'ANDORGE	2	1 Mairie - Le Village
٣		246	STE_CBOIX_DE_CADEB! E	-	
٦		740	סיהיטטט-טיים וס	-	. Warre - Place Fernand Volpeliere
-		269	ST-JEAN-DU-GARD	4	
					3 - Rue José Cardonnet
			The state of the s		
-		291	ST-PAUL-LA-COSTE	_	- Mairie - Place du Temple - Le Village
_		298	ST-SEBASTIEN-D'AIGREFEUILLE	-	- Mairie - La Fabrègue
					1 - Mur du parking - Rue de la Poste
		307	SALLES-DU-GARDON (LES)	œ	3 - Ecole de l'Habitarelle
		}	(212)	•	4 - Mur de soutènement - Foyer de l'Impostaire
					5 - Rue de la Passerelle
-		316	SENECHAS	~	- Route départementale 318 - Face à la salle polyvalente
-		323	SOUSTELLE	-	- Mairie - Le Village
က		329	THOIRAS	_	- Mairie - Le Puech
က		335	VABRES	-	- Mairie - Le Bayle
_		345	VERNAREDE (LA)	_	- Mairie - Rue des Ecoles
	,		NOMBRE D'EMPLACEMENTS	49	
	,		D'AFFICHAGE DU CANTON		

ANNEXE 9 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2019-08 CANTON DE MARGUERITTES (N° 9)

LEGIS. N° INSEE	CINCOO	CIRCO.		COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
1 - Rue des Arénes   1 - Rue des Arénes   2 - Pace de In Mande   1 - Rue des Arénes   3 - Rue du Port de la République - Centre de loisirs   3 - Rue du Port de la République - Centre de loisirs   4 - Rue de la Source / Chemin des Manades - Park   4 - Rue de la Source / Chemin des Manades - Park   4 - Rue de la Source / Chemin des Manades - Park   4 - Rue de la Source / Chemin des Manades - Park   4 - Rue de la Source / Chemin des Manades - Park   4 - Rue de la Source / Chemin des Manades - Park   4 - Rue de la Source / Chemin des Madierran   3 - Le Mas des Effaties - 38 yearne de la Madierran   4 - Rue de la Source / Chemin de la Farele   1 - Marie - Grandrue de la Madierran   2 - Salle polyvalente - Ecole primaire - C, ne du Leva   3 - La Mas de l'Hobital - Chemin de la Farele   2 - Salle polyvalente - Ecole primaire - C, ne du Leva   3 - La Mas de l'Hobital - Chemin de la Farele   3 - La Mas de l'Hobital - Chemin de Salut Paul   3 - La Marcell Bornadoux   3 - Rue G de Channellies (Maire)   3 - Rue G de Channe	JOHN CINE	LEGIS.	N° INSEE	MON	D'AFFICHAGE ELECTORAL	ELECTORAL
01   047   BOUILLARGUES   4   2 - Place de la Madone						
1	0	5	047		٧	- Place de la Madone
125   CAISSARGUES   3   1   1   1   1   1   1   1   1   1	1	<u>-</u>	5		t	
01   060   CAISSARGUES   3   1   Mairie - 16 rue de la Souloiado   1   Mairie - Grand'rue de la Mediferran   2   Le Mas des Enfanta - 38 avenue de la Mediferran   3   5   5   5   5   5   5   5   5   5						
01   060   CAISSARGUES   3   2   Le Mas des Enfants - 38 avenue de la Méditerran     125   GARONS   3   1   Maine - Grandruc     1   125   GARONS   3   1   Maine - Grandruc     1   126   MANDUEL   6   3   Mas de l'Hopital - Chenin de la Farelle     1   1   Place de la Mairie (Egilse - côte Mairie)     2   -21 bis, avenue Plerre Mendès France     3   Mas de l'Hopital - Chenin de la Farelle     4   -34, route de Boullagues     5   - Rue de SI Gillse (Groupe soolaire François Four     6   - Complexe sportif - 1719, chemin de Saint Paul     1   - Saille Polyvalente - Rue Marcel Bonnafoux     2   - Groupe soolaire - Plancel Bonnafoux     3   - Rue de Ge Chanaleilles (Mairie)     5   - Rue de Ge Chanaleilles (Mairie)     6   - Avenue de la Gare (cimetice)     7   - Rue des Colemero (CCAS.)     8   - Avenue de la Republique (CCAS.)     9   - Avenue de la Republique (CCAS.)     1   - Parting de la crèche (Rue de l'Arenir)     1   - Parting de la crèche (Rue de l'Arenir)     1   - Parting de la crèche (Rue de l'Arenir)     1   - Parting de la crèche (Rue de l'Arenir)     1   - Parting de la crèche (Rue de l'Arenir)     1   - Parting de la crèche (Rue de l'Arenir)     2   - Rue des Alizès     3   - Rue des Alizès     4   - Avenue Mistral     5   - Rue du Bosquet     6   - Avenue Mistral     7   - Rue des Obsquet     8   - Rue de Cobernacion     8   - Rue des Alizès     8   - Rue des Alizès     9   - Avenue Mistral     1   - Avenue Mistral     2   - Rue des Colembre     3   - Rue des Alizès     4   - Avenue de l'avenue     5   - Rue des Alizès     6   - Rue des Alizès     7   - Avenue de l'avenue     8   - Avenue de l'avenue     9   - Avenue de l'avenue     1   - Avenue de l'avenue     1   - Avenue d'						1 Mairie - 16 rue de la Souleïado
1   125   GARONS   3   2   1   Maine - Grand Tue	7	2	090	CAISSARGUES	က	Le Mas des Enfants - 38 avenue de la Méditerran
1						
125   GARONS   3   2   Salle polyvalente - Ecole primarire - 6, rue du Levant   3   Mas de l'Hóprial - Chemin de la Farelle   1   Place de la Mariné (Egilse - Côté Mariné)   2   -21 bis, avenue Pierre Mendès France   3   -25, rue de Bellegarde   4   -343, route de Boullargues   5   Rue de St Gilles (Groupe scolaire François Fournier)   5   Rue de St Gilles (Groupe scolaire François Fournier)   5   Rue de St Gilles (Groupe scolaire François Fournier)   2   -343, route de Boullargues   5   Rue de St Gilles (Groupe scolaire François Fournier)   5   Rue de St Gilles (Groupe scolaire François Fournier)   2   -343, route de Boullargues   5   Rue de St Gilles (Groupe scolaire François Fournier)   3   Rue G. de Charalelles (Marie)   3   Rue G. de Charalelles (Marie)   3   Rue G. de Charalelles (Marie)   4   -4 venue de la Gare (cinetière)   5   Rue A. Lamartine (maternelle Genestet)   7   Rue G. de Charalelles (Rue de la Renardière)   7   Rue Gas Cévennes (collège)   7   Rue Gas Cévennes (collège)   7   Rue des Alizés   7   Rue de Bosquet   7   Rue du Bosquet   7   Rue						1 Mairie - Grand'rue
156   MANDUEL   6   2.1 bis, avenue Pierre Mendes France   2   2.1 bis, avenue Pierre Mendes France   3   2.5 rude de Buaire (Eglise - côté Maire)   2   2.1 bis, avenue Pierre Mendes France   3   2.5 rude de Buairade   2   2.3 route de Bouillargues   3   2.5 rude de Buairade   2   2.3 route de Bouillargues   2   2.3 route de Bouillargues   2   2   2.3 route de Bouillargues   2   2   2   2   2   2   2   2   2	7	2	125	GARONS	က	
155   MANDUEL   6   2   12 in the de la Mairie (Eglise - côté Mairie)						
155   MANDUEL   6   2 - 21 bis, avenue Pierre Mendès France   3 - 25, rue de Bellegarde   4 - 343, route de Bouillargues   5 - Rue de St Gilles (Groupe scolaire François Fournier)   6 - Complexe sportif - 1719, chemin de Saint Paul   1 - Saille Polyvalente - Rue Marcel Bonnafoux   2 - Groupe scolaire 'De Marcel Bonnafoux   2 - Groupe scolaire 'De Marcel Bonnafoux   3 - Rue G. de Chanaleilles (Maire)   5 - Rue A. Lamartine (maternelle Genestet)   6 - Avenue de la Gare (cimetière)   6 - Avenue de la République (C.C.A.S.)   7 - Rue des Cévennes (collège)   7 - Rue des Cévennes (collège)   7 - Barking de la crêche (Rue de la Renardière)   3 - 2 - Devant les salles des fêtes (Rue de la Renardière)   3 - Rue des Cévennes (collège)   3 - Rue des Cévennes						1 - Place de la Mairie (Eglise - côté Mairie)
155   MANDUEL   6   3   25, rue de Bellegarde   4   343, route de Bouillargues   5   Rue de St Gilles (Groupe scolaire François Fournier)   6   - Compilexe sportif - 1719, chemin de Saint Paul   6   - Compilexe sportif - 1719, chemin de Saint Paul   1   - Saile Polyvalente - Prue Marciel Bonnafoux   2   - Groupe scolaire "De Marciel"   2   - Groupe scolaire "De Marciel"   3   - Rue G. de Charaleilles (Marie)   3   - Rue G. de Charaleilles (Marie)   5   - Rue A. Lamartine (maternelle Genestet)   5   - Rue A. Lamartine (maternelle Genestet)   6   - Avenue de la République (C.C.A.S.)   7   - Rue des Cévennes (collège)   7   - Rue des Cévennes (collège)   3   2   - Devant less salles des fètes (Rue de la Renardière)   3   - Rue des Alizes   3   - Rue de Bosquet   3   - Avenne Mistral   3   - Ave						
1	c	9	155	MANDLE	ď	- 25, rue de Bellegarde
1	1	3	)		)	- 343, route de Bouillargues
1						I
1 - Salle Polyvalente   2 - Groupe scolaire "T   2 - Groupe scolaire "T   3 - Rue G de Chanal   3 - Rue G de Chanal   4 - Avenue de la Gara   5 - Rue A. Lamartine   5 - Rue A. Lamartine   6 - Avenue de la Rép   7 - Rue des Cévenne   7 - Rue des Cévenne   1 - Parking de la crêc   3 - Bevant les salles   3 - Rue des Alizés   3 - Rue du Bosquet   3 - Rue du Bosquet						
06         156         MARGUERITTES         7         4         - Groupe scolaire T           156         MARGUERITTES         7         4         - Avenue de la Gara Gara Gara Gara Gara Gara Gara G						1 - Salle Polyvalente - Rue Marcel Bonnafoux
06         156         MARGUERITTES         7         4         - Rue G. de Chanal Gare Gare Gare Gare Gare Gare Gare Gare						- Groupe scolaire "De Marcieu"
06         156         MARGUERITTES         7         4         - Avenue de la Garandine           6         - Rue A. Lamartine         6         - Rue A. Lamartine           6         - Avenue de la Rép         7         - Rue des Cévenne           7         - Rue des Cévenne         1         - Parking de la crêc           96         206         POULX         3         2         - Devant les salles ales alles ales crêc           01         356         RODILHAN         2         1         - Avenue Mistral           NOMBRE D'EMPLACEMENTS         2         - Rue du Bosquet           D'AFFICHAGE DU CANTON         28         - Rue du Bosquet						- Rue G. de Chanaleilles (Mairie)
1	7	90	156		7	'
1		-		-		
06         206         POULX         3         2         - Parking de la crêc           01         356         RODILHAN         2         - Devant les salles s						
06         206         POULX         3         2         - Devant les salles salles salles salles recomments           01         356         RODILHAN         2         1         - Avenue Mistral recomments           NOMBRE D'EMPLACEMENTS         28         1         - Rue du Bosquet recomments           D'AFFICHAGE DU CANTON         28         2         - Rue du Bosquet recomments						
06         206         POULX         3         2         - Devant les salles sall						1 - Parking de la crêche (Rue de l'avenir)
01         356         RODILHAN         2         1         - Avenue Mistral           NOMBRE D'EMPLACEMENTS         28         - Rue du Bosquet           D'AFFICHAGE DU CANTON         28         - Rue du Bosquet	7	90	206	POULX	က	
01         356         RODILHAN         2         1         - Avenue Mistral           NOMBRE D'EMPLACEMENTS         28         - Rue du Bosquet           D'AFFICHAGE DU CANTON         28         - Rue du Bosquet						
NOMBRE D'EMPLACEMENTS 28 - Rue du Bosquet D'AFFICHAGE DU CANTON 28	^	5	356	BODII HAN	C	
	1		)			- Rue du Bosquet
				NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON		

### ANNEXE 10 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2019-08-VILLE DE NIMES - CANTONS DE NIMES-1, NIMES-2, NIMES-3 ET NIMES-4 ET BV N° 501 (canton de ST-GILLES) EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES (34 EMPLACEMENTS)

### CANTON DE NIMES-1 (N° 10)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET	LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL
	01			1	Ecole maternelle Jean Jaurès - 1 B rue Saint-Laurent
	01			2	Ecole primaire Armand Barbès - 16 rue Armand Barbès
	01			3	Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède
	01			4	Ecole maternelle Mas des Gardies - 9 rue des Palombes
	01	189	40	5	Ecole primaire Edgard Tailhades - 2 rue Edgard Tailhades
2	01	189	10	6	Ecole primaire de Castanet - 81 chemin de la grotte des Fées
	01			7	Ecole primaire Marie Soboul - 1 rue des Bénédictins
	06			8	Ecole maternelle Rangueil - 30 rue Rangueil
	06			9	Ecole primaire de l'Eau Bouillie - 73 B chemin Bois de Mittau
	06			10	Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès

### CANTON DE NIMES-2 (N° 11)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB, D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL
	06			1 Ecole primaire Pierre Sémard - 52 rue Pierre Semard
1	06			2 Ecole maternelle Prosper Mérimée - 2 rue Prosper Mérimée
	01			3 Ecole primaire Grézan - 2 A rue E. Reynaud
2	01	189	7	4 Ecole maternelle Jean Zay - 1 rue du Cdt Lherminier
	06			5 Ecole primaire Albert Camus - 20 rue Agrippa d'Aubigné
	06			6 Ecole primaire de Courbessac - 2801 route de Courbessac
	01			7 Ecole primaire André Chamson - 45 rue F. Guillierme

### **CANTON DE NIMES-3 (N° 12)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFF	CHAGE ELECTORAL
	06			1 Hôtel de Ville - 1, place de l'Hôtel de ville	
	06			2 Ecole primaire Hector Berlioz - 6, rue Saint-Cast	or
	01			3 Ecole primaire la Placette - 10, rue Hôtel Dieu	
2	06	189	7	4 Ecole primaire Talabot - 35, avenue Carnot	
	01			5 Ecole primaire Emile Gauzy - 1, rue de Tunis	
	06			6 Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Var	sovie
	01			7 Ecole primaire Jean-Jacques Rousseau - 7, rue	Jean-Jacques Rousseau

### **CANTON DE NIMES-4 (N° 13)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET	LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL
	06			1	Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel
	01			2	Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel
	01			3	Ecole élémentaire Henri Wallon - 210 rue Utrillo
-	06			4	Ecole primaire Capouchiné - Square Albert Soboul
2	06	189	9	5	Ecole maternelle Pauline Kergomard - 1B rue Henri Revoil
	06			6	Ecole primaire René Char - 100 rue Louis Landi
	01			7	Groupe scolaire Mas Roman - 194 rue Charles Perrault
	01			8	Ecole primaire Saint Césaire - 26 rue de l'Eglise
	01			9	Ecole maternelle Paul Langevin - 3 rue Edgard Poe

### **CANTON DE SAINT-GILLES (N° 19)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL						
2	01	189	1	1 - Ecole maternelle René Char - 100, rue Louis Landi						

### ANNEXE 11 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2019-08-VILLE DE NIMES - CANTONS DE NIMES-1, NIMES-2, NIMES-3 ET NIMES-4 EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES (37 EMPLACEMENTS) (LE BV N° 501 EST SITUE SUR LE CANTON DE SAINT-GILLES)

### **CANTON DE NIMES-1 (N° 10)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET	LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL					
	01			1	Ecole maternelle Jean Jaurès - 1 B rue Saint-Laurent					
	01			2	Ecole primaire Armand Barbès - 16 rue Armand Barbès					
	01			3	Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède					
	01	189	10	4	Ecole maternelle Mas des Gardies - 9 rue des Palombes					
2	01			5	Ecole primaire Edgard Tailhades - 2 rue Edgard Tailhades					
2	01			6	Ecole primaire de Castanet - 81 chemin de la grotte des Fées					
	01			7	Ecole primaire Marie Soboul - 1 rue des Bénédictins					
	06			8 Ecole maternelle Rangueil - 30 rue Rangueil						
	06			9	Ecole primaire de l'Eau Bouillie - 73 B chemin Bois de Mittau					
	06			10	Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès					

### CANTON DE NIMES-2 (N° 11)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET	LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL
	06			1	Ecole primaire Pierre Sémard - 52 rue Pierre Semard
	06			2	Ecole maternelle Prosper Mérimée - 2 rue Prosper Mérimée
1	01		8	3	Ecole primaire Grézan - 2 A rue E. Reynaud
2	01	189		4	Ecole maternelle Jean Zay - 1 rue du Cdt Lherminier
2	06	103		5	Ecole primaire Albert Camus - 20 rue Agrippa d'Aubigné
	06			6	Ecole primaire de Courbessac - 2801 route de Courbessac
	01				Ecole primaire André Chamson - 45 rue F. Guillierme
1	06			8	Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès

### **CANTON DE NIMES-3 (N° 12)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET	LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL
	06			1	Hôtel de Ville - 1, place de l'Hôtel de ville
	06			2	Ecole primaire Hector Berlioz - 6, rue Saint-Castor
	06			3	Ecole maternelle Rangueil - 30, rue Rangueil
	01		10	4	Ecole primaire Marie Soboul - 1, rue des Bénédictins
1	01	189		5	Ecole primaire la Placette - 10, rue Hôtel Dieu
2	06			6	Ecole primaire Talabot - 35, avenue Carnot
	01			7	Ecole primaire Emile Gauzy - 1, rue de Tunis
	06			8	Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie
	01			9	Ecole primaire André Chamson - 45, rue F. Guillierme
	01			10	Ecole primaire Jean-Jacques Rousseau - 7, rue Jean-Jacques Rousseau

### CANTON DE NIMES-4 (N° 13)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET	LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL
	06			1	Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel
	01			2	Ecole élémentaire Henri Wallon - 210 rue Utrillo
	06			3	Ecole primaire Capouchiné - Square Albert Soboul
	06		9	4	Ecole maternelle Pauline Kergomard - 1B rue Henri Revoil
2	06	189		5	Ecole primaire René Char - 100 rue Louis Landi
	01			6	Groupe scolaire Mas Roman - 194 rue Charles Perrault
	01			7	Ecole primaire Saint Césaire - 26 rue de l'Eglise
	01			8	Ecole maternelle Paul Langevin - 3 rue Edgard Poe
	01			9	Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède

### ANNEXE 12 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2019-08-VILLE DE NIMES - CANTONS DE NIMES-1, NIMES-2, NIMES-3 ET NIMES-4 ET BV N° 501 (canton de ST-GILLES) EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLE, EUROPEENNES, REGIONALES, MUNICIPALES ET REFERENDUM (32 EMPLACEMENTS)

### CANTON DE NIMES-1 (N° 10)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET	LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL
	01			1	Ecole maternelle Jean Jaurès - 1 B rue Saint-Laurent
	01			2	Ecole primaire Armand Barbès - 16 rue Armand Barbès
	01			3	Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède
	01		10	4	Ecole maternelle Mas des Gardies - 9 rue des Palombes
2	01	189		5	Ecole primaire Edgard Tailhades - 2 rue Edgard Tailhades
2	01	109		6	Ecole primaire de Castanet - 81 chemin de la grotte des Fées
	01			7	Ecole primaire Marie Soboul - 1 rue des Bénédictins
	06			8	Ecole maternelle Rangueil - 30 rue Rangueil
	06			9	Ecole primaire de l'Eau Bouillie - 73 B chemin Bois de Mittau
	06			10	Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès

### **CANTON DE NIMES-2 (N° 11)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	NB. D'EMPLACEMENTS		LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL					
	LLOID.	COMMONE	D'AFFICHAGE ELECTORAL							
[	06			1	Ecole primaire Pierre Sémard - 52 rue Pierre Semard					
	06			2	Ecole maternelle Prosper Mérimée - 2 rue Prosper Mérimée					
	01			3	Ecole primaire Grézan - 2 A rue E. Reynaud					
2	01	189	7	4	Ecole maternelle Jean Zay - 1 rue du Cdt Lherminier					
	06			5	Ecole primaire Albert Camus - 20 rue Agrippa d'Aubigné					
	06			6	Ecole primaire de Courbessac - 2801 route de Courbessac					
	01			7	Ecole primaire André Chamson - 45 rue F. Guillierme					

### **CANTON DE NIMES-3 (N° 12)**

ARROND.	CIRCO.	N° INSEE	NB. D'EMPLACEMENTS	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL						
	LEGIS.	COMMUNE	D'AFFICHAGE ELECTORAL							
	06			1 Hôtel de Ville - 1, place de l'Hôtel de ville						
	06			2 Ecole primaire Hector Berlioz - 6, rue Saint-Castor						
	01		7	3 Ecole primaire la Placette - 10, rue Hôtel Dieu						
2	06	189		4 Ecole primaire Talabot - 35, avenue Carnot						
	01			5 Ecole primaire Emile Gauzy - 1, rue de Tunis						
	06			6 Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie						
	01			7 Ecole primaire Jean-Jacques Rousseau - 7, rue Jean-Jacques Rousseau						

### CANTON DE NIMES-4 (N° 13)

ARROND.	CIRCO, LEGIS.	N° INSEE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET	LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL
	06			1	Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel
	01			2	Ecole élémentaire Henri Wallon - 210 rue Utrillo
	06			3	Ecole primaire Capouchiné - Square Albert Soboul
	06	189	8	4	Ecole maternelle Pauline Kergomard - 1B rue Henri Revoil
-	06	103		5	Ecole primaire René Char - 100 rue Louis Landi
	01			6	Groupe scolaire Mas Roman - 194 rue Charles Perrault
	01			7	Ecole primaire Saint Césaire - 26 rue de l'Eglise
	01			8	Ecole maternelle Paul Langevin - 3 rue Edgard Poe

### ANNEXE 13 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2019-08 CANTON DE PONT-SAINT-ESPRIT (N° 14)

ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE	ELECTORAL	- Mairie - Place du Jeu de Paume		- Mairie RD 220 - Route de Cornillon - Quartier St-Nabor	Salle polyvale	- Salle capitulaire - Avenue du Lavoir	- Entrée village (arrêt bus)		- La Placette	1 - Square Marcet		- Place Républiqu			- Angle Av. Vigan Braquet	- Angle allée des Roses/RN. 86 (gendarmerie)		11 - Square Léandri	- Place de la Mairie	1 Salle polyvalente - Chemin Mas Couzit - D 311	- Place du Foyer communal - devant le Foyer communal -	- Place du Lavoir communal - Avenue des Lavandières	- Salle polyvalente - 70, route départementale - Le Village	- Route de Barjac - Entrée Est du village	- Grand'rue (en face de la mairie)	- Place de l'Amitié	- Place de la Croix de Mégiers	- Route François Mitterrand (à proximité de l'abribus)		2 Mairie - 793, route nationale	- Mairie - 15 promenade Saint-Paul	- Lavoir public - Place de la Fontaine	- Rue des Ecoles	- Mairie - Place Jean Marcel	
NB. D'EMPLACEMENTS	D'AFFICHAGE ELECTORAL	_	-		_	l	_	L	ļ					12	7				~	ļ	-	Ţ	-	1	Υ-		_	Į	2	7			Ļ	Ļ	98
COMMUNE	NOM	AIGUEZE	CARSAN	CORNILLON	GARN (LE)	GOUDARGUES	ISSIRAC	LAVAL-ST-ROMAN	MONTCLUS					PONT-ST-ESPRIT					ROQUE-SUR-CEZE (LA)	ST-ALEXANDRE	ST-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	ST-ANDRE-D'OLERARGUES	ST-CHRISTOL-DE-RODIERES	ST-GERVAIS	ST-JULIEN-DE-PEYROLAS	ST-LAURENT-DE-CARNOLS	ST-MARCEL-DE-CAREIRET	ST-MICHEL-D'EUZET	ST-NAZAIRE		ST-PAULET-DE-CAISSON	SALAZAC	VENEJAN	VERFEUIL	NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON
	N° INSEE	005	020	960	124	131	134	143	175					202	707				222	226	230	232	242	256	273	277	282	287	288	2	290	304	342	343	
CIRCO.	LEGIS.	04	04	04	40	40	04	40	04		-			7	<u> </u>				03	04	04	94	94	03	40	40	40	03	03	3	8	4	03	40	
UNCAA																	^	1				•								•					

### ANNEXE 14 A L'ARRETE PREFETORAL N° 30-2019-08-CANTON DE QUISSAC (N° 15)

CANTON N° NOM			CIRCO.		COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS	F	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS						
N°	NOM	ARROND.	LEGIS.	N° INSEE	NOM	D'AFFICHAGE ELECTORAL		D'AFFICHAGE ELECTORAL						
	110	1	05	002	AIGREMONT	1	-	Mairie - 3 rue de l'Ecole						
		1	05	046	BOUCOIRAN-ET-NOZIERES	1	-	Mairie - 1 rue des Orangers						
		3	05	050	BRAGASSARGUES	i		Rue de la Mairie						
		1	04	053	BRIGNON	1	-	Foyer - 1168, RD 7 - Le Champ de Foire						
		3	05	054	BROUZET-LES-QUISSAC	1	-							
								Foyer communal - 49, rue des Horts de Bourguet						
		3	05	065	CANAULES-ET-ARGENTIERES	1	-	Foyer socio-éducatif - 68, place de la Mairie						
		1	05	068	CARDET	2	1	Foyer communal - 2, avenue du Stade						
							2	Place de la Mairie						
		3	05	069	CARNAS	1	-	Mairie - Route de Saint-Bauzille						
		1	05	071	CASSAGNOLES	1		Mairie - 13, rue de la Mairie						
		3	05	087	COLOGNAC	11	-	Bâtiment scolaire - Place de la Mairie						
		3	05	095	CORCONNE	1	-	Mairie - Place de la Mairie						
		3	05	099	CROS	11	-	Mairie - La Mazadette						
		1	04	100	CRUVIERS-LASCOURS	1	-	Mairie - Place Chapellier						
		1	05	104	DOMESSARGUES	1	-	Mairie - Espace Lucie Aubrac - Chemin des Vignerons						
		3	05	106	DURFORT-ET-ST-MARTIN-DE-S.	1	-	Mairie - Chemin Neuf						
1		3	05	119	FRESSAC	1	-	Mairie - Place Léon Michelin						
1		3	05	121	GAILHAN	1	-	Mairie - Rue de l'Abrivado						
1		1	05	146	LEDIGNAN	1	1	Place Roger Chabalier						
							1	- Rue des Murailles						
		,	0.7	4	1,57441	,	1 2	- Les Bourgades						
		1	05	147	LEZAN	4	3	- Rue de la Transhumance						
	1						4	- Rue des Remparts						
		3	05	148	LIOUC	1		Montée de l'Aire						
- 1		3	05	150	LOGRIAN-FLORIAN	1		Mairie - Rue Basse						
	-	1	05	160	MARUEJOLS-LES-GARDON	1		Foyer communal - Espace Culture et Loisirs - 8, rue des Gardons						
	-	1	05	161	MASSANES	1		Place de la Mairie						
								351 route de Massillargues - Façade de la cantine scolaire						
- 1		1	05	162	MASSILLARGUES-ATTUECH	1								
- 1	}	1	05	163	MAURESSARGUES	1	-	Mairie - Chemin des Ecoliers						
	01110040	3	05	172	MONOBLET	2	]	Mairie - 4, impasse du Major - Monoblet						
15	QUISSAC						2	Auberge - RD 39 - Valestalière						
		2	05	354	MONTAGNAC	1 1		Mairie - Rue de la Mairie						
- 1		2	05	183	MOULEZAN	1	-	1 Chemin des Lens						
	l l	2	04	184	MOUSSAC	1	-	Allée des Pins						
ļ	<u> </u>	1	04	188	NERS	1	-	Salle polyvalente - Rue des 4 vents						
ļ		3	05	192	ORTHOUX-SERIGNAC-QUILHAN	1	-	Mairie - Place de la Mairie - Sérignac						
		3	05	208	PUECHREDON	1	-	Mairie - RD 188						
							1	- Centre socio-culturel - Avenue du 11 Novembre						
- 1		l					2	- Centre médico-social - 4, rue du Chemin Neuf						
	ĺ	i					3	- Pont Vieux côté rue du Pont						
							4	- Passage à niveau - Côté Phamarcie						
		3	05	210	QUISSAC	10	5	- Place des Arènes						
	}	۱ ،	03	210	QUISSAC	10	6	- Parking du Champ de foire						
-							7	- Stade de la Glacière (Rte de Sommières)						
l	ĺ	1				ſ	8	- Rte de Montpellier						
						1	9	- Rte de Sauve						
							10	- Place du 8 Mai						
	ŀ	1	05	234	ST-BENEZET	1		Cantine scolaire Place du Four						
	ŀ	3	05	252	ST-FELIX-DE-PALLIERES	1		Mairie - Le Village						
	<u> </u>	3	05	265	ST-JEAN-DE-CRIEULON	1		Mairie - 136, rue des Ecoliers						
-	ŀ	1	05	267	ST-JEAN-DE-SERRES	1		Foyer - 3 chemin du Moulin à vent						
1	F	3	05	289	ST-NAZAIRE-DES-GARDIES	1		Mairie - Lieudit Les Gardies						
İ	}-	3	05	300	ST-THEODORIT	1		Foyer communal - Route de Quissac						
	}	3	05	309	SARDAN	1		Mairie - Route de Sommières						
	}		- 00	309	ONINDAIN		1	- Espace culturel - 7ter, avenue Rhin et Danube						
						}		- Rue Mazan (mur école catholique Jean-Paul II)						
	1	3	05	311	SAUVE	4	3	- Rue des Bourgades (escaliers de Cavalier)						
						ŀ								
	ļ.		0,5		CAMIONABOLIEO			- Rue des Boisseliers (devant les casernes)						
1	1	3	05	314	SAVIGNARGUES	11		Foyer communal - Route d'Aigremont						
	Ļ	1	05	330	TORNAC	1	-	Place de la Mairie						
		3	05	349	VIC-LE-FESQ	11	-	Mairie - Grand rue						
				l	NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	61								

## ANNEXE 15 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2019-08-CANTON DE REDESSAN (N° 16)

CINCAGA	CIRCO.		COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS	
	LEGIS.	N° INSEE	MON	D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL
	03	013	ARGILLIERS		- Chemin des écoles - sur le mur d'enceinte à l'entrée de l'école
	90	039	BEZOUCE		- R.N. 86 (le long du mur de la salle polyvalente)
	90	057	CABRIERES	2	1 Place de la Mairie 2 Route de Nîmes
	60	073	CASTILLON-DU-GARD	2	1 Château d'eau - Place du Château d'eau 2 I e long du mir du cimetière au niveau de chemin de la Charrette
	03	085	COLLIAS	_	Fover socio-culturel A. Clément - 4, avenue du Pont
	03	103	DOMAZAN		- Foyer communal - Route d'Estézargues
	03	107	ESTEZARGUES	_	- Salle polyvalente communale Le Forgeron de la Paix - 5 rue du Barri
	8	116	FOURNES		- Mairie - Route de Théziers
	90	145	LEDENON	2	1 Place de la Fontaine 2 Quartier des Muques
	က	166	MEYNES	_	- Place Sabonadier
	,				1 Ecole primaire (avenue du Dr Félix Clément)
	03	179	MONTERIN	4	3 Espace Madeleine Béjart (avenue du Dr Félix Clément)
					4 Intersection du Cours Jules Ferry et du Cours Emile Anthelme
~	03	207	POUZILHAC		- 4, chemin des Arbousiers
1					1 - Salle des Fêtes Numa Gleyzes - Avenue de la République
	(	,			1 1
	90	211	REDESSAN	2	3 - Quartier Clos du Mas - Chemin du Mas de l'Avocat
					5 - Quartier Route de Meynes - Parc du château d'eau
					Ш;
	03	212	REMOULINS	4	-
					3 - Mairie (avenue Geoffroy Perret) 4 - Lotissement de l'Arnède - Rond-boint Avenue Marcel Pagnol/Rue du Moulin d'Aure
	03	235	ST-BONNET-DU-GARD	-	- Place la Fontaine - en face de la Mairie
	90	257	ST-GERVASY	6	1 - Mairie - Place de la Victoire
				J)	2 - Foyer socio-culturel - Avenue de Saint Didier
	83	260	ST-HILAIRE-D'OZILHAN		- Place Tony Convertini
	03	317	SERNHAC	1	- Salle polyvalente - Square de la Paix
	03	328	THEZIERS		- Place du Marché
	33	340	VALLIGUIERES	_	- Salle de l'école - 3, rue de la Mairie
	03	346	VERS-PONT-DU-GARD	2	
					2 Maison de la Pierre - Chemin de la Garrigue
			NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	36	

ANNEXE 16 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2019-08-CANTON DE ROQUEMAURE (N° 17)

ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE		- Rue Frédéric Mistral (parking en face de la mairie)	1 Mairie - 144, place du 6 juin 1944		3 Salle Félix Devaux - 116, rue Montesquieu	4 Annexe - Mairie de l'Ardoise - Place la Résistance		- Foyer socio-culturel - 51, rue du Sallet	- 14, rue de la République	1 - Salle des fêtes "La Cantarelle" - Route de Nîmes	2 - Cours Bridaine	3 - Rue Carnot - entrée Club 3ème âge et Pompiers		5 - Rue Jean Moulin	- Rue du 19 Mars 1962	7 - Rue d'Annibal (parking du cimetière)	1 - Route de Saint-Laurent des Arbres (le long du trottoir du stade)	2 - Place du 8 mai 1945	1 - Place du Général Vigan Braquet	2 - Rue Eugène Cabrol - Jardin 2000	3 - Square Marcel Chevalier	- Mairie - 1 Plaço Dou Treillas	- Place de la Mairie	1 Place de la Mairie	2 Hameau de Four	1 Place du Président Leroy	
NB. D'EMPLACEMENTS	D'AFFICHAGE ELECTORAL	Į			ည			_	L				7				C	7		က		_		6	7	Į	25
COMMUNE	MON	CODOLET			LAUDUN-L'ARDOISE			LIRAC	MONTFAUCON				ROQUEMAURE				SA IOMOO-AU-SHINHS-TS			ST-LAURENT-DES-ARBRES		ST-PAUL-LES-FONTS	ST-VICTOR-LA-COSTE	A A HIVETER BE		TAVEL	NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON
	N° INSEE	084						149 178 221 254 278 365 302 312									210	326									
CIRCO.	LEGIS.																										
CINCAGA	Service Control													7													

### ANNEXE 17 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2019-08-CANTON DE ROUSSON (N° 18)

ARROND.	CIRCO.		COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
WWW.	LEGIS.	N° INSEE	NOM	D'AFFICHAGE ELECTORAL	ELECTORAL
	04	008	ALLEGRE-LES-FUMADES	1	- Maison de l'Eau - Avenue des Thermes
	04	029	BARJAC	1	- Place du 8 mai 1945
					1 Mairie - Place Général de Gaulle
	05	037	BESSEGES	3	2 Place de la Révolution
					3 Annexe Mairie de Foussignargues -
	0.5	0.45	DODDE740		1 Mairie -
	05	045	BORDEZAC	2	2 Côte de Long
	04	097	COURRY	1	- Mairie - Le Village
					1 - Mairie - Rue de la Mairie
	05	120	GAGNIERES	2	2 - Stade - Avenue des Plaines
					1 - Place Gilbert Blanc
					2 - Route la Parenove (à côté du parking du cimetière)
	04	152	MAGES (LES)	5	3 - Meilhen - Route de Meilhen
	٠,	102	110 (020 (220)	ľ	4 - Place des Frères Nouvel (chef-lieu)
					5 - Les Esclops et Figaret (Avenue du Moulin - face Camping Car)
	04	159	MARTINET (LE)	1	- Camping municipal - Le Martinet Nord
	04	164	MEJANNES-LE-CLAP	1	January and Market and
-	04	104	WEJANNES-LE-CLAP	<u>'</u>	The state of the s
	04	167	MEYRANNES	2	
					2 - Ecoles de CLET (murs)
			MOUSEDES OUR OFFE		1 Mairie - 1 rue de la Cèze - Molières/Cèze
	04	171	MOLIERES-SUR-CEZE	3	2 Hameau des Brousses - RD 130 - près de l'ancienne école des Brousses
					3 Aire de stationnement - Tri sélectif - Croisement RD 130 / Mas Domergue
	04	187	NAVACELLES	1	- Mairie - Le Village
Į	05	194	PEYREMALE	11	- Le Claux
1	04	204	POTELIERES	1	- Mairie - Place de la Mairie
· [	04	215	RIVIERES	1	- Place de la Mairie
1	05	216	ROBIAC-ROCHESSADOULE	2	1 Place de la Mairie
l					2 Place du 19 mars 1962
[	04	218	ROCHEGUDE	1	- Mairie - Le Village
					1 - Ancienne Mairie
	04	223	ROUSSON	3	2 - Anciennes écoles de Pont d'Avène - Route de Saint-Ambroix
- 1					3 - Place Jean Jaurès
					1 - Maison des Associations - Avenue du Docteur Bastide
					2 - Place de l'Eglise
		007	OT AMPRON		3 - Faubourg du Paradis - Chemin Desoriere - Impasse du Paradis
	04	227	ST-AMBROIX	6	4 - Chemin de Jumas
				ľ	5 - Route d'Uzès - Traverse du Moulinet
1					6 - Rue de la République - Panneau en bois
H	04	237	ST-BRES	1	- Mairie - 254, chemin de la Filature
ł	04	247	ST-DENIS	1	- Place de la Mairie
	04	253	ST-FLORENT-SUR-AUZONNET	1	- Salle Jean Macé - Rue des Anciennes Ecoles
ŀ	04	266	ST-JEAN-DE-MARUEJOLS-ET-AVEJAN	1	- Foyer Les Annels
	04	268	ST-JEAN-DE-WAROLJOES-ET-AVEJAN ST-JEAN-DE-VALERISCLE	1	- Ecole primaire - à l'entrée - 3, rue des Ecoles
-	04	271	ST-JULIEN-DE-CASSAGNAS	1	- Mairie - 17, route des Mages
-	V4	Z1 1	O I - JULIEIN-DE-CAOOAGNAO	1	1 Foyer des jeunes - Montée du Tilleul
	04	274	ST-JULIEN-LES-ROSIERS	3	
	04	214	21-JULIEN-LE3-KOSIEKS	, s	2 Arbousse - chemin d'Arbousse
L			OT DDWAT DE COMMON CO		3 Mairie - 500, avenue des Mimosas
L	04	293	ST-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS	1	- Mairie - Place de la Paix
L	04	303	ST-VICTOR-DE-MALCAP	1	- Place F. Mitterrand
	04	327	THARAUX	1	- Mairie - Le Village
			NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE	50	
			DU CANTON		

ANNEXE 18 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2019-08-CANTON DE SAINT-GILLES (N° 19)

CIRCO.		COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
N° INSEE		MON	D'AFFICHAGE ELECTORAL	ELECTORAL
				1 Mairie - Place du Château
075		CAVEIRAC	_	
5			<b>r</b>	
				Mairie - 5 place de la Mairie
082		CLARENSAC	က	2 Restaurant scolaire maternelle - Route de Nîmes
				3, avenue Jean Aurillon – Parking des Ecoles
128		GENERAC	က	2 Rue des Marchands - Parking Place Cambon
138		LANGLADE	1	- Salle socio-culturelle -84 impasse Jean Cavalier
				- 1
				-
				1
7			o	1
2			0	1
				6 - Route de Nîmes (angle rue de la Garrigue)
			•	1
189		NIMES		- Ecole maternelle René Char - 100, rue Louis Landi
245	. 1	ST-COME-ET-MARUEJOLS	1	- Mairie - 1, place de la Mairie - Saint-Côme
249		ST-DIONISY	_	- Foyer socio-éducatif – rue de la Cadelle
				1 Ecole maternelle - Place Jean Jaurès
			•	
			,	4 Salle Jean Cazelles - Rue Gambetta
258		ST-GILLES	ത	5 Ecole Les calades - Rue de la Foudre
				8 Médiathèque - Avenue Emile Cazelles
		NOMBRE D'EMPLACEMENTS	31	

ANNEXE 19 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2019-08-CANTON D'UZES (N° 20)

0.400	CIRCO.		COMMUNE	NB D'EMP! ACEMENTS	ADRESSE ET LOCALIS	ADRESSE ET I OCALISATION DES EMPI ACEMENTS D'AFEICHAGE
AKKOND.	LEGIS.	N° INSEE	ΙōΙ	D'AFFICHAGE ELECTORAL		ELECTORAL
	90	001	AIGALIERS		- Route Stéphane Hessel - Le Village	isel - Le Village
	90	014	ARPAILLARGUES-ET-AUREILLAC	_	- Le Porché	
1	40	021	AUBUSSARGUES		- Rue des écoles	
	04	030	BARON		- Place Ulysse Dumas	
1	8	031	BASTIDE- D'ENGRAS (LA)		- Mur du bâtiment com	Mur du bâtiment communal situé sur la Grand'Rue, face à l'école
	90	041	BLAUZAC	_	- Mairie - Rue de l'Hôtel de Ville	
1	40	048	BOURDIC		- Mairie - Place de la Mairie	Vairie
1	04	056	BRUGUIERE (LA)		- Place de la Mairie - Le Plan	e Plan
	40	061	CALMETTE (LA)	2		
		100	- 1		2 Chemin de la Croix des Cocons	
	90	290	CAPELLE-ET-MASMOLENE (LA)		- Nouvelle Mairie - rou	Nouvelle Mairie - route de La Capelle à Masmolène
	40	980	COLLORGUES	_	- Foyer communal - 5, place du Château	place du Château
	40	102	DIONS	2	1 Rue du Gardon	
			The state of the s			
J	90	110	FLAUX		- Mairie - 95, rue de la Mairie	Mairie
1	40	111	FOISSAC	7	- Mairie - Avenue de l'Europe	Europe
	40	115	FONTARECHES	_	- Mairie - Impasse de la Mairie	la Mairie
	04	126	GARRIGUES-STE-EULALIE	L	- Mairie - 10 Avenue de la Mairie	le la Mairie
7	90	174	MONTAREN-ET-SAINT-MEDIERS	L	- Foyer communal - côté Rue Principale	oté Rue Principale
1	40	205	POUGNADORESSE	1	- Mairie - Place de la Mairie	Mairie
	70	228	STE-ANASTASIE	-	Parking du foyer corr	Parking du foyer communal "Espace Paul Maubon" -
						208 chemin du Rieu - Hameau d'Aubarne
	04	241	ST-CHAPTES		<ul> <li>Foyer Pierre Clavel -</li> </ul>	Foyer Pierre Clavel - Avenue du Champ de Foire
1	04	248	ST-DEZERY	1	- Mairie - 2, place Marc Hermet	c Hermet
	90	262	ST-HIPPOLYTE-DE-MONTAIGU		- Chemin des Sources	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O
	40	279	ST-LAURENT-LA-VERNEDE	1	- Foyer communal And	Foyer communal André Turion - Place du Monument aux Morts
	90	286	ST-MAXIMIN	1	- Place de l'Eglise	
	90	295	ST-OUENTIN-I A-POTERIE	2	1 Centre social - Avenue Léon Pintard	ue Léon Pintard
1	}			7	2 Place du Marché	
1	90	299	ST-SIFFRET		- Ancienne école - Rou	Ancienne école - Route de Saint-Maximin
1	90	301	ST-VICTOR-DES-OULES	_	- Parking de la Mairie	
	90	308	SANILHAC-ET-SAGRIES	2	1 Sanilhac - Foyer - 1	Sanilhac - Foyer - 1 allée des Platanes
1_		0,0		THE PARTY OF THE P	T	nunale - Place de l'Eglise et de l'Ecole
	90	318	SEKVIEKS-EI-LABAUME		٦	s - Serviers
	90	334	UZES	2	1 Hôtel de ville - 1, place du Duché	ce du Duché
	8	700	\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\		T	de l'Eveche
	90	33/	VALLABRIX		- 1, place de l'Hôtel de Ville	Ville
			NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	36		
		•				

ANNEXE 20 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2019-08-CANTON DE VAUVERT (N° 21)

ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS	D'AFFICHAGE ELECTORAL	- Place du Jeu de ballon	- Hôtel de ville - Place de la Mairie	1 Mairie - Grand Rue	Rue de la Graille		- Place du Jeu de Ballon	2 - Groupe scolaire Paul Fort - Avenue de la Vaunage	- Rue de la Mairie	- Place de la Bascule	- Rue des Mourgue	4 - Rue de la Verrerie	- Rue de la Camaro	- Mairie - 15, place de la Mairie	Mairie - 144 avenue Robert de Joly	ue Robert de Joly		1 Mairie - place de la Libération et du 8 mai 1945	2 Salle Jean Jaurès - rue Victor Hugo	Salle Mistral - rue Louise Désir	Salle Bizet - rue Louise Désir	Salle Foucaran - Avenue Vict	8 Salle Louis Prat - BM Montcalm - Rue du Château de Montcalm		1 - Centre socio culturel - rue Marcel Pagnol	e n° 437)	- Avenue des Vendanges (intersection avec la rue	Jean Monnet, sur le chemin piétonnier)	- Chemin de Boissières (Gymnase 2)	5 - Allée des Pins de Jaulmes (avant le stop)	- Vergèze Espace - rue Victor Hugo	- Rue de la Mairie		
NB. D'EMPLACEMENTS	D'AFFICHAGE ELECTORAL	1			<u></u>			7		<u> </u>	2				i	ო					<u>:</u> ത		 	-				9				_	32	
COMMUNE	NOM	AIGUES-VIVES	AUBORD		BEAUVOISIN		BEBNIS				CODOGNAN			MUS		UCHAUD	- The state of the				VAUVERT							VERGEZE				VESTRIC-ET-CANDIAC	NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGF DI CANTON	
	N° INSEE	0004 0004 0030 033 333 344 347																																
CIRCO.	LEGIS.																	05																
ARROND																		2												.,,,,,				

### ANNEXE 21 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2019-08-CANTON DU VIGAN (N° 22)

CIRCO.		COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS	Τ.	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS
RROND. LEGIS.	N° INSEE	NOM	D'AFFICHAGE ELECTORAL	Ι ΄	D'AFFICHAGE ELECTORAL
	009	ALZON	1	<u> </u>	Mairie - Place de la Mairie
	015	ARPHY	1	-	Mairie - La Matte
	016	ARRE	1	<u> </u>	Mairie - Place de la Mairie
	017	ARRIGAS	1	-	Place de l'Eglise
	024	AULAS	1	-	Place de l'Airette
	025	AUMESSAS	<del>                                     </del>	-	Mairie - Les Charmilles
	026	AVEZE	1 1	-	Place de la mairie
İ	038	BEZ-ET-ESPARON	1 1	<del> </del>	Mairie - Place du village
	040	BLANDAS	1	-	Ancienne salle de classe - Mairie - Le Village
ļ		BLANDAG	+	1	Bréau - Salle polyvalente dite "Salle de l'Enclos"
1	052	BREAU-MARS	3		Serres - Ancienne école
	002	BILL IO WING		3	Le Plô
	058	CADIERE-ET-CAMBO (LA)	1	-	Mairie - Le Village
			1	<b></b>	
	064	CAMPESTRE-ET-LUC		<u> </u>	Mairie - Le Village
	074	CAUSSE-BEGON	1 1	-	Mairie - Le Village
	093	CONQUEYRAC	11		Mairie - Route du Vigan
	105	DOURBIES	1 1	-	Mairie - Rue de la Mairie
	108	ESTRECHURE (L')	1 1	-	Mairie - Le Village
	139	LANUEJOLS	1	-	Foyer rural - Place de la Fontaine
	140	LASALLE	1	-	Place Robert Francisque
İ	154	MANDAGOUT	1 1	<u> </u>	Mairie - Le Village
	170	MOLIERES-CAVAILLAC	2	1	Place de la Mairie
	170	WOLIENEO-ON WHILENO	2	2	Mairie de Cavaillac
	176	MONTDARDIER	1	-	Mairie - Le Village
l	195	PEYROLLES	1	-	Mairie - Arbous
	198	PLANTIERS (LES)	1	-	Bâtiment communal - Rue des Jardins
	199	POMMIERS	1	-	Mairie - Le Village
ļ	200	POMPIGNAN	1	-	Mairie - 4, place de la Mairie
	213	REVENS	1	-	Mairie - 1, rue du Causse Noir
İ	219	ROGUES	1	_	Mairie - Le Village
3 05	220	ROQUEDUR	1 1	-	Mairie - Place de la Mairie
·   · · ·	229	ST-ANDRE-DE-MAJENCOULES	1 1	-	Saint-André de Majencoules - Entrée du village
	231	ST-ANDRE-DE-VALBORGNE	1 1		Les Quais - Rue Neuve
	238	ST-BRESSON	1 1	_	Mairie - Le Village
	230	31-BILL330IN		1	- Gymnase - Boulevard du Pradet
				2	- Salle des Fêtes - Place du 8 mai 1945
	263	ST-HIPPOLYTE-DU-FORT	5	3	- Place du Poids Public
	203	31-HIFFOLT TE-DU-FORT	5		
					- Faubourg de Croix Haute
			ļ		- Avenue de la Gare
	272	ST-JULIEN-DE-LA-NEF	1		Mairie - Le Village
	280	ST-LAURENT-LE-MINIER	1	-	Salle Roger Delenne - Place Louis Serre
	283	ST-MARTIAL	1		Mairie - Le Village
ł	296	ST-ROMAN-DE-CODIERES	1		Mairie - Le Village
	297	ST-SAUVEUR-CAMPRIEU	1	-	Place de l'Eglise
	310	SAUMANE	1	-	Mairie - Le Village
	322	SOUDORGUES	1	-	Mairie - Le Portal
				1	Mairie - Le Plan -
	325	SUMENE	3	2	Pont d'Hérault
				3	Ancienne mairie -
	332	TREVES	1	-	Mairie - Le Village
					Place F. Cavalier-Bénézet - Valleraugue
					Maison du Carrefour - L'Espérou
	339	VAL D'AIGOUAL	5		Ancienne école - Ardaillers
				***********	Ancienne école - Taleyrac
					Salle du 3ème Age - Grand Rue
			<del> </del>	1	- Boulevard des Cévennes - Carrefour Avenue du Mont Aig
	350	MCAN (LE)		2	- Avenue de la Grave - Carrefour Route de l'Elze
	350	VIGAN (LE)	5	3	- Avenue Jeanne d'Arc (en face de la salle des fêtes)
	i			4	- Place des Quatrefages de la Roquette
					- Quartier d'Arennes - Face au foyer d'Albouy
	353	VISSEC	1	-	Mairie - Le Village
		NOMBRE D'EMPLACEMENTS	61		
		D'AFFICHAGE DU CANTON	1 31		

### ANNEXE 22 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 30-2019-08 CANTON DE VILLENEUVE-LES-AVIGNON (N° 23)

	CIRCO		COMMINE		
ARROND.	LEGIS.	N° INSEE	MON	NB. D'EMPLACEMENTS	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
					- Hôfel de ville -rue lules Ferry
				_	
					- Groupe scolaire Louis Pasteur - avenue du 8 mai
		011	ANGLES (LES)	12	6 - Place de la Laugière - Boulevard Jean Rey
				1	
		***			- Rue Racine
	_				11 - Rue d'Aramon
		*****			1 - Mairie - place de l'Enlise
					2 L Place du Marché
		209	PILIAIIT	u	
		) ) 		·	- Koute de l'Aviation (Mazars)
					ulaire)
					- Chemin du Pradas
					1 - Complexe sportif du Vieux Moulin - Montée du Vieux Moulin
					-
^	03				3 - Place de la République
ı	)	27.1	H	•	
		/17	KOCHEFOKI-DU-GAKD	∞	
					- Traversée du Beaulieu - Parking face à la résidence du Bea
				•	
		315	SAZE	_	- Salle polyvalente - Chemin du Stade
				-	3 - Rue Bel Air (école marternelle Bramoset)
				•	
		351	VILLENEUVE-LES-AVIGNON	14	
					- Chemin des Rocailles (face rue Clémencea
				•	
					10 - Chemin des Oliviers – Ancien poste du garde barrière
					1
					13 - Avenue Général Leclerc
					14 - Chemin du Lozet (lot. La Souste)
			NOMBRE D'EMPLACEMENTS		$\parallel$
			D'AFFICHAGE DU CANTON	40	

### Préfecture du Gard

30-2019-07-01-017

### Arrêté préfectoral n°2019-07-01-B3-0001 portant transfert de siège social du PETR Vidourle Camargue

Arrêté préfectoral n°2019-07-01-B3-0001 portant transfert de siège social du PETR Vidourle Camargue



### PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité

Affaire suivie par :
Christine Deleuze
© 04 66 36 42 63
Fax : 04 66 36 42 55
Mél christine.deleuze@gard.gouv.fr

Nîmes le 1<sup>er</sup> juillet 2019

### ARRETE n° 2019-07-01-B3-0001 portant transfert du siège du PETR Vidourle Camargue

Le Préfet du Gard, Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.5741-1 et suivants ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 20172612-B3-005 du 26 décembre 2017 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Vidourle-Camargue en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) ;

**VU** la délibération du comité syndical du PETR Vidourle Camague en date du 3 avril 2019 se prononçant pour le transfert de son siège social à Aimargues et la modification de ses statuts qui en découle ;

VU les délibérations de ses membres se prononçant en faveur de ce changement de siège :

- la communauté de communes Terre de Camargue, par délibération en date du 24 juin 2019 ;
- > la communauté de communes Rhony Vistre Vidourle, par délibération en date du 13 juin 2019 ;
- la communauté de communes du Pays de Sommières, par délibération en date du 6 juin 2019 ;
- la communauté de communes de Petite Camargue, par délibération en date du 29 mai 2019 ;

**CONSIDERANT** que les collectivités membres du PETR Vidourle Camargue se sont prononcées en faveur du transfert de siège du syndicat dans les conditions de majorité requises par les textes ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard;

Hôtel de la Préfecture – 10 avenue Feuchères – 30045 NIMES CEDEX 9 Tél : 04.66.36.43.90 – Fax : 04.66.36.00.87 – www.gard.gouv.fr

### **ARRETE**

### ARTICLE 1:

Le siège du PETR Vidourle Camague est transféré à Aimargues, 83 rue Pierre Aubanel au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

### ARTICLE 2:

Les statuts du PETR Vidourle Camague sont validés tels qu'annexés au présent arrêté.

### ARTICLE 3:

Le secrétaire général de la préfecture du Gard, le directeur départemental des finances publiques, le directeur départemental des territoires et de la mer, la présidente du PETR Vidourle Camargue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

Pour préfet le secrétaire général

François LALANNE

Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce

Nimes, le: 0 1 JUIL. 2019

Pour le Préfet du Gard

Pour le Préfet, le secrétaire général

François LALANNE

### STATUTS DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VIDOURLE CAMARGUE

### TITRE I: DENOMINATION ET COMPOSITION

### Article 1er: Nom, régime juridique et composition

En application de l'article L5741-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est constitué un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (dénommé ci-après PETR) à compter du 1er janvier 2018, soumis aux dispositions des articles L.5741-1 et suivants, L.5711-1 et suivants, L.5212-1 et suivants, L.5211-1 et suivants de ce même code, et composé des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre suivants :

- La Communauté de Communes du Pays de Sommières
- La Communauté de Communes de Petite Camargue
- La Communauté de Communes Rhôny Vistre Vidourle
- La Communauté de Communes de Terre de Camargue

### Article 2 : Siège

En application des articles L.5741-1, L.5711-1, L.5212-4, L.5211-5 IV et L.5211-5-1 du CGCT, le siège du PETR est fixé au 83 rue Pierre Aubanel à AIMARGUES.

Le PETR pourra tenir ses réunions soit au siège soit à tout autre endroit du territoire conformément à l'article L.5211-11 du CGCT.

### Article 3 : Durée

En application des articles L.5741-1, L5711-1 et L.5212-5 du CGCT, le PETR est constitué pour une durée illimitée.

### TITRE II: ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT INTERNE

### Article 4 : Le Comité syndical

Le PETR est administré par un Comité syndical, qui en constitue l'organe délibérant.

### Article 4-1 : Composition

En vertu de l'article L.5741-1 II § 2 du CGCT, la répartition des sièges du Comité syndical entre les établissements publics de coopération intercommunale membres tient compte du poids démographique de chacun des membres et chacun d'eux dispose au moins d'un siège.

Aucun des EPCI membres ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Les membres du PETR seront désignés par les EPCI membres et parmi les conseillers communautaires en exercice.

La clef de répartition des sièges entre les EPCI adhérents est déterminée sur la base du recensement de la population totale INSEE le plus récent et comme suit :

Nb d'habitants de	Nombre de
l'intercommunalité	sièges
moins de 25 000	10
de 25 000 à 40 000	12
de 40 000 à 60 000	14
plus de 60 000	16

Chaque membre adhérent désigne le nombre de délégués titulaires et le même nombre de délégués suppléants que le nombre de sièges qui lui est dévolu (Ex : 10 titulaires et 10 suppléants pour les membres de – de 25 000 habitants).

A la date de la création du PETR, il est ainsi réparti les sièges au sein du Comité syndical :

EPCI	Titulaires	Suppléants
Communauté de Communes du Pays de Sommières	10	10
Communauté de Communes de Petite Camargue	12	12
Communauté de Communes Rhôny Vistre Vidourle	12	12
Communauté de Communes Terre de Camargue	10	10
TOTAL	44	44

En l'absence du délégué titulaire, un délégué suppléant du même EPCI, dûment convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, a voix délibérative. Les suppléants pourront toutefois accompagner, sans voix délibérative, les délégués titulaires, lorsque ceux-ci sont présents.

Les délégués sont élus dans les conditions fixées par le CGCT, notamment en ses articles L.5211-7, L.5211-8 et L.5212-6 et suivants et L.5711-1.

En sus des délégués titulaires du Comité syndical, ce dernier peut inviter, en qualité de membres consultatifs, non désignés par les collectivités adhérentes, et sans voix délibérative, des personnes morales ou physiques considérées comme partenaires ou expertes pour le PETR. Parmi ces membres peuvent être associés, sans voix délibérative, les conseillers départementaux, les conseillers régionaux, ainsi que le(s) représentant(s) du Conseil de développement territorial du PETR.

Hormis les cas de démission, décès ou remplacement, la durée du mandat de délégué titulaire et suppléant au sein du Comité syndical est celle des conseillers communautaires et des conseillers municipaux.

### **Article 4-2: Fonctionnement**

Le Comité syndical se réunit au moins 4 fois par an sur convocation de son Président, dans les conditions prévues par l'article L.5211-11 du CGCT.

Les convocations sont envoyées dans les formes et délais prescrits par la loi, notamment par les articles L.2121-9 et suivants du CGCT.

En application de l'article L.5741-1 IV du CGCT, le Comité syndical consulte le Conseil de développement territorial sur les principales orientations du PETR.

### Article 4-3: Attributions du Comité syndical

Le Comité syndical administre, par ses délibérations, le PETR. Il dispose d'une compétence générale pour gérer l'ensemble des activités du PETR. Il peut notamment prendre toutes les décisions se rapportant :

- Au vote du budget;
- A l'approbation du compte administratif;
- Aux conventions de partenariat;
- Aux modifications des conditions initiales de composition et de fonctionnement du PETR;
- A sa dissolution;
- A l'inscription des dépenses obligatoires.

Il vote les comptes rendus d'activité et les financements annuels. Il définit et vote les programmes d'activités annuels. Il crée les postes à pourvoir pour son personnel. Le Comité syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau, à l'exception des questions prévues à l'article L.5211-10 du CGCT (notamment le vote du budget et l'approbation des comptes).

### Article 4-4: Réunions du Comité syndical et conditions de vote

Conformément à l'article L.5211-11 du CGCT, le Comité syndical se réunit, en session ordinaire, aussi souvent que l'intérêt du PETR l'exige et au moins une fois par trimestre, à l'initiative :

- Du Président ;
- Ou à la demande du Bureau;
- Ou du tiers de ses délégués.

Les convocations sont établies par le Président. Les délégués sont convoqués au plus tard 5 jours francs avant la réunion.

Chaque délégué dispose d'une voix. Les délibérations du Comité syndical sont prises:

- A la majorité des suffrages exprimés ;
- Selon les modalités spécifiques prévues aux articles 14 et 15 des présents statuts.

Le Comité syndical ne peut valablement délibérer que lorsque la moitié de ses délégués en exercice assistent à la séance. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième réunion a lieu dans le délai maximum de quinze jours. Les délibérations prises au cours de cette deuxième réunion sont valables quel que soit le nombre de délégués présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

D'une façon générale, le Président peut inviter, à titre consultatif, toute personne dont il jugera nécessaire le concours ou l'audition.

Le Comité syndical peut former pour l'exercice de ses activités des commissions chargées d'étudier et de préparer ses décisions.

### Article 5 : Le Président et le Bureau

Conformément aux articles L.5741-1, L.5711-1 et L.5211-10 du CGCT, le Bureau du PETR est composé du Président et de Vice-présidents dont le nombre sera fixé par délibération du Comité syndical dans le respect des dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT.

Le Bureau se réunit sur convocation du Président, selon les formes et délais prescrits par la loi, notamment par les articles L.2121-9 et suivants du CGCT.

Les attributions du Bureau et le rôle du Président sont déterminées par les dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT.

Sur décision du Président, le Conseil de développement territorial peut être associé aux travaux du Bureau pour avis.

### Article 6 : Le Conseil de développement territorial

Conformément à l'article L.5741-1 du CGCT, le Conseil de développement territorial réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire.

Il est consulté, sur les principales orientations du PETR, lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire, et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.

Le rapport annuel d'activité établi par le Conseil de développement territorial fait l'objet d'un débat devant le Comité syndical du PETR.

Le Conseil de développement territorial est constitué sous forme d'un organe consultatif animé avec le soutien du personnel administratif du PETR.

Le Conseil de développement siège au moins une fois par an en séance plénière, il peut se réunir en commissions thématiques qu'il aura préalablement créées.

D'une façon générale, le Conseil de développement peut inviter, à titre consultatif, toute personne dont il jugera nécessaire le concours ou l'audition.

Ses travaux et décisions sont consignés dans un compte rendu signé du Président du Conseil de développement.

L'assemblée plénière du Conseil de développement est composée de l'ensemble de ses membres répartis en 2 collèges :

- Collège des acteurs économiques et sociaux
- Collège vie associative, activités culturelles et scientifiques

Le Président du Conseil de développement est désigné par le Président du PETR.

La qualité de membre du Conseil de développement est conditionnée par la signature d'une charte d'engagements.

Le Conseil de développement est reconstitué au début de chaque mandat communautaire.

Les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil de développement territorial seront précisées par le Comité syndical.

### Article 7 : La Conférence des Maires

En application de l'article L.5741-1 III du CGCT, la Conférence des Maires réunit les maires des communes qui composent le périmètre du PETR.

Elle se réunit au moins une fois par an et est consultée notamment pour l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire. Le rapport annuel lui est adressé chaque année.

Chaque maire peut se faire suppléer par un conseiller municipal désigné à cet effet.

### TITRE III: OBJET, MISSIONS ET COMPETENCES

Article 8: Objet

Conformément aux dispositions des articles L.5741-1 à L.5741-5 du CGCT, le PETR a pour but de contribuer au développement économique, écologique, culturel et social de son territoire.

Il assure à ce titre, les missions d'animation, de concertation et de mise en œuvre des programmes et études concourant à cet objet.

Il assure également l'ingénierie auprès des collectivités territoriales et des EPIC du territoire pour la recherche de financements et l'accompagnement dans les démarches contractuelles liés à ses missions.

Le PETR a vocation à élaborer le projet de territoire applicable sur le périmètre des établissements publics de coopération intercommunale membres.

### Article 9 : Elaboration et contenu du projet de territoire

### Article 9-1 : Procédure d'élaboration du projet de territoire

En application de l'article L.5741-2 du CGCT, le PETR élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent.

Sur décision du Comité syndical du PETR, les Départements et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée peuvent être associés à l'élaboration du projet de territoire.

Le projet de territoire est soumis pour avis, d'une part, à la conférence des maires, et, d'autre part, au Conseil de développement territorial.

Le projet de territoire est approuvé par les organes délibérants des EPCI membres du PETR.

### Article 9-2: Contenu du projet de territoire

Le projet de territoire définit les orientations du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR.

Il propose des actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique (...) qui peuvent être conduits, soit par les EPCI membres ou leurs communes ou leurs établissements, soit, en leur nom et pour leur compte, par le PETR.

Dans tous les cas, le projet de territoire doit être compatible, avec les SCOT applicables dans le périmètre du pôle.

### Article 9-3: Suivi du projet de territoire dans le cadre de la convention territoriale

En application de l'article L.5741-2 I du CGCT, le suivi du projet de territoire fait l'objet d'un rapport annuel élaboré par le PETR, et adressé :

- A la conférence des maires ;
- Au Conseil de développement territorial;
- Aux EPCI membres du pôle ;
- Au Département et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

### Article 10: Missions et compétences exercées par le PETR

En application des articles L.5741-1, L.5741-2, 5711-1, L.5212-1 et suivants et L.5211-1 du CGCT, le PETR a pour missions :

 D'engager ses membres, à leur demande, dans un cadre contractuel avec l'Union Européenne, l'Etat, la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée, les départements du Gard et de l'Hérault, tout autre organisme public ou privé

- pour la gestion d'aide au financement. de projets portés par le PETR, ou les EPCI et leurs communes et le cas échéant, dans le cadre de dispositifs contractuels ou d'appels à projets;
- D'élaborer et suivre le projet de territoire du PETR pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent, définissant l'identité du territoire, les conditions de son développement économique, écologique, touristique, culturel, social, et les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique, ou toute autre question d'intérêt territorial, dans les conditions prévues à l'article L. 5741-2 du CGCT;
- Animation d'un club des entrepreneurs assise sur une convention d'engagement qui prévoit les objectifs et conditions d'adhésion sous forme de participation.
- Exercer les fonctions de représentation auprès des Pouvoirs Publics et de négocier en son nom.
- De porter, en qualité de maître d'ouvrage et sur demande des EPCI membres, des opérations dont l'intérêt est défini à l'échelle du territoire concerné dans tout domaine touchant à l'aménagement et à la valorisation du territoire ;
- De fédérer et coordonner des actions et projets touchant à l'aménagement de l'ensemble de son territoire et portés par les divers acteurs du territoire, mettre en cohérence, accompagner et soutenir ces actions et projets auprès des partenaires extérieurs;
- Conformément aux dispositions des articles L.5741-1, L.5711-1 et L.5211-56 du CGCT, le PETR pourra, de manière ponctuelle, dans le cadre d'une convention et dans le respect des règles de la commande publique, réaliser pour le compte d'une collectivité, d'un EPCI ou d'un syndicat mixte, des prestations de services ou, le cas échéant, des opérations d'investissement, dans les conditions prévues par l'article L.5211-56 du CGCT.

### Article 11 : Mise en œuvre de mécanismes de mutualisation

En application de l'article L.5741-2 III du CGCT, le PETR et les EPCI qui le composent pourront se doter de services unifiés dans les conditions prévues aux articles L.5111-1-1 et R.5111-1 du CGCT.

De même, le PETR pourra également, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, mettre en œuvre tout outil ou mécanisme de mutualisation qui lui serait applicable.

Le rapport annuel sur la mise en œuvre du projet de territoire élaboré par le PETR comporte un volet sur l'intégration fonctionnelle et les perspectives de mutualisations entre les EPCI membres.

### TITRE IV: DISPOSITIONS FINANCIERES ET DISPOSITIONS DIVERSES

### Article 12: Budget du PETR

Le budget du PETR pourvoit aux dépenses d'investissement et de fonctionnement nécessaires à la réalisation des missions pour lesquelles il est institué.

Conformément aux articles L.5741-1, L.5711-1, L.5212-19 et L.5212-20 du CGCT, copie du budget et des comptes du PETR est adressée chaque année aux organes délibérants de ses membres.

### Article 13: Ressources du PETR

Conformément aux articles L.5741-1, L.5711-1, L.5212-19 et L.5212-20 du CGCT, les recettes du budget du PETR comprennent :

- La contribution des EPCI membres du PETR dont le montant est fixé à 1.5 euro par habitant, calculé sur la base du recensement de la population totale INSEE le plus récent ;
- Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu;
- Les subventions de l'Etat, de la Région, du (es) Conseil(s) Départemental (aux) ou d'organismes publics ;
- Les produits des dons et legs ;
- Les produits des taxes, redevances et contributions correspondants aux services assurés ou aux investissements réalisés ;
- Le produit des emprunts ;
- Les revenus des biens meubles ou immeubles ;
- Toute autre recette que le PETR pourrait recevoir conformément aux dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

### Article 14: Admission et retrait des membres, modifications statutaires

En application des articles L.5741-1 et L.5711-1 du CGCT, l'admission de nouveaux membres, le retrait de l'un d'entre eux, la modification des compétences, ou toute modification aux présents statuts est opéré dans le respect des procédures prévues à cet effet par le CGCT, et notamment par les articles L.5211-18, L.5211-19, L.5211-17 et L.5211-20.

### **Article 15: Dissolution du PETR**

En application des articles L.5741-1 et L.5711-1 du CGCT, la dissolution du PETR est opérée dans les conditions fixées par les articles L.5212-33, L.5212-34, L.5211-25-1 et L.5211-26 du CGCT.

### Article 16: Comptable public

Le comptable public du PETR sera Monsieur le payeur Départemental du Gard.

### Article 17: Autres règles de fonctionnement

Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, il sera fait application des dispositions du CGCT.

L'organisation interne du PETR est précisée dans son règlement intérieur, adopté conformément aux articles L.5741-1, L.5711 et L.2121-8 du CGCT.

Fait à Vauvert le 15 novembre 2017 La Présidente, Katy GUYOT